

Université de Strasbourg  
INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE STRASBOURG



# **LA CONSTRUCTION DE L'EUROPE DU FOOTBALL**

**Antoine Maumon de Longevialle**

Sous la direction de M<sup>me</sup> Justine Faure

Mémoire de 4<sup>e</sup> année d'I.E.P.

**Juin 2009**

# Avertissement

L'Université de Strasbourg n'entend donner aucune approbation ou improbation aux opinions émises dans ce mémoire. Ces opinions doivent être considérées comme propres à leur auteur.

# Remerciements

Je tiens à remercier en premier lieu M<sup>me</sup> Justine Faure pour m'avoir guidé et encouragé dans mes recherches, ainsi que M. Sylvain Schirmann pour avoir accepté d'évaluer ce travail en qualité de membre du jury, en plus de m'avoir délivré de précieux conseils. Mes remerciements vont également à M. Paul Dietschy qui a su m'orienter dans mes recherches ainsi qu'à Mmes Christa Bühler et Elisabeth Bühlmann et M. Thomas Junod pour leur disponibilité et l'attention qu'ils ont portée à mon étude.

Ce travail de recherche n'aurait pu aboutir sans l'aide des personnes que j'ai eu l'occasion d'interviewer. Je tiens ainsi à saluer la gentillesse de MM. Marcel Benz, Jérôme Champagne, William Gaillard, Jonathan Hill, Alex Phillips, Frédéric Potet, Richard Porret et Jean-Louis Valentin. Les interroger a représenté un privilège. Je tiens enfin à adresser un remerciement particulier à M. Jacques Ferran dont la rencontre, d'une valeur inestimable pour ce mémoire, a constitué pour l'auteur de ces lignes un véritable honneur.

# Sommaire

<b>Introduction</b> .....	p. 5
<b><u>1<sup>ère</sup> Partie – Le Rideau de fer s’efface devant le football</u></b> .....	p. 12
<i>Chapitre 1 – La création d’une Europe du football</i> .....	p. 15
I. La naissance d’un groupe de pression européen en matière de football : l’UEFA.....	p. 16
II. L’Europe devient une réalité avec la création de la Coupe des clubs champions européens.....	p. 23
III. Une Europe unie qui met sur la touche ses différends politiques.....	p. 37
<i>Chapitre 2 – Une Europe vraiment unie ?</i> .....	p. 50
I. L’UEFA, l’autre Europe des blocs .....	p. 51
II. Les crises politiques traversées par l’UEFA.....	p. 64
<b><u>2<sup>e</sup> partie – Une Europe qui s’étend des Féroé au Kazakhstan</u></b> .....	p. 74
<i>Chapitre 3 – Une Europe qui empiète sur l’Asie</i> .....	p. 76
I. Turquie et Chypre, deux pays « appartenant au continent asiatique », pourtant membres de l’UEFA.....	p. 78
II. L’UEFA s’ouvre sur de nouveaux territoires avec la dissolution de l’URSS.....	p. 84
III. Israël entre à l’UEFA au terme de vingt ans de négociations.....	p. 92
<i>Chapitre 4 – Intégrer les micro-États à l’Europe du football ?</i> .....	p. 104
I. Une FIFA accueillante dans les années 1950.....	p. 107
II. Un durcissement de la FIFA dans les années 1970.....	p. 111
III. Des adhésions en douceur de Saint-Marin et des Féroé, avec l’aide de la FIFA.....	p. 118
IV. La question de Gibraltar au centre de la politique d’affiliation actuelle de la FIFA et de l’UEFA.....	p. 125
<b>Conclusion</b> .....	p. 135
<b>Sources</b> .....	p. 139
<b>Bibliographie</b> .....	p. 142

# Introduction

« Oui, l'Europe a 50 ans », titre en Une le supplément du journal *L'Équipe* paru le 15 décembre 2004. Entendez par là « Europe du football ». Les journalistes de *L'Équipe* ayant été les principaux promoteurs de la Coupe des clubs champions européens, le quotidien sportif tient ici à saluer une œuvre à laquelle il n'est pas étranger, sans oublier de faire un pied de nez à une Europe politique qui, lorsque ce supplément sort, doit attendre trois ans de plus que l'Europe du football pour célébrer son demi-siècle d'existence.

Par « Europe du football », il faut entendre la réunion de l'ensemble des pays du continent en vue d'organiser et de pratiquer conjointement ce sport. Ce sont en 2009 cinquante-trois États<sup>1</sup> représentés via leur association nationale de football qui se regroupent au sein d'une organisation, l'Union des associations européennes de football<sup>2</sup>. Ce chiffre interpelle : c'est plus que pour l'Europe politique, l'Union européenne, qui ne comporte actuellement que vingt-sept membres, et que « l'Europe des droits de l'homme », composée des quarante-sept membres du Conseil de l'Europe. Dans un continent qui cherche toujours ses frontières, l'Europe du football est donc une Europe au sens large. Et pourtant, son extension aurait pu être limitée par les confédérations voisines. Chaque continent en possède en effet une pour organiser et développer le football sur son territoire, ainsi que pour le représenter au sein de la

---

<sup>1</sup> États auxquels on peut ajouter Monaco qui, bien que non membre de l'UEFA, est très présent sur la scène européenne comme en témoigne ses deux finales de coupes d'Europe par l'intermédiaire de l'AS Monaco. Voir chapitre 4.

<sup>2</sup> Désignée plus communément sous les sigles UEFA.

fédération internationale. Au nombre de six<sup>3</sup>, ces confédérations regroupent en leur sein toutes les fédérations nationales de leur continent. Elles se trouvent sous la tutelle de la fédération internationale, la FIFA<sup>4</sup>, et forment un maillage qui n'oublie aucune fédération à travers le globe<sup>5</sup>. Ainsi, alors qu'un pays situé géographiquement sur le continent asiatique pourrait intégrer l'Union européenne sans qu'une autre organisation s'en voie dépourvue, il n'en est pas de même en matière de football. L'intégration du Kazakhstan à l'UEFA en 2002 a, par exemple, nécessité le départ de sa fédération de football de la confédération asiatique. Ce facteur aurait donc pu limiter l'extension de l'Europe du football. Cela n'a pas été le cas.

L'étude de l'Europe du football revêt deux intérêts majeurs. Le premier se limite au domaine du football, mais sans se cantonner au terrain. Alors que de très nombreux ouvrages ont été écrits sur les compétitions européennes, leurs équipes phares, leurs stars et leur lot d'émotions, très peu l'ont été sur les institutions sportives, relativement méconnues du grand public. Or, l'histoire du sport est également celle qui se déroule en dehors du terrain de jeu. L'UEFA et la FIFA, basées toutes deux en Suisse<sup>6</sup>, sont les instances gérant aux niveaux mondial et européen le sport le plus populaire, déchaînant le plus de passion et aux enjeux économiques les plus forts. Pourtant, la littérature les concernant est très réduite. Il nous a paru pertinent de rétablir un certain nombre de vérités sur l'UEFA, en particulier au sujet de sa naissance. Les relations de pouvoir entre les deux organisations, traitées ici en filigrane<sup>7</sup>, sont également indissociables de l'histoire de l'UEFA.

Le second intérêt d'un sujet tournant autour de l'Europe du football tient à l'importance de ce sport dans les sociétés modernes et plus particulièrement dans le jeu politique. Le mythe de l'apolitisme du sport a vécu au regard de la récupération des succès sportifs par les gouvernements et de son utilisation à des fins diplomatiques.

---

<sup>3</sup> L'UEFA, la confédération africaine (CAF), la confédération asiatique (AFC), la confédération sud-américaine (CONMEBOL), la confédération d'Amérique du Nord, d'Amérique centrale et des Caraïbes (CONCACAF) et la confédération océanienne (OFC).

<sup>4</sup> Fédération Internationale de Football Association.

<sup>5</sup> Nous verrons dans le chapitre 3 que ce présupposé peut être contredit par la pratique, comme le montre le cas d'Israël, privée de confédération de son exclusion de l'AFC (initiales d'*Asian Football Confederation*) en 1974 à son intégration à l'UEFA en 1994 comme membre permanent.

<sup>6</sup> Respectivement à Nyon et à Zurich.

<sup>7</sup> Pour des études spécifiques à cette question, voir les livres de John SUDGEN et Alan TOMLINSON, parmi lesquelles on se contentera de citer *FIFA and the contest for world football, who rules the peoples' game ?*, Cambridge, Polity Press, 1998.

Comme nous le confiait Jérôme Champagne – directeur des relations internationales de la FIFA – faire de la diplomatie par le football a l’avantage de nécessiter « des processus de décision beaucoup plus simples et rapides que la diplomatie classique »<sup>8</sup>. En outre « en football, le droit de veto d’un pays n’existe pas »<sup>9</sup>. Que ce soit au sein de la FIFA ou de l’UEFA, l’adoption des décisions au sein des congrès<sup>10</sup> suit la règle « une association = une voix », ce qui place tous les pays sur un même pied d’égalité au moment du vote.

La diplomatie est inhérente au football international. Pour s’en convaincre, il suffit de constater que dans le cadre des éliminatoires de la Coupe du Monde 2010 en Afrique du Sud, en septembre 2008, trois jours avant une rencontre mettant aux prises les deux Corée, un match réunissait l’Arménie et la Turquie. Comme il y eut une « diplomatie du ping-pong » dans les années 1960, il existe bel et bien une « diplomatie du football » permettant de rapprocher les États. Celle-ci se pratique « tous les jours »<sup>11</sup> dans les organisations gérant le football international. Elle peut être évidente, lorsqu’il s’agit de tenir compte des positions géopolitiques de chaque pays. Par exemple, lorsque des parties opposent des Géorgiens à des Russes ou des Arméniens à leurs voisins turcs ou azéris. Mais aussi « plus subtile, complexe », comme au sujet de la participation d’une équipe britannique aux Jeux olympiques<sup>12</sup>. Pour la réaliser, l’UEFA n’est pas dotée de structures particulières. « On fait tous de la diplomatie ici »<sup>13</sup> nous a ainsi confié William Gaillard. Un bureau à Bruxelles – composé d’une demi-douzaine de personnes<sup>14</sup> – a quand même été ouvert en 2003 pour mieux coordonner les relations

---

<sup>8</sup> Entretien avec Jérôme CHAMPAGNE, directeur des relations internationales de la FIFA, par téléphone, 03/03/09.

<sup>9</sup> *Idem.*

<sup>10</sup> À l’UEFA comme à la FIFA, le congrès – ou l’assemblée générale – est composé des représentants des associations membres. C’est lui qui prend les décisions majeures de l’organisation. Le comité exécutif est l’instance exécutive. Elle prépare en outre les réunions des assemblées générales.

<sup>11</sup> Entretien avec William GAILLARD, conseiller du président et responsable des relations avec à l’Union européenne à l’UEFA, à Nyon (Suisse), 02/04/09.

<sup>12</sup> *Idem.* Comme nous le voyons au chapitre 1, le football britannique jouit au sein de la FIFA de privilèges depuis son retour au sein de la fédération internationale en 1946. Parmi eux, il y a le fait de se voir reconnaître quatre fédérations membres (les associations de football anglaise, écossaise, galloise et nord-irlandaise) et, partant, autant d’équipes nationales. Il n’existe donc pas d’équipe de Grande-Bretagne de football. Or le Comité international olympique ne reconnaît pas cette division infra-nationale. Le pays organisateur des JO étant qualifié de droit pour tous les sports collectifs, un problème se pose donc concernant les équipes de football britanniques (masculine et féminine) représentées lors des JO de Londres en 2012.

<sup>13</sup> Entretien avec William GAILLARD, à Nyon (Suisse), 02/04/09.

<sup>14</sup> Entretien avec Alex PHILLIPS, responsable du football professionnel à l’UEFA, à Nyon (Suisse), 02/04/09.

entre l'UEFA et les institutions européennes, relations qui ont connu un développement sans précédent et une institutionnalisation progressive depuis l'arrêt Bosman<sup>15</sup> rendu par la Cour de justice des Communautés européennes en 1995<sup>16</sup>. À Zurich, le président de la FIFA, Sepp Blatter<sup>17</sup>, dispose quant à lui d'un bras droit, diplomate de formation, spécifiquement dédié aux questions de relations internationales<sup>18</sup>. Enfin, la Fédération française de football<sup>19</sup> a depuis 2005 une instance chargée de lui donner « une cohérence d'ensemble des actions internationales et de la politique internationale »<sup>20</sup>. Elle est composée d'une dizaine de personnes, mais d'aucun diplomate de formation puisque cette instance se contente de pratiquer une diplomatie qui se restreint à la géopolitique du football, c'est-à-dire qui n'est orientée que vers les autres fédérations, la FIFA et l'UEFA<sup>21</sup>. Elle n'est pas une diplomatie qui vise des gouvernements.

Cette importance géopolitique du football que certains auteurs, à l'instar de Pascal Boniface<sup>22</sup>, se sont appliqués à étudier, aurait pu constituer l'angle d'attaque d'un travail sur l'Europe du football. Seulement, la diplomatie de cette dernière se révèle éparse, ponctuelle, sans lignes de conduites franches, ni dotée de l'impact de celle pratiquée par la FIFA. Plus diffuse, elle se fait par exemple au moment d'intégrer de nouveaux pays. Puisque l'appartenance à un groupe forge une identité, intégrer la confédération européenne n'est pas sans conséquences sur la politique extérieure d'un pays. Les raisons de l'affiliation du Kazakhstan, qui seront analysées au chapitre 4, sont à cet égard probantes. De même, le simple choix de se réunir pour former un

---

<sup>15</sup> Par cet arrêt rendu le 15 décembre 1995, la CJCE considère le football comme une activité économique à part entière et lui applique les règles du marché intérieur comme le principe de libre circulation des travailleurs. Il entraîne en effet la fin des quotas de joueurs étrangers communautaires au sein des équipes basées sur le territoire d'un pays membre de l'Union européenne.

<sup>16</sup> Entretien avec Jonathan HILL, chef du bureau de l'UEFA auprès de l'Union européenne à Bruxelles, à Nyon (Suisse), 02/04/09.

<sup>17</sup> Né en 1936 en Suisse, Joseph Blatter – plus communément appelé « Sepp » Blatter – a assumé les tâches de directeur technique (de 1975 à 1981) et de secrétaire général (de 1981 à 1998) de la FIFA avant de succéder à João Havelange au poste de président de cette organisation en 1998. Il occupe toujours ce poste à l'heure actuelle.

Une biographie de Sepp Blatter est disponible sur le site de la FIFA :

<http://fr.fifa.com/aboutfifa/federation/president/biography.html>.

<sup>18</sup> Nous faisons ici référence à Jérôme Champagne.

<sup>19</sup> Que l'on désigne par les initiales FFF.

<sup>20</sup> Entretien avec Jean-Louis VALENTIN, directeur général délégué et responsable des relations internationales de la FFF, à Paris, 13/01/09.

<sup>21</sup> *Idem*.

<sup>22</sup> Nous pensons en particulier à ses livres *La Terre est ronde comme un ballon : géopolitique du football*, Paris, Seuil, 2002, et *Football et mondialisation*, Paris, Armand Colin, 2006.

groupement européen suppose des implications fortes. « La bagatelle la plus sérieuse du monde »<sup>23</sup> a joué un rôle indéniable dans la formation d'une identité européenne. La naissance et l'élargissement progressif de l'UEFA comportent ainsi des considérations diplomatiques évidentes.

Ces deux idées peuvent être englobées dans celle de « construction d'une Europe du football ». Pourquoi a-t-on décidé de bâtir un édifice européen commun en 1954-1955 ? Quelle forme allait-il prendre ? Ses fondations seraient-elles assez solides pour ne pas s'effondrer dans un contexte de Guerre froide ? Et, une fois ses premières années passées – les plus difficiles –, qui allaient être ses nouveaux pensionnaires ? Sur quels critères seraient-ils acceptés ? Les membres déjà en place seraient-ils souverains dans leur choix ou se les verraient-ils imposés par la fédération internationale ? Toutes ses questions reviennent à s'interroger sur la construction de cette Europe des cinquante-trois.

Des fortunes diverses ont accompagné nos recherches. Thème assez peu traité par la communauté scientifique, l'histoire du ballon rond et de ses institutions ne fait l'objet que de très peu de publications spécifiquement relatives à l'Europe du football. La quasi totalité des sources écrites sur lesquelles nous nous sommes appuyées sont donc les archives des journaux sportifs et les archives de la FIFA. Concernant les premières, il s'agit surtout de l'hebdomadaire *France Football* et, à la marge, du quotidien *L'Équipe*<sup>24</sup>. Nous nous sommes appuyés sur les archives de journaux essentiellement pour les deux premiers chapitres, traitant des premières années de l'UEFA. Pour son extension, les archives utilisées ont été exclusivement celles de la FIFA et plus particulièrement les douze cartons de correspondance entre la FIFA et l'UEFA, les deux cartons regroupant les documents relatifs aux associations dont les demandes d'admission au sein de la fédération internationale ont été refusées, ainsi que les deux consacrés aux affiliations de Saint-Marin et des Îles Féroé. L'UEFA ne nous ayant pas accordé l'accès à ses archives, celles-ci étant fermées au public, nous n'avons malheureusement eu en notre possession que peu de compte-rendus de réunions officielles de la confédération.

---

<sup>23</sup> BROMBERGER Christian, *Football, la bagatelle la plus sérieuse du monde*, Paris, Fayard, 1998.

<sup>24</sup> Les deux journaux ont longtemps eu une rédaction commune du fait de leur appartenance au même groupe de presse.

Les témoins susceptibles de nous éclairer ont tous accepté de répondre à nos sollicitations. Pour étudier les jeunes années de l'UEFA et de la naissance Coupe des clubs champions, qui se situent dans la deuxième moitié des années 1950, nous avons eu la chance de pouvoir rencontrer Jacques Ferran. Journaliste puis rédacteur en chef à *L'Équipe* et *France Football* de 1948 à 1985, ce dernier a en outre été l'un des promoteurs du projet de Coupe d'Europe des clubs lancé par son confrère Gabriel Hanot<sup>25</sup> au mois de décembre 1954. Connaissant parfaitement les arcanes de l'UEFA pour l'avoir vu naître avant de la suivre de près durant toute sa carrière, il a constitué une aide irremplaçable pour mieux apprécier le fonctionnement de la confédération. Les éclaircissements et témoignages de dirigeants de premier rang de l'UEFA, de la FIFA et de la Fédération française de football (FFF) ont également représenté une aide précieuse pour répondre à nos multiples interrogations. Multiples, car l'Europe du football ne s'est pas faite en un jour et emporte avec elle toute une série de particularités : sa naissance comme son extension sous-tendent des questions dépassant largement le cadre sportif pour empiéter sur des questions de diplomatie traditionnelle.

La naissance de l'Europe du football est d'abord celle de l'UEFA, puis de ce qui devient rapidement sa compétition phare, la Coupe des clubs champions européens. Ces créations intervenant en pleine Guerre froide, elles réussissent la prouesse d'impliquer les pays situés de part et d'autre d'un Rideau de fer coupant politiquement le continent en deux. C'est plutôt facilement, bien que parfois confronté à de vrais obstacles politiques, que le football parvient à déchirer ce rideau pour rassembler les pays du continent européen et faire prospérer cette union (**1<sup>ère</sup> Partie**).

Mais bientôt se pose la question des frontières de ce continent, qu'elles soient intérieures ou extérieures. Extérieures d'abord puisque des pays que l'on peut situer géographiquement non pas en Europe mais en Asie, font des demandes d'affiliation à l'UEFA. La réaction de cette dernière est pratiquement toujours positive sur le long terme, ce qui a pour conséquence d'élargir sa superficie. Une question relative aux

---

<sup>25</sup> International français à plusieurs reprises avant de prendre la direction de l'équipe de France après la Seconde guerre mondiale, Gabriel Hanot (1889-1968) est une des grandes figures du journalisme sportif et du football français du XX<sup>e</sup> siècle. Respecté et reconnu y compris au-delà de ses frontières, celui qui était journaliste à *L'Équipe* et *France Football* – où il a occupé une place de leader de la rubrique football durant de nombreuses années –, reste comme l'auteur de l'article « Non, Wolverhampton n'est pas encore le "champion du monde des clubs" ! », paru le 15 décembre dans le quotidien sportif et qui devait être à l'origine de la Coupe des clubs champions européens.

frontières intérieures se pose également. Des micro-États ou des territoires non indépendants ont-ils le droit de se voir reconnaître une existence internationale dans le domaine du football ? Après avoir largement répondu par l'affirmative, la FIFA – compétente en la matière – a changé sa position au milieu des années 1970. Ces deux facteurs d'extension portent l'Europe de trente et un membres en 1954 à cinquante-trois actuellement, s'étendant à ce jour des Féroé au Kazakhstan (**2<sup>e</sup> Partie**).

# 1<sup>ère</sup> Partie

## Le Rideau de fer s'efface devant le football

« Est-il possible de construire une Europe du football ? Possible ou non, l'avenir nous le dira, mais quelques pionniers se sont attachés à cette tâche bien ingrate à cause du grand nombre de pays [...] qui composent cette vieille mosaïque qu'on appelle l'Europe »<sup>26</sup>. Ces quelques phrases écrites en 1954 par le secrétaire général de la Fédération française de football, Henri Delaunay<sup>27</sup>, témoignent du travail éminemment difficile que représente à l'époque de la Guerre froide la fondation d'une organisation fédérant tous les pays européens. La période à laquelle il écrit, qui est également celle des débuts de l'UEFA, voit en effet un continent divisé par un « Rideau de fer ». Si les heures les plus conflictuelles de la Guerre froide semblent derrière, la mise en place d'une Europe unie dans un domaine, fût-il (a priori) aussi futile que le football, n'est pas dénuée d'obstacles diplomatiques. Et pourtant, pendant qu'un embryon d'Europe politique composée de six membres voit le jour avec le Traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier, entrée en vigueur deux ans plus tôt, qu'une « Europe des droits de l'homme » ne comportant alors que quatorze membres a été instituée avec la création du Conseil de l'Europe en 1949, et qu'une Europe de

---

<sup>26</sup> Cité dans UEFA, *Les 25 ans de l'UEFA*, Berne, UEFA, 1979, p. 12.

<sup>27</sup> Henri Delaunay (1883-1955) est en 1927 – avec Jules Rimet, qui occupait alors le poste de président de la FIFA – à l'origine du projet d'une Coupe du monde de football. Il est également le père de l'idée d'une Coupe d'Europe des nations, que son fils Pierre, se charge de faire aboutir après sa mort. Secrétaire général de la FFF de sa création en 1919 jusqu'en 1955, il est l'un des trois dirigeants – avec le Belge José Crahay et l'Italien Ottorino Barassi – à être à l'origine de l'UEFA, dont il devient d'ailleurs le premier secrétaire en juin 1954.

Une biographie plus détaillée de Henri Delaunay écrite par l'historien Paul Dietschy est disponible sur : <http://www.wearefootball.org/PDF/henri-delaunay.pdf>.

l'audiovisuel à huit participants<sup>28</sup> s'est créée quelques années plus tôt – en 1950 – avec l'Union européenne de radiodiffusion, une Europe du football émerge au tournant des années 1954-1955. La différence entre l'UEFA et les autres mouvements paneuropéens se situe à plusieurs niveaux. Elle a d'abord trait au nombre de ses membres. L'Europe du football est de loin la plus large avec ses trente et un membres<sup>29</sup>. Plus impressionnant encore, elle est la seule capable de faire cohabiter en son sein des pays situés de part et d'autre du « Rideau de fer ». Souligner ces deux spécificités aide à montrer l'importance qu'a pu avoir, au-delà du sport, la formation de l'Union des associations européennes de football. Une première question surgit de ces quelques remarques : pourquoi et comment le rideau de fer a-t-il pu être déchiré par les quelques pionniers dont parle Henri Delaunay ?

Une deuxième interrogation porte sur la date de naissance de l'UEFA. Pourquoi 1954-1955 ? À cette question, il nous semble possible d'apporter une bonne et une mauvaise réponse. La moins bonne, qu'avance Laurent Barcelo dans un article intitulé « L'Europe des 52... l'UEFA »<sup>30</sup>, consiste à lier la formation de la confédération européenne à l'esprit paneuropéen soufflant à la même époque. Comme le montre l'apparition des différentes organisations venant d'être évoquées, un esprit d'unité, de solidarité, de concorde plane alors sur le continent<sup>31</sup>. La supériorité d'un peuple sur un autre et le nationalisme sont rejetés dans ces années d'après guerre. Si cette ambiance a indéniablement joué en faveur de la mise en place de l'UEFA, en n'empêchant pas sa naissance, elle ne semble pas avoir été décisive. Pour comprendre véritablement les raisons de sa naissance au milieu des années 1950, il convient de regarder plus attentivement les causes directes de sa création. C'est ce à quoi s'attelle le premier chapitre du présent travail. Une fois résolues les questions relatives à la fondation d'une Europe allant de l'Atlantique à l'Oural, d'autres viennent naturellement à l'esprit.

---

<sup>28</sup> Ses huit membres sont la Belgique, le Danemark, la France, l'Italie, les Pays-Bas, la Grande-Bretagne, la RFA et la Suisse. Devant le succès des retransmissions Eurovision, comme celui remporté par la diffusion de la Coupe du monde 1954, ces huit pays sont rejoints à l'été 1954 par l'Autriche, le Luxembourg et la Principauté de Monaco.

<sup>29</sup> Cette Europe comprend l'Albanie, l'Angleterre, l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, le Danemark, l'Ecosse, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, L'Irlande du Nord, l'Islande, l'Italie, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, le Pays de Galles, la Pologne, le Portugal, la RDA, la RFA, la République d'Irlande, la Roumanie, la Sarre, la Suède, la Suisse, la Tchécoslovaquie, l'URSS et la Yougoslavie.

<sup>30</sup> BARCELO Laurent, « L'Europe des 52... l'UEFA », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, 2007, n° 228, p. 119-133.

<sup>31</sup> *Idem.*

Comment, en ces années de Guerre froide, l'unité de l'UEFA a-t-elle pu être conservée ? Quel rôle ont pu y jouer les questions de politique internationale et comment ont-elles pu être maîtrisées ? En outre, des dissensions propres à une géopolitique du football ont-elles émergé du fait des enjeux liés à la formation d'une confédération européenne ? Ces quelques interrogations trouveront leur réponse dans le second chapitre de cette première partie.

## *Chapitre 1*

### *La création d'une Europe du football*

C'est dans un hôtel de Bâle que le 15 juin 1954 est décidée la création de l'UEFA et partant, de ce que l'on peut appeler l'« Europe du football ». La confédération européenne recense dès sa naissance trente et une associations venant de pays des deux blocs qui divisent alors le continent en ces temps de Guerre froide. Le dépassement des conflits politiques dont a fait preuve cette Europe-là peut apparaître quelque peu miraculeux lorsque l'on sait qu'elle réussit à faire cohabiter des pays s'ignorant sur le plan diplomatique depuis plusieurs décennies. L'adhésion de ses membres ne rencontre paradoxalement aucun obstacle. Le football ne paraît pas assez important pour y importer ses dissensions politiques, mais trop cependant pour ne pas faire partie de la grande famille européenne de ce sport.

Une confédération européenne de football voit donc le jour en 1954. De même que les cinq autres confédérations divisant la carte du football mondial, elle est chargée de coordonner et de promouvoir, sur son continent, toutes les activités liées à ce sport. Ses membres sont les fédérations nationales européennes de football. Plus de cinquante ans après sa création, son activité majeure – de laquelle elle tire l'essentiel de ses revenus – est l'organisation de compétitions : l'Euro, qui a succédé à la Coupe d'Europe des nations, mais également les différentes compétitions entre clubs, dont la plus célèbre est à l'heure actuelle la Ligue des champions. Ce qui pousse une poignée de dirigeants venant des quatre coins du continent à créer l'UEFA semble naturellement être l'organisation de compétition. C'est ce qu'écrit le rapport « Vision Europe » publié en avril 2005 par l'UEFA : « La première raison de [la création de l'UEFA] était

d'organiser les compétitions pour les équipes nationales et les clubs en Europe [...] »<sup>32</sup>. C'est également la réponse qu'apportent hauts dirigeants de l'instance désormais basée à Nyon et journalistes lorsque cette question leur est posée. Mis à part concernant le Français Henri Delaunay et, dans une moindre mesure, le Belge José Crahay<sup>33</sup>, la réponse semble être toute autre et assurément plus complexe. C'est bien davantage dans l'idée de mettre en place un groupe de pression des fédérations européennes face aux associations émergentes des autres continents, qu'a été décidée la création de l'UEFA (I). Pour s'en convaincre, il suffit de voir avec quelle indifférence, elle a dans un premier temps considéré l'idée de mettre en place une Coupe d'Europe des clubs. Celle-ci fait pourtant de cette Europe une réalité (II), une Europe qui met de côté ses différends politiques. C'est sûrement là le plus grand succès des premières années de l'UEFA (III).

## **I. La naissance d'un groupe de pression européen en matière de football : l'UEFA**

La création de l'UEFA intervient un peu plus d'un an avant le premier match de la Coupe d'Europe des clubs. Il serait aisé d'y voir un lien de cause à effet. L'UEFA semble logiquement avoir été mise en place pour organiser des compétitions européennes. La réalité est sensiblement différente. C'est en faisant le constat d'une perte d'influence croissante des pays européens au sein de la fédération internationale, que les dirigeants de toutes les associations nationales du continent ont décidé de former une confédération européenne (a). Cette idée, qui a germé dans l'esprit de trois hommes – José Crahay, Ottorino Barassi<sup>34</sup> et Henri Delaunay – met trois années à voir le jour (b).

---

<sup>32</sup> Rapport de l'UEFA intitulé « Vision Europe, l'orientation et le développement du football européen au cours de la prochaine décennie », 2005, p. 16.

<sup>33</sup> Secrétaire général de la fédération de football et du comité olympique belges.

<sup>34</sup> Ottorino Barassi (1898-1971) a été président de la fédération italienne de football de 1946 à 1958 et membre du comité exécutif de la FIFA. Durant sa carrière de dirigeant, il a également occupé le poste de vice-président de la FIFA.

*a. Un constat alarmiste d'une perte d'influence de l'Europe au niveau du football mondial*

Le football mondial se structure dès 1904 avec la création de la Fédération internationale de football association (FIFA). Le football européen, en revanche, attend 1954-1955 pour s'organiser. Un tel laps de temps n'est pas innocent. Il correspond à la période de la toute-puissance du continent européen sur ce sport. S'il avait été exporté par les Britanniques aux quatre coins du globe, il n'y avait guère que dans une poignée de pays sud-américains – Brésil, Uruguay, Argentine – que la pratique du football trouvait son équivalent à celle présente sur le continent européen. Ce sont en effet sept associations européennes qui sont à l'origine de la fondation de la fédération internationale<sup>35</sup>. Comme le souligne en 1986 le secrétaire général de l'UEFA Hans Bangerter<sup>36</sup> :

« Pendant de longues années, [la FIFA] n'a réuni uniquement des associations nationales européennes et était dirigée par des Européens exclusivement. En 1950 encore, à une époque où 41 associations d'outre-mer faisaient déjà partie de la FIFA, le comité exécutif se composait de neuf Européens et de trois non Européens. »<sup>37</sup>

Ainsi, avant les années 1950, le football mondial et le football européen coïncidant, nul besoin ne se faisait ressentir de créer une confédération européenne. Celle-ci aurait largement fait doublon. Mais ce constat s'inverse au début des années 1950. L'idée de mettre en place une confédération européenne part directement de ce constat.

La volonté d'organiser des compétitions paraît alors bien secondaire. Le Belge José Crahay – un des initiateurs du projet d'instance européenne – témoigne à ce sujet :

« Cette confédération à créer se réunirait périodiquement pour traiter les questions intéressant ses membres européens et étudierait l'ordre du jour de chaque assemblée générale de la FIFA pour adopter une attitude commune sur les points

---

<sup>35</sup> Les membres fondateurs de la FIFA sont les associations belge, danoise, espagnole, française, néerlandaise, suédoise et suisse. Voir le site de la FIFA : <http://fr.fifa.com/classicfootball/history/fifa/historyfifa1.html>.

<sup>36</sup> Le Suisse Hans Bangerter a été une figure incontournable de l'UEFA puisqu'il en a occupé le poste de secrétaire général durant près de trois décennies, de 1960 à 1989, après avoir débuté sa carrière comme adjoint du secrétaire général de la FIFA en 1953. Il est toujours membre d'honneur de l'UEFA et de la fédération suisse de football.

<sup>37</sup> Archives de la FIFA, lettre du secrétaire général de l'UEFA vraisemblablement destinée au secrétaire général de la FIFA, intitulée « Quelques considérations sur la révision des Statuts de la FIFA », 25/06/86.

importants »<sup>38</sup>. Avant de poursuivre : « nous ne pensions pas [...] à la création de coupes. »<sup>39</sup>

Le propos est pour le moins explicite. L'idée est alors de se contenter de coordonner les positions des fédérations du continent en vue des votes les intéressant au sein de la FIFA. Par exemple, « l'élection de vice-présidents et de membres du comité exécutif de la FIFA [qui a toujours été] un des droits et un des devoirs les plus importants des confédérations continentales »<sup>40</sup>. Les propos tenus par Sir Stanley Rous<sup>41</sup> à Jacques Ferran et Gabriel Hanot venus s'entretenir avec lui avant le congrès de l'UEFA de mars 1955 du projet du journal *L'Équipe* de mettre en place une Coupe d'Europe des clubs (dont l'organisation reviendrait naturellement à l'instance européenne naissante), ne laissent pas planer le doute sur la raison d'être de l'UEFA ; surtout eu égard à la très grande influence dont dispose l'Anglais auprès de ses pairs : « L'UEFA n'est pas faite pour organiser des compétitions, mais pour défendre certains intérêts communs ».

Si la première volonté affirmée de fonder une confédération européenne remonte au début de l'année 1952 et d'une discussion entre José Crahay et l'Italien Ottorino Barassi<sup>42</sup>, il se produit quelques mois plus tard un véritable traumatisme qui conforte ces derniers dans leur idée. Ce choc correspond au 28<sup>e</sup> Congrès<sup>43</sup> de la fédération internationale, se tenant du 24 au 26 juillet 1952, comme le confirme le Belge :

« Si nous avons douté que [les] intérêts [de l'Europe] étaient menacés ou risquaient de l'être, nous en aurions eu la preuve au Congrès de la FIFA à Helsinki [...]. [...] Sur chacun des sujets, un délégué de l'Amérique du Sud, pas toujours le même, prit la parole, afin de discuter la politique générale. On sentait très bien que chaque point avait été étudié, et que des délégués avaient vraisemblablement été désignés pour défendre un point de vue qui était rarement celui du comité exécutif de la FIFA. [...] En

---

<sup>38</sup> CRAHAY José, « Une image du passé » in UEFA, *Les 25 ans de l'UEFA*, op. cit., p. 76.

<sup>39</sup> *Idem.*

<sup>40</sup> BANGERTER Hans, « L'UEFA hier et aujourd'hui » in UEFA, *Les 25 ans de l'UEFA*, op. cit., p. 13.

<sup>41</sup> Ancien arbitre international, l'Anglais Sir Stanley Rous (1895-1986), « intelligent, roublard, aimable ou brutal selon les cas » comme l'écrit Jacques Ferran dans « Comment *L'Équipe* a créé la Coupe d'Europe il y a cinquante ans... » (Collectif, *50 ans de Coupes d'Europe*, Paris, L'Équipe Éditions, 2005, p. 14), a occupé les postes de secrétaire général de la fédération anglaise de 1934 à 1962 et de président de la FIFA de 1961 à 1974. Homme d'influence, il est notamment l'auteur de la réactualisation en 1938 des « Lois du jeu », qui régissent la pratique du football.

<sup>42</sup> CRAHAY José, op. cit., p. 76.

<sup>43</sup> Pour comprendre l'importance des décisions prises par un Congrès de la FIFA, il suffit de se reporter aux termes de l'article 21, alinéa 1 des Statuts actuels de la FIFA (datant de mai 2008), « le congrès est l'organe législatif et l'instance suprême ».

votant en ordre dispersé et sans concertation préalable, les fédérations européennes faillirent commettre des erreurs irréparables. »<sup>44</sup>

Pareil sentiment d'impuissance se devine sous la plume du représentant de la Fédération française de football au même Congrès. Dans un compte-rendu des faits qu'il écrit dans *France Football*, Henri Delaunay évoque au cours du Congrès « qui se déroula péniblement »<sup>45</sup>, « l'opposition quasi systématique du délégué uruguayen [...], qui le plus souvent parlait au nom des associations sud-américaines »<sup>46</sup>. Et de rajouter que celui-ci « réclama la reconnaissance des droits des associations de l'Asie, de l'Afrique et de l'Océanie ». Le lendemain, l'Uruguayen revendiquait d'ailleurs un élargissement de la commission [d'étude pour les modifications des statuts et des règlements de la FIFA] par une inclusion de représentants de l'URSS, des pays arabes, de l'Afrique et de l'Asie »<sup>47</sup>. L'ambiance, très tendue, est également relatée dans le même numéro de *France Football* : « “Les traducteurs sont des traîtres”, s'exclame un Sud-Américain, “on déguise nos pensées. Même les textes des statuts sont à double sens”, continue le délégué du Guatemala »<sup>48</sup>. La capacité d'obstruction des Sud-Américains semble autant redoutée par les Européens que leur coordination semble faire leur admiration. C'est qu'une confédération sud-américaine, organisant une Coupe annuelle entre sélections nationales, existe officieusement depuis 1916<sup>49</sup>. L'évolution de la composition de la FIFA oblige le « Vieux Continent » à repenser son organisation pour pouvoir rattraper son retard sur le « Nouveau Monde ». Et ce d'autant plus que les modalités du vote au congrès de la FIFA désavantagent clairement le football européen. Les congrès sont en effet soumis à la règle « une association = une voix », ce qui, depuis les années 1950 et l'explosion du nombre de membres de la FIFA, n'a cessé de minorer l'importance des voix européennes. Ainsi que le rappelle Hans Bangerter en 1986 :

« Ce droit de vote a réduit énormément l'influence de l'Europe et il n'y a plus de proportion entre les valeurs et ce que l'Europe représente dans la fédération mondiale et son droit de vote ». Avant de proposer de « [modifier] les statuts et éventuellement les

---

<sup>44</sup> CRAHAY José, *op. cit.*, p. 76.

<sup>45</sup> DELAUNAY Henri, « Jules Rimet, réélu président de la FIFA pour deux ans », *France Football*, 31/07/52.

<sup>46</sup> *Idem.*

<sup>47</sup> *Idem.*

<sup>48</sup> *France Football*, « Au 18<sup>e</sup> Congrès de la FIFA », 31/07/52.

<sup>49</sup> FERRAN Jacques, « Comment *L'Équipe* a créé la Coupe d'Europe il y a cinquante ans... » in Collectif, *50 ans de Coupes d'Europe, op. cit.*, p. 14.

structures de la FIFA [afin] d'arriver [...] à des proportions plus équitables en matière de droit de vote. »<sup>50</sup>

Ces raisons font ainsi d'une confédération européenne, dans l'esprit de ses fondateurs, une organisation de défense destinée à préserver des acquis plus qu'à réaliser de nouvelles œuvres. José Crahay exprime cette idée avec force : « Notre but était uniquement de défendre les intérêts de l'Europe. [...] Nous devons insister sur le fait que notre but n'a jamais été et ne sera jamais d'opprimer quiconque, mais uniquement de nous défendre »<sup>51</sup>. Bien davantage que l'idée communément répandue selon laquelle l'UEFA s'est créée pour organiser des compétitions, c'est bien plutôt pour mettre un terme à la perte d'influence des Européens au sein du football mondial que plusieurs dirigeants élaborent dès 1952 le projet d'un groupe de pression d'ailleurs appelé à son origine « Groupe des associations européennes »<sup>52</sup>. D'autres raisons peuvent également être invoquées pour expliquer la naissance de l'UEFA – comme le besoin de coordination des fédérations sur des questions concernant par exemple les retransmissions des rencontres à la télévision<sup>53</sup> –, mais leur importance ne semble pas avoir été décisive.

Une précision doit cependant être apportée sur les visées des dirigeants européens à propos de la confédération à naître. Tous les fondateurs de l'UEFA ne minoraient pas autant le rôle d'organisateur de compétitions que devait supporter l'Union européenne de football. José Crahay s'est rapidement rendu compte de l'importance que pourrait avoir pour le continent la mise en place d'une Coupe des nations<sup>54</sup>. Si tous les dirigeants du football européen voyaient d'abord l'UEFA comme un groupe de pression, un seul la voulait avant tout pour organiser des compétitions<sup>55</sup>. Cet homme est Henri Delaunay, déjà à l'origine de la Coupe du Monde<sup>56</sup> et grand promoteur de la Coupe d'Europe des nations. Comme nous l'étudions plus longuement au chapitre suivant, les vues du secrétaire général de la FFF ont cependant mis du temps à trouver un écho auprès de ses homologues étrangers, ce qui renforce l'idée selon

---

<sup>50</sup> Archives de la FIFA, lettre du secrétaire général de l'UEFA vraisemblablement destinée au secrétaire général de la FIFA, intitulée « Quelques considérations sur la révision des Statuts de la FIFA », 25/06/86.

<sup>51</sup> CRAHAY José, *op. cit.*, p. 76.

<sup>52</sup> FERRAN Jacques, « L'histoire de l'UEFA : une voie, une structure, un objectif » in UEFA, *Les 50 ans de l'UEFA*, Nyon, UEFA, p. 46.

<sup>53</sup> BANGERTER Hans, *op. cit.*, p. 14.

<sup>54</sup> Se reporter au Chapitre 2.

<sup>55</sup> Entretien avec Jacques FERRAN, à Paris, 20/04/09.

<sup>56</sup> DIETSCHY Paul, portrait de Henri Delaunay, <http://www.wearefootball.org/PDF/henri-delaunay.pdf>.

laquelle l'UEFA est, à ses débuts, essentiellement vue par ses promoteurs comme un groupe de pression.

### ***b. Un « Groupe des associations européennes » voit le jour en juin 1954***

L'idée de créer l'UEFA met plus de trois ans à aboutir à partir du moment où elle germe dans l'esprit de plusieurs dirigeants. Sans prétendre à traiter de manière exhaustive et précise le déroulement des discussions<sup>57</sup>, nous nous contenterons de retracer les quelques étapes majeures de cette naissance. Comme nous l'avons déjà évoqué, ce projet de mettre en place une confédération européenne apparaît au début de l'année 1952. C'est lors d'une rencontre opposant la Belgique à l'Italie qu'Ottorino Barassi, le secrétaire général de la fédération italienne, soumet pour la première fois cette idée à son homologue belge, José Crahay<sup>58</sup>. Les deux dirigeants s'adjoignent bientôt les services du Français Henri Delaunay. Ce trio de « pères fondateurs » de l'Europe du football<sup>59</sup> se réunit à Zurich les 27 et 28 mai 1952 pour commencer à discuter du projet<sup>60</sup>. Confortés dans leur initiative par le Congrès de la FIFA d'Helsinki lors duquel le manque d'une Europe unie se fait cruellement ressentir, d'autres discussions informelles se déroulent à Helsinki<sup>61</sup> et Paris au cours des années 1952 et 1953<sup>62</sup>. Les dirigeants européens convaincus de l'initiative ne sont alors pas légions comme le souligne José Crahay :

« Dire que nous avons recueilli d'emblée un succès éclatant serait trahir la vérité. Je me souviens notamment d'une séance que nous avons convoquée à Zurich et qui réunit péniblement quatorze fédérations, et à laquelle les fédérations britanniques s'étaient abstenues de participer. Le seul résultat de cette réunion consista à nous charger de revoir de nombreux articles. »<sup>63</sup>

---

<sup>57</sup> Nous n'avons pu consulter la documentation nécessaire pour retracer ces discussions avec précision.

<sup>58</sup> CRAHAY José, *op. cit.*, p. 76.

<sup>59</sup> Il est intéressant de remarquer que ces « pères fondateurs » ont la même nationalité que leurs homologues Alcide De Gasperi, Paul-Henri Spaak, Jean Monnet et Robert Schuman.

<sup>60</sup> BANGERTER Hans, *op. cit.*, p. 12.

<sup>61</sup> *Idem.*

<sup>62</sup> Archives de la FIFA, lettre du secrétaire général de la FIFA Helmut Käser à José Crahay, 01/11/63. Helmut Käser y évoque la tenue de réunions à Paris les 27 juin 1952, 13 octobre 1953 ainsi que les 11 et 12 avril 1954.

<sup>63</sup> CRAHAY José, *op. cit.*, p. 76.

La réticence britannique n'est que de courte durée puisque l'Anglais Stanley Rous, accompagné par le Suisse Ernest Thommen<sup>64</sup>, fait rapidement partie des promoteurs du projet d'entente européenne aux côtés de MM. Barassi, Crahay et Delaunay<sup>65</sup>. De quatorze membres présents lors d'une réunion à Zurich, les effectifs s'élèvent à une vingtaine en 1953 à Paris – vraisemblablement le 13 octobre. Ottorino Barassi y mène les débats pendant que Henri Delaunay s'occupe des tâches d'interprète et de secrétaire<sup>66</sup>.

Un tournant se produit lorsque la FIFA donne au projet le soutien qui lui manquait. Au cours de cette même année 1953, le Congrès extraordinaire de la fédération internationale, qui se tient à Paris, « [permet] la création et la légalisation des confédérations continentales »<sup>67</sup>, jusque-là interdites<sup>68</sup>. Le projet peut désormais prendre corps. C'est chose faite le 15 juin 1954 lors de la première séance officielle de ce qui ne s'appelle alors que le « Groupe des associations européennes ». Réunis à l'initiative d'Ernest Thommen, les présidents et secrétaires généraux de la quasi totalité des fédérations européennes se retrouvent à Bâle pour « l'acte de naissance officiel de la nouvelle confédération », comme l'écrit Jacques Ferran<sup>69</sup>. Sur les trente et une associations convoquées, vingt-cinq, puis vingt-huit sont représentées après l'arrivée en cours de séance des délégués grecs et l'assentiment donné par l'assemblée pour que la Tchécoslovaquie s'exprime au nom de la Roumanie – absente pour des raisons de visa – et l'Angleterre pour le Pays de Galles<sup>70</sup>, le tout au terme d'âpres débats<sup>71</sup>. Cette première séance aboutit à la création formelle d'un Groupement des associations européennes « sous une forme à déterminer » et charge un comité d'élaborer les statuts

---

<sup>64</sup> Le Suisse Ernest Thommen, qui a occupé le poste de vice-président de la FIFA et, par intérim, celui de président de la même organisation (du 25 mars 1961 au 28 septembre de la même année) a, entre autres, été en charge de l'organisation de la Coupe du monde 1954 et à l'origine de la Coupe Intertoto et, avec Ottorino Barassi et Sir Stanley Rous, de la Coupe UEFA.

<sup>65</sup> Archives de la FIFA, lettre du secrétaire général de la FIFA Helmut Käser à José Crahay, 01/11/63. Helmut Käser y évoque la tenue de réunions à Paris les 27 juin 1952, 13 octobre 1953 ainsi que les 11 et 12 avril 1954.

<sup>66</sup> ROUS Stanley, « Quelques souvenirs... » in UEFA, *Les 25 ans de l'UEFA*, *op. cit.*, p. 79.

<sup>67</sup> BANGERTER Hans, *op. cit.*, p. 13.

<sup>68</sup> La confédération d'Amérique du Sud n'existait depuis 1916 qu'officieusement puisque devant la prédominance de l'Europe dans le monde du football, la fédération internationale n'avait pas prévu la création de confédérations organisant ce sport à l'échelle des continents.

<sup>69</sup> FERRAN Jacques, « L'histoire de l'UEFA : une voie, une structure, un objectif », *op. cit.*, p. 46.

<sup>70</sup> *Idem.*

<sup>71</sup> ROUS Stanley, *op. cit.*, p. 79.

définitifs de ladite association<sup>72</sup>, dont l'approbation est discutée lors de l'assemblée générale qui se tient le mois de mars 1955, à Vienne. Entre-temps, le 22 juin est élu le premier bureau de la confédération : le Danois Ebbe Schwartz<sup>73</sup> est son premier président et Henri Delaunay son secrétaire<sup>74</sup>. Les 29 et 30 octobre, à Copenhague, le nom de la confédération est définitivement entériné. La dénomination « Entente européenne », un temps pressentie, doit s'incliner devant « Union des associations européennes de football (*Union of the European football associations* en anglais), désignée par les initiales UEFA<sup>75</sup>. Ses statuts sont adoptés lors de l'assemblée générale du 2 mars 1955 à Vienne. Les autres décisions majeures prises en Autriche par les vingt-neuf pays représentés sont l'affiliation de l'association nationale turque<sup>76</sup>, des accords relatifs aux diffusions des rencontres de football par la télévision et la mise en place d'un match célébrant les 75 ans de l'association d'Irlande du Nord, prévu le 13 août 1955 et qui opposerait à Belfast une sélection britannique à une sélection continentale<sup>77</sup>. Le but avoué de ce match étant d'ailleurs de fournir « un petit fonds de roulement à cette UEFA nouvellement créée et faible »<sup>78</sup>.

Mais le plus étonnant, lors de cette assemblée générale reste surtout la position, pour le moins distante, des délégués européens vis-à-vis d'un projet de Coupe d'Europe des clubs lancés quelques mois plus tôt par le journal français *L'Équipe*. C'est pourtant cette compétition qui fait de l'Europe du football une réalité.

## **II. L'Europe devient une réalité avec la création de la Coupe des clubs champions européens**

---

<sup>72</sup> Procès-verbal de l'assemblée de Bâle, cité dans l'article de FERRAN Jacques, « L'histoire de l'UEFA : une voie, une structure, un objectif », *op. cit.*, p. 46.

<sup>73</sup> Ebbe Schwartz (1901-1964) a été président de la fédération danoise de football à partir de 1950 et de l'UEFA, dont il a été le premier président, de 1954 à sa mort.

<sup>74</sup> FERRAN Jacques, « L'histoire de l'UEFA : une voie, une structure, un objectif », *op. cit.*, p. 46.

<sup>75</sup> *Idem.*

<sup>76</sup> Se reporter au chapitre 3.

<sup>77</sup> BANGERTER Hans, *op. cit.*, p. 14.

<sup>78</sup> *Idem.*

L'Europe du football est née formellement le 15 juin 1954 avec la création de l'UEFA. Réunion des dirigeants des fédérations de tous les pays européens, cette confédération reste, lors de ses premiers mois, une coquille vide dont le seul but est de mettre en commun des intérêts lui préexistants sans en créer de nouveaux. C'est véritablement avec la naissance d'une compétition se déroulant à l'échelle du continent que se met en place dans les faits – et plus seulement formellement – une Europe du football. Paradoxalement, une telle compétition n'est pas une initiative de l'UEFA – pour les raisons que nous avons déjà évoquées. C'est le journal *L'Équipe* qui, prenant le relais de plusieurs autres initiatives, lance le projet d'une coupe d'Europe mettant aux prises les meilleurs clubs du continent (a). Cette idée aboutit neuf mois après son lancement, malgré le peu d'enthousiasme de l'UEFA, et grâce au soutien des présidents des grands clubs européens (b).

#### *a. Une idée du journal L'Équipe qui succède à beaucoup d'autres*

Avant d'étudier avec précision quel était le projet du journal *L'Équipe* et les motivations de ses promoteurs, il convient de revenir sur l'idée même d'une compétition entre clubs européens (l'idée d'une Coupe d'Europe entre sélections nationales – qui ne voit le jour qu'en 1958 – sera développée dans le chapitre suivant). Une telle ambition ne date pas du milieu des années 1950. Sans être en mesure d'affirmer que cela constituait le premier projet de compétition européenne, dès 1934, le journaliste français Gabriel Hanot et le président du Racing Club de Paris Jean-Bernard Lévy<sup>79</sup>, avaient lancé une idée voisine<sup>80</sup>. Dans un article de l'hebdomadaire *Le Miroir du Sport*, Gabriel Hanot avait alors émis l'hypothèse d'inclure des équipes étrangères dans le championnat national d'un pays. Jean-Bernard Lévy lui avait alors adressé une réponse dans laquelle il soulignait l'inapplicabilité d'un tel projet, mais qu'en revanche, un championnat d'Europe qui opposerait seize clubs, chacun désigné par une nation, serait tout à fait envisageable. Le projet était finalement resté lettre morte<sup>81</sup>. Concernant les réalisations concrètes, il faut remonter à 1927 pour voir le premier projet de trophée

---

<sup>79</sup> Jean-Bernard Lévy (1900-1940) a été président de la section football du Racing club de Paris de 1929 à sa mort sur le champ de bataille en 1940.

<sup>80</sup> FERRAN Jacques, « Comment *L'Équipe* a créé la Coupe d'Europe il y a cinquante ans... », *op. cit.*, p. 14.

<sup>81</sup> *Idem.*

mettant aux prises des équipes de pays différents. La même année qu'il propose à la FIFA une « Coupe de l'Europe » destinée à voir s'affronter des nations européennes tous les deux ans<sup>82</sup>, l'Autrichien Hugo Meisl<sup>83</sup>, émet l'idée d'organiser une « Coupe d'Europe centrale »<sup>84</sup>. Celle-ci prend le nom de « Mitropa Cup », contraction de Mittel Europa Cup. Organisée dès 1927, elle oppose uniquement, comme son nom l'indique, des clubs d'Europe centrale, deux par pays : des équipes autrichiennes (allemandes après l'*Anschluss* de 1938), hongroises, yougoslaves, tchécoslovaques et italiennes. Deux participants suisses et roumains les rejoignent à partir de 1929<sup>85</sup>. Temporairement interrompue pendant le second conflit mondial, cette compétition qui se déroule lors des mois d'été reprend en 1955 et s'éteint définitivement en 1992<sup>86</sup>. Cette coupe, fruit de la certitude de son créateur de la domination de l'Europe centrale dans le football de l'époque<sup>87</sup>, oblige certes ses participants à traverser les frontières du continent, elle ne concerne que quelques pays.

Il en est de même pour la « Coupe latine ». Cette dernière se déroule de 1949 à 1957 à l'initiative<sup>88</sup> du Français Jules Rimet<sup>89</sup>. Ayant lieu en juin sur une période de quatre jours, elle voit s'opposer des équipes espagnoles, portugaises, françaises et italiennes. Elle est en quelque sorte une « coupe d'Europe de l'Ouest » face à la Mitropa Cup regroupant des pays de l'autre partie du continent. En 1954 donc, si des compétitions internationales existent en Europe, elles segmentent celle-ci plus qu'elle ne l'unit. Il existe par conséquent un espace laissé libre pour créer un trophée

---

<sup>82</sup> DIETSCHY Paul, *op. cit.*

<sup>83</sup> Secrétaire général de la fédération autrichienne dans les années 1920 et 1930, Hugo Meisl (1881-1937), est surtout connu pour avoir entraîné la sélection nationale de son pays de 1912 à 1914 et de 1919 à 1937, faisant de la *Wunderteam* une des équipes les plus redoutables qu'ait connue le continent européen. Il a également été à l'origine de la Coupe d'Europe centrale. Une biographie est disponible sur le site de la FIFA : <http://fr.fifa.com/classicfootball/coaches/coach=61643/bio.html>.

<sup>84</sup> LEMOINE Patrick, « Grands-mères et petites sœurs », supplément « Oui, l'Europe a 50 ans » de *L'Equipe*, 15/12/04.

<sup>85</sup> *Idem.*

<sup>86</sup> *Idem.*

<sup>87</sup> DIETSCHY Paul, *op. cit.*

<sup>88</sup> LEMOINE Patrick, « Grands-mères et petites sœurs », *op. cit.*

<sup>89</sup> Jules Rimet (1873-1956) reste à ce jour le président de la FIFA à avoir eu le plus long règne à la tête de cette organisation, en la président de 1921 à 1954. Son nom est associé à la création de la Coupe du monde – même si le rôle joué par Henri Delaunay est largement minoré comme l'a montré Paul Dietschy dans son portrait de ce dernier – dont le trophée a porté son nom jusqu'en 1954. Également à la tête de la FFF depuis sa création en 1919, il en quitte la présidence en 1949 à la suite du refus du conseil fédéral d'accueillir l'équipe du FC Sarrebruck au sein du Groupement français, en charge des intérêts des clubs professionnels de l'Hexagone (se reporter à la fin du présent chapitre).

véritablement continental. L'esprit d'initiative des journalistes et dirigeants en place dans les années 1950 fera le reste.

Deux traits frappent en effet à cette époque-là. D'une part l'engagement des journalistes sportifs dans le devenir du sport<sup>90</sup> et d'autre part la très importante vague d'initiatives de compétitions européennes. Pour comprendre l'importance que jouent les journalistes dans l'évolution du football, il suffit de voir leur implication en faveur de la création de la Coupe d'Europe des clubs et leur audace dans leurs suggestions aux instances du football (cf. l'éditorial de Jacques Ferran largement retranscrit dans la note de bas de page n°1). Il faudrait aussi souligner l'ambiance propice à la création de compétitions qui existe alors. « C'est une véritable frénésie de projets. Chaque pays, chaque journal, chaque spectateur a le sien », écrit Jacques Ferran dans un éditorial de *France Football* intitulé « Il pleut des idées »<sup>91</sup>. Parmi les nombreux projets qui fleurissent à cette époque, on peut relever celui proposé par l'équipe suisse des Grasshoppers de Zurich. Dans un pays où le public n'a d'intérêt que pour les compétitions et non les matches amicaux organisés sporadiquement, l'entraîneur allemand de l'équipe zurichoise soumet en 1952 l'idée d'une compétition « du genre de l'ancienne Coupe de l'Europe centrale, groupant six équipes cotées, de pays différents (Suisse, Allemagne, Autriche, Italie, Espagne, France), se rencontrant toutes en matches aller-retour, sur une durée de deux saisons »<sup>92</sup>. Cette initiative permet au correspondant de *France Football* en Suisse de souligner que ce tournoi « confirme, de manière

---

<sup>90</sup> Entretien avec Jacques FERRAN, à Paris, 20/04/09.

<sup>91</sup> FERRAN Jacques, « Il pleut des idées », *France Football*, 26/02/57 :

« Le succès de la Coupe d'Europe des clubs a conduit à imaginer qu'on pourrait organiser un véritable CHAMPIONNAT D'EUROPE DES CLUBS DISPUTÉ PAR DES ÉQUIPES QUI, POUR UNE SAISON, NE PARTICIPERAIENT PAS À LEUR CHAMPIONNAT NATIONAL.

Les champions de chaque pays se consacraient en somme pendant un an à ce Championnat supranational avant de retrouver leur compétition intérieure. [...] C'est de toutes les « idées », une des plus séduisantes. Mais elle nous semble prématurée. Un jour, elle se détachera d'elle-même, comme un fruit mûr.

En attendant l'Union Européenne pourrait, nous semble-t-il, mettre à l'étude deux « idées » concernant la Coupe d'Europe des clubs.

1° Inviter un club sud-américain vainqueur d'une compétition équivalente à rencontrer le vainqueur de la Coupe d'Europe en un match aller et retour. Le vainqueur serait une sorte de "champion du monde des clubs" ;

2° Envisager la participation à la Coupe d'Europe de DEUX CLUBS par pays au lieu d'un seul.

Ce sont là les deux « idées » de *France Football* de cette semaine. Gabriel Hanot m'en souffle une troisième à laquelle il croit : UNE COUPE DES COUPES, ouverte aux vainqueurs de Coupe de chaque pays.

Il pleut des idées dans le monde du football. Mais ce genre de déluge n'a jamais noyé personne ».

<sup>92</sup> SCHLATTER Frédéric, « La Coupe internationale des Grasshoppers, amorce d'un championnat d'Europe », *France Football*, 05/02/52.

inattendue, que [la tendance qui voit les grands clubs européens évoluer sans doute tôt ou tard vers un championnat international séparé de celui de leur pays respectif] entre déjà dans le domaine de l'actualité »<sup>93</sup>. L'équipe d'Anderlecht avait elle-aussi, à la même période, lancé un projet similaire<sup>94</sup>. Le journal français *Le Temps de Paris* avait quant à lui proposé l'idée, au tournant des années 1950, d'une coupe consistant « à opposer, en une journée, les clubs professionnels français aux clubs anglais ou italiens ou espagnols, dans l'ordre de leur classement respectif »<sup>95</sup>. Mais les grandes difficultés d'organisation qu'un tel trophée suppose devaient empêcher sa réalisation. Même la naissance de la Coupe d'Europe des clubs en septembre 1955 ne tarit pas l'imagination des dirigeants et journalistes européens.

Jacques Ferran propose ainsi en mars 1957 de donner une nouvelle vie à une Coupe latine « devenue, depuis la création de la Coupe d'Europe, une compétition mineure, limitative, étriquée »<sup>96</sup>. Son idée – issue du quotidien uruguayen *Acción* – consiste à l'élargir aux clubs « de quatre autres nations latines, par exemple le Brésil, l'Argentine, l'Uruguay et le Chili »<sup>97</sup>. Son éditorial intitulé « Il pleut des idées » regorge lui aussi de propositions innovantes sinon visionnaires<sup>98</sup>. Le rédacteur en chef de *France Football* y présente avec une avance sur son temps qui en devient troublante ce qui deviendra quelques années plus tard la Coupe intercontinentale, la Coupe des Vainqueurs de Coupes européennes, ainsi que la transformation de la Ligue des Champions consécutive au passage d'un à plusieurs représentants par pays. L'avenir dira s'il était également visionnaire au sujet d'un « Championnat d'Europe » supranational<sup>99</sup>. Des réalisations concrètes voient également le jour dans les années qui suivent la mise en place de la Coupe d'Europe des clubs. On se contentera de citer simplement ces compétitions sans entrer dans le détail de leur naissance. On peut noter la mise en place dès le 4 avril 1955 de la Coupe des Villes de Foire mettant aux prises, jusqu'en 1960, non pas des clubs mais des villes<sup>100</sup>, ainsi que la création en 1960 de la

---

<sup>93</sup> *Idem*

<sup>94</sup> FERRAN Jacques, « Comment *L'Équipe* a créé la Coupe d'Europe il y a cinquante ans... », *op. cit.*, p. 15.

<sup>95</sup> FERRAN Jacques, « Il pleut des idées », *op. cit.*

<sup>96</sup> FERRAN Jacques, « Pour une "vraie" Coupe latine », *France Football*, 12/03/57.

<sup>97</sup> *Idem*.

<sup>98</sup> FERRAN Jacques, « Il pleut des idées », *op. cit.*

<sup>99</sup> *Idem*.

<sup>100</sup> LEMOINE Patrick, « Grands-mères et petites sœurs », *op. cit.*. L'UEFA n'organise la Coupe des Villes de Foire qu'à partir de 1971. Elle change alors de dénomination pour s'appeler Coupe de l'UEFA.

Coupe des Vainqueurs de Coupes européennes. Cette dernière oppose les vainqueurs des coupes nationales des pays membres de l'UEFA. Tous ces exemples d'idées et de réalisations concrètes ont pour objet de montrer à quel point l'appétit de compétitions opposant des clubs de différents pays était fort dans les années 1950. C'est dans ce contexte que le journaliste de renom Gabriel Hanot, rédacteur à la rubrique football du quotidien *L'Équipe*, propose le 15 décembre 1954 le projet de ce qui devient neuf mois plus tard la Coupe d'Europe des clubs.

C'est par un article publié dans le numéro de *L'Équipe* daté du 15 décembre 1954, que le journaliste Gabriel Hanot propose au nom de son quotidien l'idée d'un « Championnat d'Europe des clubs »<sup>101</sup>. Le journaliste n'en était pas à sa première proposition de la sorte. Vingt ans plus tôt, n'avait-il pas déjà lancé, avec le président du Racing Club de Paris, Jean-Bernard Lévy, une idée similaire ? Le respect qu'inspirait Gabriel Hanot au monde du football donnait à ses articles un écho particulier : « Ancien international, fin lettré parlant couramment l'allemand et l'anglais, Hanot [...] occupait une fonction un peu particulière de "leader" [au sein de la rédaction de *L'Équipe*] car sa connaissance de son sport, du jeu des grands clubs étrangers, la justesse de ses analyses et la pertinence de ses réflexions le faisaient passer en Europe pour une sommité ès football »<sup>102</sup>.

On peut relever des raisons directes et d'autres indirectes à cette nouvelle initiative du journaliste. C'est en réponse à un article d'un journaliste anglais que Gabriel Hanot écrit le 15 décembre dans *L'Équipe*. Le journaliste au *Daily Mail* David Wynne-Morgan avait en effet écrit la veille un article intitulé « Chapeau, Wolves, désormais champions du monde ». Le reporter y soutenait que l'équipe anglaise de Wolverhampton, en battant le Spartak Moscou quatre buts à zéro puis les Hongrois de Honved – avec sa pléiade de stars dont faisaient partie Puskas, Kocsis et Boszik – trois buts à deux, le tout en l'espace d'une semaine, pouvait être considérée comme « la meilleure équipe du monde ». Piqué au vif par cette affirmation péremptoire, le Français

---

<sup>101</sup> Le récit de la mise en place de la Coupe d'Europe des clubs a été minutieusement raconté par Jacques FERRAN dans le chapitre « Comment *L'Équipe* a créé la Coupe d'Europe il y a cinquante ans... », *op. cit.* L'article de Patrick LEMOINE, « Naissance dans la douleur », supplément « Oui, l'Europe a 50 ans » de *L'Équipe*, 15/12/04, retrace également la création de cette compétition. Nous nous contentons ici d'en retracer les grandes lignes en nous appuyant très largement sur ces deux sources.

<sup>102</sup> LEMOINE Patrick, « Naissance dans la douleur », *op. cit.*.

répond par un « Non, Wolverhampton n'est pas encore "champion du monde des clubs" ! Mais *L'Équipe* lance l'idée d'un championnat d'Europe des clubs » avant d'ajouter à la fin de son article : « L'idée d'un championnat du monde, ou tout au moins d'Europe, plus vaste, plus expressif, moins épisodique que la route<sup>103</sup> de l'Europe centrale, et plus original qu'un Championnat d'Europe des équipes nationales, mériterait d'être lancée. Nous nous y hasardons »<sup>104</sup>.

Car – et nous en venons désormais aux causes indirectes de la proposition de Gabriel Hanot et de *L'Équipe* – il est alors impossible de classer les équipes les unes par rapport aux autres – ce que le sport de compétition implique nécessairement – pour la bonne raison qu'il n'existe pas de compétitions mettant aux prises les meilleures du monde ou du continent européen. En proposant la création d'un championnat transnational des clubs, les journalistes du quotidien français souhaitent mettre fin à une anarchie des rencontres organisées de gré à gré par les grands clubs du continent pour se défier. Leur « but premier [...] était d'aider le football européen à sortir de son enfance »<sup>105</sup>. Le jeudi 16 décembre 1954, le chef de la rubrique football de *L'Équipe*, Jacques de Ryswick<sup>106</sup>, conclut son papier présentant les trois traits principaux de la compétition – « un représentant par fédération, matches aller et retour en milieu de semaine et en nocturne, patronage éventuel de la télévision internationale » – par une envolée lyrique : « Comme toutes les grandes activités humaines, le football doit marcher avec son temps »<sup>107</sup>. L'UEFA fraîchement créée avait certes un projet de compétition entre sélections nationales – sous l'impulsion de Henri Delaunay –, mais celui-ci « était encore très vague et très controversé ». De plus, les oppositions internes à la confédération pour sa création ne devaient certainement pas échapper aux journalistes de *L'Équipe*<sup>108</sup>.

---

<sup>103</sup> On peut supposer qu'il s'agit là d'une faute de frappe et que Gabriel Hanot voulait dire ici « coupe » au lieu de « route ».

<sup>104</sup> FERRAN Jacques, « Comment *L'Équipe* a créé la Coupe d'Europe il y a cinquante ans... », *op. cit.*, p. 13.

<sup>105</sup> *Idem.*

<sup>106</sup> Grande figure du journalisme sportif français du XX<sup>e</sup> siècle et auteur de nombreux ouvrages sur le football, Jacques de Ryswick (1904-1996) avait été nommé responsable de la rubrique football à *L'Équipe* en 1946.

<sup>107</sup> FERRAN Jacques, « Comment *L'Équipe* a créé la Coupe d'Europe il y a cinquante ans... », *op. cit.*, p. 14.

<sup>108</sup> Se reporter au chapitre suivant.

Outre l'aide pour le développement du football que le quotidien français souhaite apporter, il convient de mentionner les intérêts qu'auraient les clubs et les journalistes à voir naître une Coupe d'Europe des clubs :

« Les principaux clubs européens souffraient de ne tirer l'essentiel de leurs ressources que leurs compétitions nationales. Les équipes de l'Est, notamment, que l'hiver forçait à interrompre leur championnat, avaient pris l'habitude de parcourir l'Europe occidentale à la recherche de chaleur et de recettes. [...] [Des] équipes [soviétiques], hongroises, tchécoslovaques, yougoslaves, jouaient en Grande-Bretagne, en Italie, en France, grâce à l'intervention d'astucieux *matchmakers* [...] »<sup>109</sup>.

Si, l'intérêt financier des clubs doublait l'intérêt sportif, il en était de même des promoteurs de la compétition :

« Nous nous trouvions aux portes de l'hiver 1954-1955 – rapporte Jacques Ferran, membre de la rubrique football de *L'Équipe*. Et notre problème le plus difficile, était de savoir comment, les jours de semaine, et faute d'actualité suffisante, meubler notre rubrique. [...] Les journaux du mercredi et du jeudi [sentaient] le creux ». Avant de poursuivre : « [la direction de *L'Équipe* vit] immédiatement l'occasion rêvée de mieux diffuser en semaine un quotidien sportif qui, plus qu'aujourd'hui, souffrait d'un déséquilibre grave entre ses ventes du week-end et celles du milieu de semaine. Une compétition de cet acabit, dont nous percevions [...] la passion qu'elle allait soulever, c'était pain bénit pour nous tous, journalistes et éditeurs réunis. »<sup>110</sup>

*L'Équipe* autant que les clubs qui seraient concernés auraient un intérêt financier bien compris à mettre en place une compétition aussi innovante qu'un Championnat d'Europe des clubs. Il manquait encore à cette idée lancée par quelques journalistes un appui auprès des clubs et des dirigeants des instances du football, sans quoi elle prolongerait la liste déjà longue de projets de coupes européennes envoyées aux oubliettes. L'obstination de ces reporters et l'excellent accueil réservé par les présidents des grands clubs du continent décideront du contraire.

### ***b. Le projet de Coupe d'Europe naît au terme de neuf mois de gestation***

Dès le lancement de leur idée, les journalistes de *L'Équipe* envisagent de lancer la compétition dès la rentrée suivante. Neuf mois les sépare de septembre 1955. Pour mener leur projet à son terme, il leur faut d'une part le soutien des clubs, d'autre part celui des instances du football, c'est-à-dire de la FIFA et de la toute nouvelle UEFA. Le

---

<sup>109</sup> FERRAN Jacques, « Comment *L'Équipe* a créé la Coupe d'Europe il y a cinquante ans... », *op. cit.*, p. 11.

<sup>110</sup> *Idem.*

premier point est obtenu sans difficulté au contraire du second. Mais le journal décide – avec l’appui des grands clubs du continent – de passer outre, incitant les instances du football à réviser leur position.

C’est le journaliste Jacques Ferran qui est désigné par le quotidien sportif pour promouvoir le projet auprès des grandes équipes européennes que son journal envisage de faire participer à la première édition. La liste des équipes concernées est arbitrairement fixée par le quotidien français. On y retrouve entre autres le Real Madrid, le Milan AC, le Budapest Honved, Chelsea, Anderlecht ou le Stade de Reims.

Les réactions sont « globalement un “oui, mais” »<sup>111</sup>. « Toutes, ou presque toutes, [sont] favorables, certaines pleines d’emballement, d’autres plus réservées, mais aucune franchement hostile »<sup>112</sup>. Les dirigeants allemands parlent d’« utopie, car les semi-pros (RFA, Suisse, Suède, Pays-Bas) ne pourront disposer de loisirs suffisants pour de continuels déplacements »<sup>113</sup>. Et d’ajouter : « Notre pays ne dispose pas assez d’installations électriques dans les stades [pour disputer les rencontres en nocturne, selon le souhait de *L’Équipe*], et cet équipement serait ruineux »<sup>114</sup>. Les Anglais trouvent également l’idée intéressante, mais ils ne peuvent ignorer des « problèmes de dates, de financement, de primes »<sup>115</sup>. Les avis espagnols sont contrastés. Pour les dirigeants et les journaux catalans, ce sont les dates du championnat proposé qui ne collent pas avec celles des championnats nationaux : « Il ne peut être question d’intégrer ce championnat entre septembre et mai. Reste l’été. Or l’été, il fait trop chaud en Espagne »<sup>116</sup>. En revanche, le président de la Fédération espagnole, Juan Touzón<sup>117</sup>, et celui du Real Madrid, Santiago Bernabeu<sup>118</sup>, sont de fervents supporters du projet. Le premier écrit dans le numéro du 15 janvier 1955 de *L’Équipe* : « Ce projet me plaît énormément ainsi qu’à mon ami Santiago Bernabeu [...]. L’Espagne est prête à

---

<sup>111</sup> LEMOINE Patrick, « Naissance dans la douleur », *op. cit.*

<sup>112</sup> FERRAN Jacques, « Comment *L’Équipe* a créé la Coupe d’Europe il y a cinquante ans... », *op. cit.*, p. 15.

<sup>113</sup> LEMOINE Patrick, « Naissance dans la douleur », *op. cit.*

<sup>114</sup> FERRAN Jacques, « Comment *L’Équipe* a créé la Coupe d’Europe il y a cinquante ans... », *op. cit.*, p. 15.

<sup>115</sup> LEMOINE Patrick, « Naissance dans la douleur », *op. cit.*

<sup>116</sup> *Idem.*

<sup>117</sup> Juan Touzón a été le président de la fédération espagnole de football, la RFEF, de 1954 à 1956.

<sup>118</sup> Après une carrière de joueur, Santiago Bernabeu (1895-1978) est devenu l’un des dirigeants les plus importants du football espagnol au XX<sup>e</sup> siècle. Président du Real Madrid de 1943 à sa mort en 1978, il a été le grand artisan de la renaissance du club et a réussi à en faire l’un des plus grands clubs du monde, remportant les cinq premières Coupes des champions avant d’en glaner une sixième sous son règne en 1966.

recevoir, dans ses stades de 100 000 places, les équipes de tous les pays d'Europe, y compris celles qui se trouvent au-delà du Rideau de fer »<sup>119</sup>. Mais surtout, ce sont « de Vienne et de Bruxelles, [qu'arrivent] deux réactions capitales »<sup>120</sup>. Les dirigeants du Rapid de Vienne et d'Anderlecht font part de leur sentiment qu'un championnat européen ne peut pas, dans l'immédiat, se mettre en place. Seule une compétition ayant un format de coupes, c'est-à-dire composée de matches à éliminations directes, pourrait voir le jour. Celle-ci laisserait les équipes concernées plus disponibles pour leur championnat national, ne ferait pas d'ombre à celui-ci et « serait plus clair et frapperait les esprits » par sa formule de « tournoi par K.O. », comme l'écrit le journaliste anglais du *Daily Express* Desmond Hackett. Le patron du football à *L'Équipe*, Jacques de Ryswick, en tire les conséquences qui s'imposent le 13 janvier 1955 : « La formule coupe n'est pas idéale, mais s'il faut commencer par une Coupe d'Europe, commençons par là. Le Championnat viendra plus tard »<sup>121</sup>.

Le projet initial d'un Championnat d'Europe est donc amendé début janvier. Le 3 février, Jacques de Ryswick publie dans *L'Équipe* le règlement de la compétition, qui mettrait aux prises seize clubs européens (un par pays). Mais le quotidien français se rend rapidement compte qu'il ne pourra organiser lui-même la compétition comme dans d'autres sports :

« Alors qu'en cyclisme, où l'organisation des courses sur routes par des journaux a, vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, précédé la création des fédérations, *L'Équipe* et plusieurs autres quotidiens continuaient à gérer la plupart des compétitions, il n'en était pas de même en football où le pouvoir sportif, très susceptible, régnait en maître »<sup>122</sup>.

Car comme l'écrit Jacques Ferran le 9 mars 1955 dans *L'Équipe* :

« Nous insistâmes auprès des clubs et des fédérations pour qu'ils se chargent eux-mêmes, s'ils le désiraient, de cette organisation. Notre but n'était pas [...] d'organiser à tout prix une compétition de football. Il était [...] que cette compétition, qui répond aux désirs unanimes, fût organisée. C'est seulement parce que, sans notre initiative, l'affaire eût désespérément traîné en longueur, que nous avons décidé de prendre le taureau par les cornes. »<sup>123</sup>

---

<sup>119</sup> FERRAN Jacques, « Comment *L'Équipe* a créé la Coupe d'Europe il y a cinquante ans... », *op. cit.*, p. 15.

<sup>120</sup> *Idem.*

<sup>121</sup> Cité dans LEMOINE Patrick, « Naissance dans la douleur », *op. cit.*

<sup>122</sup> FERRAN Jacques, « Comment *L'Équipe* a créé la Coupe d'Europe il y a cinquante ans... », *op. cit.*, p. 16.

<sup>123</sup> *Idem.*, p. 17.

*L'Équipe* avait donc besoin du soutien des autorités du football. De la FIFA bien sûr, mais aussi de la toute nouvelle UEFA. La première répond de manière « encourageante mais négative » pour reprendre les termes de Jacques Ferran qui résume la position de la fédération internationale par les termes suivants : « Oui, votre idée est intéressante. Persévérez. Non, la FIFA ne peut rien organiser de pareil »<sup>124</sup>. Jules Rimet, président de la fédération internationale, rappelle par ailleurs que c'est aux clubs de prendre en charge l'organisation d'une telle compétition. Sans décourager l'initiative, la FIFA ne l'organisera donc pas. *L'Équipe* se tourne alors vers l'UEFA.

Sa création en juin 1954 représente une aubaine pour le journal qui trouve en elle l'organisateur naturel de la Coupe d'Europe à venir. Le premier congrès de l'Union européenne de football devant se tenir à Vienne les 2 et 3 mars 1955 allait ainsi être crucial pour la naissance de la compétition. C'est pourquoi *L'Équipe* envoie en Autriche Jacques Ferran et Gabriel Hanot présenter leur projet. Mais rapidement, le très influent Stanley Rous leur fait comprendre qu'il leur sera difficile d'obtenir un appui de la part de l'UEFA. Comme nous l'avons déjà mentionné plus haut, celui-ci objecte aux deux journalistes français que « l'UEFA n'est pas faite pour organiser des compétitions, mais pour défendre certains intérêts communs »<sup>125</sup>. Son refus provient également de son implication personnelle dans la création de la Coupe des villes de foire aux côtés du Suisse Ernst Thommen et de l'Italien Ottorino Barassi et, donc, de la crainte de voir concurrencer son projet de compétition continentale. La présentation de Gabriel Hanot et Jacques Ferran à l'assemblée générale de la confédération n'y change rien. L'UEFA adopte une position similaire à la FIFA : « une neutralité bienveillante »<sup>126</sup>, pour reprendre les termes de second. La confédération ne souhaite pas prendre en charge la Coupe d'Europe des clubs. Son président, Ebbe Schwartz, adopte devant le comité exécutif le même discours que son homologue de la FIFA : « L'instance européenne n'a pas à prendre position. Il appartient aux fédérations d'autoriser leurs clubs à participer à une pareille épreuve »<sup>127</sup>.

Les deux journalistes de *L'Équipe* partent donc de Vienne sur un échec. Mais c'est sans illusions qu'ils s'étaient rendus en Autriche. Comme l'écrit Jacques Ferran :

---

<sup>124</sup> *Idem*, p. 20.

<sup>125</sup> *Idem*, p. 21.

<sup>126</sup> *Idem*, p. 22.

<sup>127</sup> *Idem*.

« Nous allions à Vienne moins avec le souci réel de convaincre les dirigeants de l'UEFA que par acquit de conscience et pour ne rien avoir à regretter »<sup>128</sup>. Car même Henri Delaunay, secrétaire général de la FFF, et son fils Pierre<sup>129</sup> – présent à Vienne à sa place et prenant sa succession par la suite – pourtant seuls dirigeants de l'UEFA voyant la confédération comme un organisateur de compétition en puissance, ne soutiennent pas l'initiative de *L'Équipe*. Au contraire même. Comme le confie Jacques Ferran : « Nous savions [...] que nous n'aurions aucun soutien à attendre des dirigeants français »<sup>130</sup>. C'est que Henri Delaunay « avait peur qu'une compétition interclubs nuise à une compétition entre nations »<sup>131</sup>, son grand cheval de bataille à l'époque. Le silence de Pierre Delaunay au moment de la présentation du projet du quotidien français à l'assemblée générale de l'UEFA devait d'ailleurs bientôt laisser place à une certaine aigreur au regard du destin croisé des deux compétitions<sup>132</sup>, comme il l'écrit en mars 1957 :

« Que ceux qui attribuent à l'absence d'Henri Delaunay (disparu en novembre 1955) le manque d'efficacité de l'Union européenne quant à la création d'une Coupe d'Europe [entre nations] n'oublie pas qu'en lançant l'idée d'une Coupe des clubs européens la veille du congrès de Vienne 1955, où le regretté secrétaire général de la FFF devait défendre son projet de Coupe des nations européennes, on suscita une diversion qui porta un coup sérieux à cette initiative. »<sup>133</sup>

Ni l'UEFA, ni la FIFA n'organiseraient elle-même une Coupe d'Europe des clubs. Si le journal *L'Équipe* n'en émettait pas non plus le souhait, il était pourtant décidé à ce que cette compétition voit le jour, quitte à la prendre en charge dans un premier temps. Les instances du football renvoyant le quotidien à l'avis des grands clubs concernés par le trophée, c'était vers eux qu'il fallait se tourner. Rendez-vous leur est donné les 2 et 3 avril à Paris, à l'hôtel Ambassador. C'est lors de ce week-end que

---

<sup>128</sup> *Idem*, p. 21.

<sup>129</sup> Fils d'Henri Delaunay, Pierre Delaunay occupe son premier poste de responsabilité en devenant secrétaire général du Groupement. Lorsque son père meurt en 1955, Pierre le remplace au poste de secrétaire général de la FFF, mais aussi, d'abord par intérim puis officiellement, à celui de secrétaire général de l'UEFA (les bureaux de la confédération européenne se confondaient alors avec ceux de la FFF). Il prend également la suite de son père pour porter le projet d'une Coupe d'Europe des nations et le mener à son terme. Il devient d'ailleurs le premier secrétaire du comité d'organisation de cette compétition.

<sup>130</sup> FERRAN Jacques, « Comment *L'Équipe* a créé la Coupe d'Europe il y a cinquante ans... », *op. cit.*, p. 21.

<sup>131</sup> Entretien avec Jacques FERRAN, à Paris, 20/04/09.

<sup>132</sup> Comme nous l'étudions dans le chapitre suivant, une coupe d'Europe des nations ne se crée qu'en 1958, soit trois ans après une coupe des clubs.

<sup>133</sup> Cité par FERRAN Jacques dans son éditorial « Pour une "vraie" Coupe latine », *op. cit.*

l'affaire va se dénouer. Dix-sept invitations sont envoyées aux présidents des plus grands clubs européens. La FFF ne soutenant pas le projet pour les raisons déjà mentionnées, la seule instance du football présente lors des débats est le Groupement des clubs autorisés<sup>134</sup>, par l'intermédiaire de son vice-président, Ernest Bédrigans. Sa présence donne aux débats le caractère officiel qui aurait manqué en l'absence d'autres représentants des instances du football. Sur les dix-sept présidents conviés, seuls deux font faux bond : celui du club écossais d'Hibernian qui « donna son accord par télégramme, mais ne [...] délégua aucun représentant », et celui du Dynamo Moscou. Pour justifier cette absence, le président de la fédération soviétique, Valentin Granatkine<sup>135</sup>, argue de l'impossibilité pratique – du fait des conditions météorologiques – qu'ont les clubs soviétiques d'organiser des rencontres internationales l'hiver, et, partant, le nombre déjà très important de matches programmés l'été<sup>136</sup>. Parmi les dirigeants présents à Paris, deux se détachent par leur charisme et leur influence sur le football européen. Il s'agit du président du Real Madrid Santiago Bernabeu et de son homologue hongrois du Budapest Honved, et vice-président de l'UEFA, Gustav Sebes<sup>137</sup>. Les deux acceptent de devenir les adjoints d'Ernest Bédrigans, désigné pour présider la commission exécutive de la Coupe d'Europe. La formule adoptée ne diffère guère de celle proposée par *L'Équipe* : « Seize clubs, élimination directe, matches aller et retour, en semaine et, autant que possible, en nocturne [...] »<sup>138</sup>. L'article de Jacques Ferran publié dans *France Football* le 5 avril souligne la rapidité des débats ayant donné lieu à l'adoption du règlement de la future Coupe d'Europe, parlant même de

---

<sup>134</sup> Ancêtre de la Ligue nationale de football, il était l'organisme regroupant les intérêts des clubs professionnels en France.

<sup>135</sup> Valentin Granatkine a été le patron du football en Union soviétique pendant de nombreuses années. Cet ancien joueur du Lokomotiv Moscou a longtemps été président de la fédération, notamment lors de la fondation de l'UEFA en 1954-1955 – à laquelle il a participé –, et lors de « la crise des tirages au sort » en 1968 (se reporter au chapitre suivant).

<sup>136</sup> FERRAN Jacques, « Comment *L'Équipe* a créé la Coupe d'Europe il y a cinquante ans... », *op. cit.*, p. 21.

<sup>137</sup> Gustav Sebes (1906-1986) est avant tout connu pour avoir été le sélectionneur de la grande équipe de Hongrie de la première moitié des années 1950, l'une des plus brillantes de l'histoire du football. Nommé par le gouvernement hongrois ministre adjoint aux sports pour le récompenser des résultats de l'équipe nationale, Gustav Sebes a également exercé les tâches de président du Budapest Honved et de vice-président de l'UEFA. Lors des premières années de la confédération, il est le seul dirigeant d'un pays de l'Est à siéger à son comité exécutif et à la commission chargée de l'organisation de la Coupe des clubs champions.

<sup>138</sup> *Idem*, p. 24.

« record de vitesse »<sup>139</sup>. Et le journaliste de s'enthousiasmer en évoquant le « succès extraordinaire remporté par la Coupe d'Europe des clubs avant même que ne soit disputé le premier match ! »<sup>140</sup>.

Le principe adopté par les clubs, il manque toujours l'appui indispensable des instances du football. Sans lui, ses « organisateurs improvisés, [les clubs], seraient juges et partis »<sup>141</sup>. Le journal français sait en outre que l'organisation serait trop lourde pour lui et que la mauvaise humeur des autorités du football pourrait, à tout moment, porter un coup fatal à l'entreprise menée depuis décembre 1954. L'aval de la FIFA se voit heureusement grandement facilité par l'accord des clubs concernés. La fédération internationale comprend rapidement le risque que les instances du football prennent en n'organisant pas la compétition. Les journalistes de *L'Équipe* ont d'ailleurs misé sur cette prise de conscience, comme le rappelle Jacques Ferran :

« Si notre démarche n'était pas démunie d'une certaine dose d'inconscience, c'est que, par ailleurs, nous avons la quasi-certitude que les pouvoirs officiels du football, justement imbus de leur autorité, ne supporteraient pas le risque de voir les grands clubs européens organiser une compétition de ce calibre. [...] Nous les avons donc, en quelque sorte, placés au pied du mur »<sup>142</sup>.

Le comité d'urgence de la FIFA réuni le 7 mai à Londres décide d'autoriser définitivement la compétition à trois conditions : les clubs engagés doivent obtenir l'aval de leur fédération, que le mot « Europe » ne soit pas utilisé et soit réservé à des compétitions entre nations, et, surtout, que ce soit l'UEFA qui l'organise. L'Europe formelle devait correspondre avec l'Europe matérielle. Les deux facteurs donnant vie à une Europe du football – l'UEFA et la Coupe d'Europe des clubs – devaient coïncider. Pressée par la FIFA, l'UEFA se voit contrainte de réviser la position qu'elle avait tenue deux mois plus tôt à son congrès de Vienne. La confédération accepte d'organiser la « Coupe des clubs champions européens »<sup>143</sup>. La désignation arbitraire par le journal *L'Équipe* des clubs participant à la compétition est maintenue, même si, dès l'édition

---

<sup>139</sup> FERRAN Jacques, « La Coupe d'Europe des clubs a déjà battu un record de vitesse », *France Football*, 05/04/55.

<sup>140</sup> *Idem.*

<sup>141</sup> FERRAN Jacques, « Comment *L'Équipe* a créé la Coupe d'Europe il y a cinquante ans... », *op. cit.*, p. 25.

<sup>142</sup> *Idem.*

<sup>143</sup> Dans son article « Comment *L'Équipe* a créé la Coupe d'Europe il y a cinquante ans... », Jacques Ferran mentionne la date du 21 mai alors que Patrick Lemoine, dans son article « Naissance dans la douleur » évoque le 21 juin. Celui-ci insiste sur l'attentisme de l'UEFA même après la décision du comité d'urgence de la FIFA, peu probable si l'UEFA répond dès le 21 mai à la fédération internationale.

1956-1957, seul le premier de chaque championnat européen devait y prendre part. Le premier match de la compétition met aux prises, le 4 septembre 1955, le Sporting Portugal au Partizan Belgrade, soit moins de neuf mois après l'article de Gabriel Hanot.

Dans une période où le football européen est en plein bouleversement, le journal *L'Équipe* parvient à concrétiser son idée de compétition interclubs réellement européenne. La volonté tenace de ses journalistes et de son directeur Jacques Goddet<sup>144</sup>, ainsi que des présidents des principaux clubs du continent auront forcé la main à la FIFA et, bientôt, à l'UEFA. La naissance de cette dernière, qui semble a priori avoir été une grande chance pour les promoteurs du projet, a permis à celui-ci de voir le jour, mais dans la douleur. L'UEFA n'est pas destinée à organiser des compétitions répète alors la jeune confédération. Mais en acceptant de s'occuper de la Coupe des clubs champions, l'UEFA structure un peu plus l'Europe du football. Ses institutions et son action coïncident. Malgré les tensions politiques qui le traversent, le continent européen montre son unité dans le domaine du football.

### **III. Une Europe unie qui met sur la touche ses différends politiques**

Fin 1955, l'idée d'une Europe unie se concrétise pour la première fois sur un terrain de football. La Coupe des clubs champions européens, organisée sous l'autorité de l'UEFA, est la première réalisation concrète des promoteurs de l'idée d'une Europe du football. Dès les premiers temps de l'UEFA et de la première compétition qu'elle organise, l'unité d'un continent clairement et profondément divisé politiquement marque les esprits. Les frontières s'abolissent le temps d'un jeu. Le succès diplomatique de cette Europe est immédiat **(a)**. Dès sa création, l'Europe du football se veut large et fraternelle. Englobant trente et une fédérations nationales, elle est, malgré son ancrage à l'Ouest, naturellement ouverte au bloc de l'Est **(b)**.

---

<sup>144</sup> Fils de Victor Goddet, co-fondateur du quotidien sportif *L'Auto* avec Henri Desgrange, Jacques Goddet (1905-2000) est devenu le directeur de ce journal à partir de 1931. Celui-ci a été frappé d'interdiction de publication sous l'Occupation. Au sortir de la Seconde guerre mondiale, Jacques Goddet a su le faire renaître en créant en février 1946 *L'Équipe*. Il a également été le directeur du Tour de France, création et propriété du journal *L'Auto* et de son successeur *L'Équipe*, de 1936 à 1987.

### *a. Le succès diplomatique immédiat rencontré par la Coupe d'Europe*

La concrétisation sur le terrain d'une Europe du football résulte d'abord d'un succès diplomatique indéniable. C'est lui qui rend possible l'opposition au sein d'un cadre institutionnel stable d'équipes venant des quatre coins du continent. Le public répond lui aussi immédiatement présent comme le montre l'engouement des premières rencontres de la Coupe des champions.

Le succès diplomatique peut s'illustrer par le prisme de deux confrontations au poids symbolique très fort : Partizan Belgrade opposé au Sporting Portugal et Real Madrid face au même Partizan Belgrade. La première rencontre marque l'histoire de son sport puisqu'elle marque l'ouverture du premier trophée véritablement européen qui ait vu le jour. Il est permis de parler de succès diplomatique puisqu'une autre particularité de la double confrontation<sup>145</sup> est qu'elle oppose deux équipes représentants des pays ayant rompu toutes relations diplomatiques<sup>146</sup>. Le Portugal de Salazar et la Yougoslavie de Tito ne se reconnaissent pas mutuellement. « Ce n'est que grâce à l'intervention de l'UEFA auprès des gouvernements de Belgrade et de Lisbonne que la permission, exceptionnelle, [est] donnée aux joueurs de se rencontrer »<sup>147</sup>. Cette absence de lien entre le Portugal et la Yougoslavie se matérialise par la difficile communication entre les deux, que leurs footballeurs doivent surmonter : « Notre voyage a duré deux jours, se rappelle Stjepan Bobek<sup>148</sup> près de cinquante ans plus tard. En train et en avion. Nous avons été obligés de passer par Paris car, bien sûr, aucun moyen de transport n'existait entre nos deux capitales »<sup>149</sup>. Si cette première double confrontation montre que l'Europe du football est capable de dépasser les différends politiques de ses membres, l'exemple suivant semble encore plus fort.

Le tirage au sort décide en effet d'opposer les Yougoslaves au Real Madrid, ce qu'« on redoutait le plus pour la jeune Coupe d'Europe » puisque la rencontre doit

---

<sup>145</sup> La qualification se disputant selon le système de matches aller-retour.

<sup>146</sup> HANOT Gabriel, « Partizan et Sporting n'ont pu se départager », *L'Équipe*, 05/09/55, cité dans *50 ans de Coupes d'Europe*, *op. cit.* p. 27.

<sup>147</sup> LEMOINE Patrick, « 4 septembre 1955 : le premier pas », supplément « Oui, l'Europe a 50 ans », *op. cit.*

<sup>148</sup> Né en 1923, capitaine et attaquant de l'équipe du Partizan Belgrade pendant les années 1950, Stjepan Bobek est considéré comme l'un des plus grands joueurs de football de l'histoire de la Yougoslavie.

<sup>149</sup> LEMOINE Patrick, « 4 septembre 1955 : le premier pas », *op. cit.*

mettre aux prises les clubs phares « des deux pays se haïssant le plus en Europe »<sup>150</sup>, comme l'écrit Robert Vergne<sup>151</sup>, l'envoyé spécial de *France Football* pour couvrir l'événement. Et ce dernier de poursuivre :

« On osait espérer que le sort n'opposerait pas l'Espagne à la Yougoslavie, qui avaient rompu toutes relations diplomatiques depuis vingt ans. [...] Le sort en était jeté : la Coupe d'Europe en mourrait ou serait sacrée reine. »<sup>152</sup>

La compétition joue gros. Elle peut tester dès ses premières heures sa capacité à faire cohabiter des nations ennemies. Cet obstacle franchi, plus aucun ne pourrait empêcher son développement et celui d'échanges internationaux concernant le football continental. D'autant plus que chacune des deux équipes représente alors son régime politique. Le Real Madrid est, durant les années 1950 et jusqu'à la fin de la dictature franquiste, le club du *caudillo*. Bien que l'Atletico Madrid soit historiquement davantage lié à l'armée<sup>153</sup>, c'est son grand rival madrilène que le régime soutient et dont il n'hésite pas à profiter des triomphes. Côté yougoslave, le Partizan – qui est pour sa part le club de l'armée – est le symbole de ce que Tito souhaite pour la Yougoslavie d'après-guerre : une équipe représentant « un seul et unique pays multi-ethnique [...], où se [côtoient] Croates, Serbes, Bosniaques, Monténégrins et Macédoniens »<sup>154</sup>. La double confrontation ne peut donc se jouer sans emporter avec elle une forte charge symbolique extra-sportive. Et pourtant, la diplomatie du football joue alors à plein, parvenant à mettre en relation deux pays ennemis. Certes « tout ne fut pas facile diplomatiquement » comme se rappelle Jacques Ferran<sup>155</sup>. « Faute de relations officielles et en l'absence de visas normaux, les autorités des deux pays préférèrent fermer les yeux sur ces espèces de voyageurs clandestins »<sup>156</sup>. Et les deux rencontres – aller et retour – eurent lieu. Ironie du sort, les Espagnols logent, durant leur séjour au-

---

<sup>150</sup> VERGNE Robert, « Le football a donné une leçon à l'ONU » in Collectif, *France Football 57* (livre résumé de l'année du football 1957), 1957, p. 80-89.

<sup>151</sup> D'abord journaliste pour *Ce soir*, *Sport*, et *L'Humanité*, Robert Vergne (1927-1998) entra à *L'Équipe* (et *France Football* puisque leurs rédactions étaient communes) dès 1954.

<sup>152</sup> *Idem*.

<sup>153</sup> Pendant la Guerre civile espagnole, l'équipe de l'armée de l'air, l'Aviación Nacional, fusionne avec le club de l'Atlético, créé en 1903, par des étudiants basques et navarrais (d'où le nom, proche de celui de l' Athletic Bilbao).

<sup>154</sup> LEMOINE Patrick, « 4 septembre 1955 : le premier pas », *op. cit.*

<sup>155</sup> FERRAN Jacques, « Comment *L'Équipe* a créé la Coupe d'Europe il y a cinquante ans... », *op. cit.*, p. 33.

<sup>156</sup> *Idem*.

delà du Rideau de fer, à l'hôtel Moscou<sup>157</sup>. « L'ambiance de véritable entente cordiale qui avait régné à Madrid s'est poursuivie à Belgrade », écrit depuis Belgrade l'envoyé spécial de *France Football*<sup>158</sup>. Le pari de la mise en place d'une Coupe d'Europe de passer outre les divisions politiques du continent est gagné. « Le football a donné une leçon à l'ONU » écrit alors *France Football* dans son livre de l'année 1956<sup>159</sup>.

Autre signe de réussite, l'engouement que suscite la compétition est immédiat. Son caractère officiel donne de l'importance aux rencontres, bien plus que pour les matches auparavant organisés en ordre dispersé entre équipes de pays différents. C'est ce que raconte le capitaine du Partizan Belgrade de l'époque, Stjepan Bobek :

« Nous avons l'habitude de disputer des matches amicaux à l'étranger. Mais, [face au Sporting portugais] (pour le premier match de la compétition), ce fut véritablement différent. Car c'était une compétition officielle et nous avons bien conscience de représenter plus que notre club, mais notre pays tout entier. »<sup>160</sup>

Gabriel Hanot, dépêché à Lisbonne pour suivre le même match, fait lui aussi part de l'engagement des deux équipes :

« Que la Coupe d'Europe des clubs soit prise au sérieux, nous en avons eu la démonstration hier à Lisbonne, où, à un moment donné, les passions furent si grandes qu'un début de bataille générale se déroula sur le terrain et, en fin de compte, le grand favori, Partizan, dut se contenter d'un match nul (3-3) avec un Sporting Club du Portugal qui a repris l'entraînement il y a quinze jours, mais qui joua contre les Yougoslaves le match de sa vie. »<sup>161</sup>

L'enthousiasme des supporters est également au rendez-vous. Ce sont 30 000 personnes qui assistent à ce match inaugural de la Coupe d'Europe. 100 000 Espagnols garnissent même le stade du Real Madrid pour les quarts de finale aller face au Partizan. Ce sont certes seulement 20 000 Milanais qui reçoivent les Madrilènes pour le tour suivant<sup>162</sup>, mais, en moyenne, les stades des seize équipes participant à la première édition de la compétition affichent une affluence de 28 000 spectateurs, chiffre qui témoigne de la popularité de la compétition. La Coupe d'Europe attire. C'est peut-être parce qu'elle voit s'opposer, dans un cadre officiel, des équipes venues des quatre coins

---

<sup>157</sup> VERGNE Robert, « Guadalquivir et Danube », *France Football*, 31/01/56.

<sup>158</sup> *Idem*.

<sup>159</sup> VERGNE Robert, « Le football a donné une leçon à l'ONU », *op. cit.*, p. 80-89.

<sup>160</sup> LEMOINE Patrick, « 4 septembre 1955 : le premier pas », *op. cit.*

<sup>161</sup> HANOT Gabriel, « Partizan et Sporting n'ont pu se départager », *op. cit.*

<sup>162</sup> VERGNE Robert, « Le football a donné une leçon à l'ONU », *op. cit.*, p. 80-89.

du continent. Toutes les étoiles du football européens peuvent désormais se rencontrer régulièrement, sans qu'aucun pays ne restreigne l'accès à son territoire à des stars étrangères. L'Europe n'est plus divisée, elle est unie et composée d'une mosaïque de trente et une fédérations.

### ***b. Une Europe à trente et un naturellement ouverte à l'Est***

Une Europe du football est née de la naissance simultanée d'une instance officielle, l'UEFA, et d'une compétition, la Coupe des clubs champions européens. Elle se matérialise aisément grâce à leur réunion puisque que celle-là organise celle-ci. Deux traits frappent au regard de cette Europe. Outre sa précocité – rappelons qu'elle devance de quelques années sa consœur politique dont l'acte de naissance peut être fixé à la signature des Traités de Rome le 25 mars 1957 –, c'est d'une part le tour de force qu'elle exécute en réunissant des pays situés de part et d'autre du Rideau de fer sans manifester son ancrage dans l'un des deux camps, et d'autre part son nombre de membres – trente et un à sa naissance, auxquels s'ajoute rapidement la Turquie – qui font la spécificité de cette Europe.

Elle déchire en quelque sorte le Rideau de fer. Les conflits Est-Ouest ne semblent pas avoir prise sur elle. Cette Europe s'avère pourtant davantage orientée vers l'Ouest. Que ce soit concernant l'UEFA ou la Coupe des champions, leurs principaux promoteurs – José Crahay, Ottorino Barassi et Henri Delaunay pour la première, Gabriel Hanot, Jacques Ferran et Jacques Goddet pour la seconde<sup>163</sup> – appartiennent tous à des pays situés à l'Ouest de la césure politique traversant le continent à cette époque-là. Il en est de même de ses dirigeants. L'instance chargée de diriger l'organisation de la Coupe d'Europe des clubs, la commission exécutive du trophée du même nom, est présidée par un Français (Ernest Bédrigans), assisté d'un Espagnol, d'un Anglais, d'un Sarrois, d'un Allemand et d'un Suisse. On ne dénombre qu'un seul vice-président né au-delà du Rideau de fer : le Hongrois Gustav Sebes. L'UEFA est également composée essentiellement d'hommes venus de pays de l'Ouest. Son premier

---

<sup>163</sup> Soit un belge, un Italien et quatre Français.

comité exécutif formé le 15 juin 1954, réunit un Belge, un Français, un Autrichien, un Ecossais, un Danois et un Hongrois. Sa composition ne varie après le congrès des 2 et 3 mars 1955 qu'avec la venue de l'Allemand Peco Bauwens<sup>164</sup>, du Grec Constantin Constantaras et le remplacement de l'Autrichien Josef Gerö – décédé entre temps – par son compatriote Alfred Frey<sup>165</sup>. Ainsi, dans les instances dirigeantes du football européen, seul le Hongrois Gustav Sebes est originaire d'un pays du bloc de l'Est. Aucun Soviétique, bien que l'URSS soit le leader (presque) incontesté de son camp sur le plan politique, n'y est présent. Cet ancrage à l'Ouest n'empêche pourtant pas l'Europe de bâtir un pont au-dessus du Rideau de fer : Albanie, Bulgarie, Tchécoslovaquie, RDA, Hongrie, Pologne, Roumanie, URSS et Yougoslavie sont bien membres de l'Europe du football.

Les raisons à cela sont à rechercher dans les motivations des pères de cette Europe, c'est-à-dire, des promoteurs de l'idée d'une confédération et de ceux d'une coupe européenne. Dans les deux cas, à aucun moment la présence de ces pays ne fait de doutes. Pour l'UEFA, dont le but originel est de mettre des intérêts en commun, il est naturel de regrouper tous les pays du continent. La structuration en confédérations de la carte mondiale du football aboutit à la même logique – les pays de l'Est n'ayant pas de raisons d'appartenir à une autre confédération. La position géographique de l'URSS aurait peut-être pu l'orienter en Asie. Mais, et c'est là un caractère essentiel, l'Europe du football est déjà structurée avant 1954-1955. Des matches internationaux ou interclubs mettant aux prises les clubs des pays membres de l'UEFA sont en effet assez fréquents. Ne pas inclure les pays de l'Est n'a jamais traversé pas l'esprit des pères de l'Europe<sup>166</sup>. Sans eux, celle-ci aurait forcément semblé incomplète. Le choix des clubs participant à la première Coupe d'Europe, invités arbitrairement par le journal *L'Équipe* à partir de leur réputation et de leur domination dans leur championnat respectif, a également façonné la carte de l'Europe du football. Mais il se révèle naturellement identique à celui de l'UEFA, puisque découlant des rencontres et des tournées que les grands clubs effectuent avant 1955. Jacques Ferran précise d'ailleurs que lorsque celle-

---

<sup>164</sup> Peco Bauwens (1886-1963) a été président de la Fédération allemande de football (DFB) de 1949 à 1962. Il était en outre le patron de l'une des plus grandes entreprises de construction d'Allemagne.

<sup>165</sup> BANGERTER Hans, *op. cit.*, p. 13-14.

<sup>166</sup> L'étonnement dont a témoigné Jacques FERRAN lorsque nous lui avons demandé si la présence de fédérations de l'Est à la Coupe des clubs champions avait toujours été évidente est révélatrice de cette volonté naturelle d'ouverture à l'Est.

ci décide d'accepter de prendre en charge l'organisation de la Coupe des champions, elle ouvre la porte à toutes les nations d'Europe qui « pourraient théoriquement participer à l'épreuve<sup>167</sup>, "par l'entremise de leur club classé premier en championnat" »<sup>168</sup>. Ces échanges et la fraternité que comporte une activité comme le football permet naturellement aux membres de cette Europe de faire fi de leurs différends diplomatiques. À l'instar des pays de l'Ouest, les pays du bloc de l'Est ne posent ainsi aucune condition à leur adhésion à l'UEFA. Au contraire, certains s'en servent pour se rapprocher des pays de l'autre bloc, comme les Tchécoslovaques du Spartak Prague qui voient dans l'initiative de *L'Équipe* un projet qui « [coïncide] avec ses intentions de multiplier les contacts avec toutes les nations européennes »<sup>169</sup>.

L'Europe du football compte par conséquent trente et un membres en 1954 ; trente-deux dès le congrès de l'UEFA de mars 1955 qui accueille la Turquie<sup>170</sup>. La Coupe des clubs champions n'oppose que seize équipes, mais celles-ci appartenant à des fédérations composant la confédération européenne, nous pouvons retenir le chiffre de trente et un qui est celui du nombre d'associations nationales membres de l'UEFA. Les pays représentés sont les suivants : l'Albanie, l'Angleterre, l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, le Danemark, l'Écosse, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande du Nord, l'Islande, l'Italie, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, le Pays de Galles, la Pologne, le Portugal, la RDA, la République d'Irlande, la RFA, la Roumanie, la Sarre, la Suède, la Suisse, la Tchécoslovaquie, l'URSS et la Yougoslavie. Parmi ces pays, quelques-uns méritent des commentaires approfondis.

La présence et l'implication de l'Espagne à l'Europe du football ne sont pas étrangères à ses inflexions de politique extérieure. Le milieu des années 1950 marque en effet un tournant dans la diplomatie de la dictature franquiste. Jusque-là isolée sur le plan international, l'Espagne de Franco conclut en 1953 des accords de défense militaire

---

<sup>167</sup> On peut noter qu'en se chargeant de l'organisation de la Coupe des champions, l'UEFA a fait le choix, pour l'édition 1955-1956, de conserver les équipes sélectionnées par *L'Équipe* avec le programme initialement prévu. Toutes les nations européennes devaient donc patienter pour être représentées. Il fallait pour cela attendre plusieurs années. La deuxième édition du trophée voyait le nombre de participants passer de seize à vingt-deux. Voir pour cela le site de l'UEFA : <http://fr.uefa.com/competitions/ucl/history/season=1956/intro.html>.

<sup>168</sup> FERRAN Jacques, « Comment *L'Équipe* a créé la Coupe d'Europe il y a cinquante ans... », *op. cit.*, p. 26. La citation de l'UEFA se trouve entre les guillemets anglais.

<sup>169</sup> *Idem*, p. 20.

<sup>170</sup> Se reporter au chapitre 3.

avec les Etats-Unis qui l'ancre dans le camp occidental et en échange desquels elle reçoit une aide économique substantielle. L'intégration progressive de l'Espagne dans la communauté internationale se concrétise par son entrée à l'ONU en 1955.

On remarque également au sein de cette liste la présence de la Sarre. Sous protectorat français de 1947 à son rattachement le 1<sup>er</sup> janvier 1957 à la RFA des suites d'un référendum, la Sarre possède une fédération propre de football (la SFB) dès le mois de juillet 1948<sup>171</sup>. Elle est encouragée dans cette voie par les autorités françaises qui ont alors pour but de l'éloigner du football allemand. La FFF considère en outre que la SFB dépend d'elle. Mais, au moment de décider du rattachement de ladite fédération à la FFF, l'assemblée de la SFB la refuse par une large majorité (299 oui, 601 non et 55 abstentions). Le conseil fédéral de la FFF s'oppose également à un rapprochement des deux fédérations. Contrariant le souhait de son président Jules Rimet qui avait milité pour une intégration de l'équipe du FC Sarrebruck – alors place forte du football en Sarre – au Groupement français, le conseil fédéral, lors de sa réunion du 23 juillet 1949, rejette ostensiblement le projet (7 abstentions, 354 contre). Au congrès de la FIFA se déroulant à Rio, en juin 1950, l'affiliation de la Sarre à la fédération internationale est ratifiée. Par la suite invitée à participer au championnat allemand dès la saison 1951-1952, l'équipe du FC Sarrebruck atteint même la finale, qu'elle perd face à Stuttgart. La Sarre, sur le plan du football, a donc rapidement montré son autonomie et « [ses] matches amicaux de tout premier plan du football européen, [ses] tournées à l'étranger qui se [soldent] par de nombreuses victoires et très peu de défaites »<sup>172</sup> ainsi que « leur expérience acquise au cours des matches internationaux »<sup>173</sup> peuvent attester son existence sur la scène européenne du football. La présence de trois délégués de la SFB à l'assemblée générale du 2 mars 1955<sup>174</sup> de l'UEFA et celle du FC Sarrebruck à la première édition de la Coupe des clubs champions – faisant suite à l'invitation du journal *L'Équipe* – sont là pour témoigner de la participation comme un membre à part entière de la Sarre à l'Europe du football. Faisant partie des trente et un membres fondateurs de la confédération européenne, son intégration à la RFA en 1957 la voit de

---

<sup>171</sup> Sauf mention contraire, ce paragraphe traitant du football en Sarre est issu des travaux de LANFRANCHI Pierre, « Le football sarrois de 1947 à 1952, un contre-pied aux actions diplomatiques », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 1990, n°26, p. 59-66.

<sup>172</sup> COMES R., « 16 000 Sarrois ont payé chacun 8 500 fr. pour assister à la victoire de Stuttgart », *France Football*, 24/06/52.

<sup>173</sup> *Idem.*

<sup>174</sup> Archives de la FIFA, procès verbal de l'assemblée générale de l'UEFA du 2 mars 1955 à Vienne.

facto disparaître de cette Europe ou, plus exactement, continuer à y participer au sein de la fédération nationale de la RFA.

À l'instar de la Sarre, d'autres membres de l'UEFA ne sont pas indépendants. Nous pensons aux quatre associations britanniques que sont les fédérations anglaise, écossaise, galloise et nord-irlandaise. Il ne faut cependant voir dans la reconnaissance par les instances du football européen de nations non indépendantes qu'une exception supplémentaire à celle du protectorat sarrois. Ceci explique leur mention expresse à l'article 10, alinéa 5, des actuels statuts de la FIFA<sup>175</sup>. Cette particularité trouve son origine dans la division précoce du football au Royaume-Uni en fédérations distinctes. Fondateur de ce sport dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, le Royaume-Uni voit en effet s'organiser ce sport en quatre associations : la Football Association<sup>176</sup> (en Angleterre) dès 1863, suivie de la FA écossaise en 1873, de la FA galloise en 1875 et de la FA irlandaise en 1880<sup>177</sup>. Cette division est d'autant plus acceptée par le monde du football qu'elle précède toutes les autres fédérations nationales : ces quatre associations sont en effet les quatre premières à voir le jour. L'expansion du football hors des frontières du Royaume-Uni ne se fait que quelques années plus tard, et sous l'influence britannique<sup>178</sup>. Une place à part a donc toujours été faite aux fédérations anglaise, écossaise, galloise et irlandaise (dont la succession est reprise par l'Irlande du Nord lors de l'indépendance de la République d'Irlande) dans le monde du football. Ce sont elles, par exemple, qui établissent les « Lois du jeu », qui permettent d'uniformiser la pratique du football dans le monde et qui sont toujours en vigueur, bien qu'elles aient légèrement été modifiées à depuis leur première version datant de 1886<sup>179</sup>. La composition de l'International Football Association Board, instance chargée de réviser les Lois du jeu, confirme leur privilège : parmi ses huit membres, les quatre associations britanniques sont représentées par un délégué chacune, ce qui les place à égalité avec les quatre de la fédération internationale. Surtout, lorsqu'en 1946 ces fédérations décident de faire leur

---

<sup>175</sup> « Chacune des quatre associations britanniques est reconnue comme membre individuel de la FIFA ». Se reporter au chapitre 4.

<sup>176</sup> Aussi appelée la FA.

<sup>177</sup> Site de la FIFA, « Histoire du jeu, au temps de l'expansion » :

<http://fr.fifa.com/classicfootball/history/game/historygame4.html>.

<sup>178</sup> Ce qui explique, par exemple, que la naissance de la fédération de football de Gibraltar (en 1895) soit antérieure de dix-huit ans à celle de la fédération espagnole. Voir HERMEL Frédéric, « Espagne 1 – Gibraltar 0 », *L'Équipe*, 08/09/01.

<sup>179</sup> Site de la FIFA, « Histoire des Lois du jeu, the International Football Association Board » :

<http://fr.fifa.com/classicfootball/history/law/ifab.html>.

retour dans la FIFA – qu’elles avaient quittée en 1928 –, elles obtiennent de celle-ci le droit à quatre votes distincts et le privilège de désigner ensemble un vice-président de la fédération internationale<sup>180</sup> (avantage également accordé à l’URSS en guise de compensation) : « C’était une marque de déférence à l’endroit des Britanniques dont on saluait le retour »<sup>181</sup>. Il est en outre intéressant de voir que comme sur le plan politique<sup>182</sup>, l’Angleterre a mis un certain temps, certes court, à s’intégrer pleinement aux instances européennes en matière de football. Si les quatre associations du Royaume-Uni font partie des membres fondateurs de l’UEFA en 1954 et que Stanley Rous a, par ailleurs, été l’un des promoteurs de sa naissance, seule une équipe écossaise, l’Hibernian FC, participe à la première édition de la Coupe d’Europe des clubs. Pas de club anglais :

« Fidèle à ses traditions d’attentisme, la Ligue anglaise “conseilla” à Chelsea (club londonien invité par *L’Équipe* à faire partie des seize équipes participant à la première édition de la Coupe d’Europe), de renoncer pour “ne pas concurrencer le championnat national”. Le champion anglais fut remplacé par un club polonais, Gwardia Varsovie »<sup>183</sup>.

L’année suivante, c’est en désobéissant à la Ligue anglaise, que Manchester United devient le premier club anglais à participer à une coupe d’Europe<sup>184</sup>.

Autre pays à montrer, dans un premier temps, ses distances vis-à-vis de l’Europe du football, l’URSS s’est montrée encore moins pressée pour faire participer des clubs à la Coupe des champions<sup>185</sup>. Également membre fondateur, la fédération soviétique n’est pas représentée dans les plus hautes instances européennes. Aucune équipe d’URSS ne participe à la première édition de la Coupe d’Europe, malgré l’invitation par *L’Équipe* lancée au Dynamo de Moscou de Lev Yachine. Justifiée par le président de la fédération soviétique, Valentin Granatkine, dans un télégramme envoyé au siège du quotidien<sup>186</sup>, ce désistement résulte, comme nous l’avons vu plus haut, des conditions climatiques très rudes que doit affronter le football soviétique pendant l’hiver, et du calendrier déjà

---

<sup>180</sup> Ces privilèges sont toujours en vigueur à l’heure actuelle.

<sup>181</sup> BANGERTER Hans, *op. cit.*, p. 13.

<sup>182</sup> Le Royaume-Uni n’entre officiellement dans la CEE que le 1<sup>er</sup> janvier 1973.

<sup>183</sup> FERRAN Jacques, « Comment *L’Équipe* a créé la Coupe d’Europe il y a cinquante ans... », *op. cit.*, p. 26.

<sup>184</sup> Site de la FIFA, « 1956/57 : et de deux pour le Real ! » :

<http://fr.uefa.com/competitions/ucl/history/season=1956/intro.html>.

<sup>185</sup> Comme nous le voyons au chapitre suivant, l’URSS est en revanche présente dès la première édition de la Coupe d’Europe des nations et a représenté un de ces plus fervents promoteurs.

<sup>186</sup> Entretien avec Jacques FERRAN, à Paris, 20/04/09.

très chargé qui en découle, les autres mois. Or, les coupes d'Europe de football s'échelonnent du mois de septembre au mois de mai quand la saison de football débute en Union soviétique « au printemps, à la fonte des neiges, pour se terminer entre le 15 et 30 novembre, à l'entrée de l'hiver »<sup>187</sup>. Ce refus perdure jusqu'en 1967 et la participation du Dynamo de Kiev à la Coupe des clubs champions. En 1963 encore, l'homme fort du football soviétique confie à *France Football* :

« Il nous est impossible de nous mettre à l'heure occidentale. Nous ne pouvons tout de même pas jouer tous nos matches dans le Sud où la température est plus clémente ! »<sup>188</sup>. C'est que le journaliste de *France Football* écrit – en 1963 – que « depuis plusieurs saisons [...], l'entrée du football soviétique en Coupe d'Europe des clubs était attendue, annoncée, souhaitée. Mais les problèmes de saison et d'organisation interne<sup>189</sup> avaient toujours reculé l'échéance »<sup>190</sup>.

Si la rigueur de l'hiver soviétique semble expliquer le refus de l'URSS d'envoyer une équipe participer à la Coupe d'Europe des clubs, d'autres raisons peuvent également jouer en faveur d'un tel choix. Le fait de participer à une compétition organisée principalement par des pays de l'Ouest, dans lesquels le football s'est professionnalisé il y a déjà plusieurs décennies, alors que l'amateurisme est toujours prôné en Union soviétique<sup>191</sup>, peuvent présenter une gêne pour le régime communisme. Les Soviétiques auraient alors un lancer en quelque sorte un ballon d'essai en autorisant ses voisins à y participer à sa place, avant de les rejoindre en 1967. Un autre motif encourageant les dirigeants soviétiques dans leur éloignement peut être, celui-ci, d'ordre financier. « Les clubs soviétiques [gagnent] beaucoup d'argent avec mes matches amicaux qu'ils

---

<sup>187</sup> RETHAKER Jean-Philippe, « Les grands clubs d'URSS, des "corpos" qui font recette », *France Football*, 05/11/63.

<sup>188</sup> *Idem.*

<sup>189</sup> Le journaliste fait ici référence à la réforme du championnat soviétique engagée lors de la saison 1963. Elle consistait à diminuer le nombre de clubs dans l'élite, afin de réduire le nombre de déplacements, souvent très longs à travers ce pays de 22 millions de kilomètres carrés.

<sup>190</sup> RETHAKER Jean-Philippe, « Les grands clubs d'URSS, des "corpos" qui font recette », *op.cit.*

<sup>191</sup> Voir à cet égard l'excellente série de reportages effectués en URSS par Jean-Philippe RETHAKER pour *France Football* entre le 29/10/63 et le 13/11/63. L'article intitulé « Netto, Yachine, Ponedelnik, ces footballeurs qui donnent la leçon », publié le 13/11/63 décrit avec précision les conditions de vie des footballeurs soviétiques : « Les footballeurs soviétiques ne sont pas des professionnels, en ce sens qu'ils ne vivent pas du football, mais le football leur offre des avantages matériels incontestables ». Ces avantages sont la mise à disposition d'un appartement, d'une voiture, et des rémunérations permanentes auxquelles s'ajoutent des primes en fonction des résultats et de la fréquentation des stades. De plus, les clubs s'occupent de trouver un emploi pour leur joueur. Ceci est facilité par le fait que les clubs soviétiques sont des clubs « corpos », c'est-à-dire qu'ils représentent une entreprise ou une administration publique : le Ministère de l'Intérieur pour le Dynamo, l'Armée pour le CSKA ou les Syndicats d'usines de construction automobiles et de chemin de fer pour le Torpedo et le Lokomotiv.

[organisent] »<sup>192</sup>, lors des tournées qu'ils faisaient à l'étranger. Or, à l'époque, « la Coupe d'Europe des clubs les [prive] de cette manne »<sup>193</sup>.

L'Europe du football prend forme au tournant des années 1954-1955 par la naissance et la réunion de l'UEFA et de la Coupe des champions. A priori sans lien, la naissance de la première a pourtant permis la mise en place de la seconde en la dotant de la légitimité qui lui aurait manqué sans son appui. De la même façon, la Coupe des champions a grandement aidé l'UEFA à grandir. Cette dernière, si elle s'était cantonnée à rester le groupe d'intérêts pour lequel ses promoteurs la destinaient, n'aurait certainement pas connu l'essor qui a été le sien par la suite. Sa Coupe des clubs champions européens, devenue Ligue des Champions, n'est-elle pas, toujours cinquante ans plus tard, sa plus grande réussite ?

La date de 1954-1955 qui tombe certes au début de ce qu'il est convenu d'appeler la « Détente » au sein de la Guerre froide ne semble pas être liée à elle. Le football montre au contraire qu'il suit, à certains moments, un chemin qui lui est propre. C'est parce que la marche en avant de ce sport sur le continent supposait qu'une confédération mette en commun des intérêts devenus trop importants pour être gérés de manière isolée, et qu'un besoin latent des grands clubs et du public pour un trophée les opposant dans un cadre officiel se faisait de plus en plus ressentir, que l'UEFA et la Coupe des champions ont vu le jour dans ces années-là.

Quant à ses pères fondateurs, les José Crahay, Ottorino Barassi, Henri Delaunay et les journalistes et dirigeants du journal *L'Équipe*, si certains pourront leur reprocher un certain manque de charisme qui les a fait oublier du grand public, ils n'en restaient pas moins « des hommes de haute valeur ayant conscience de l'importance de ce qu'ils étaient en train de réaliser, des personnes qui se sont dit que ce qu'elles réalisaient était très important pour le football, mais également pour l'Europe elle-même »<sup>194</sup>.

L'adhésion des gouvernements des pays impliqués dans le projet de construire

---

<sup>192</sup> Entretien avec Jacques FERRAN, à Paris, 20/04/09.

<sup>193</sup> *Idem.*

<sup>194</sup> *Idem.* Jacques Ferran se réfère ici aux dirigeants à l'origine de l'UEFA.

une Europe du football est le dernier maillage qui manquait à la réalisation concrète d'un espace d'échange paneuropéen sur les terrains du continent. Sans elle, la naissance d'une instance politique et d'une compétition faisant vivre cette Europe aurait été réduite à néant. Cet appui politique, accordé dans un premier temps, a pourtant bien été remis en question à l'occasion des quelques crises qui ont jalonné l'histoire des jeunes années de l'Europe du football. Si l'on rajoute les dissensions internes nées des vues divergentes de ses dirigeants, on comprend que l'union de l'Europe du football ne s'est pas forgée sans difficulté.

## *Chapitre 2*

### *Une Europe vraiment unie ?*

Lorsque le 25 décembre 1955, le Real Madrid accueille le Partizan Belgrade pour les quarts de finale aller de la première édition de la Coupe d'Europe des clubs, l'Europe du football paraît parfaitement lancée. Comme cela s'était produit plus de trois mois auparavant avec la rencontre opposant le Sporting Portugal au Partizan Belgrade, deux équipes venant de pays aux relations diplomatiques rompues depuis plusieurs décennies s'appêtent à se rencontrer sur un terrain de football, le tout avec l'assistance de leurs gouvernements respectifs (ne fût-ce que pour obtenir des visas aux joueurs de ces équipes). L'Europe du football semble alors préservée des conflits politiques affectant le continent. Sa division en deux blocs n'a pas de prise sur le monde du football. Mieux, cette Europe du football paraît unie grâce à une volonté commune des dirigeants des trente et une associations membres d'agir dans un même but de promotion du football européen, sur le continent ou auprès de la FIFA. Mais ces dirigeants ont-ils réellement tous la même vision de ce que doit être l'UEFA ? Les tensions qui s'étaient tues dans les premiers temps de l'organisation ne menacent-elles pas de surgir ? Pis, le contexte très tendu de Guerre froide divisant le continent européen peut-il rester sans répercussion sur l'Europe du football ?

L'UEFA n'est nullement préservée de tensions internes et externes. Apparemment soudée au regard de la rapidité de sa fondation et de ses premiers succès, l'Europe du football se révèle rapidement moins unie qu'il n'y paraît. Des premières dissensions apparaissent avec l'idée du journal *L'Équipe* de mettre en place une

compétition entre clubs organisée par la confédération européenne. Les dirigeants européens s'opposent certes sur les suites à donner à cette initiative, cette compétition n'étant le « bébé » d'aucun d'entre eux, le rejet de l'UEFA du premier projet ne heurte que les sensibilités des journalistes promoteurs. Il en va différemment du projet de créer une Coupe d'Europe des nations, pourtant raison d'être de la création d'une confédération européenne pour deux de ses trois fondateurs<sup>195</sup>. Une Europe sportive sans compétition mettant aux prises ses sélections nationales semble inachevée. Seulement, une véritable « Europe des blocs »<sup>196</sup>, qui retarde la création de ce trophée, se fait alors jour. La paralysie de l'UEFA sur cet élément inquiète sur le devenir de la confédération (I).

Le risque de scission de l'Europe du football est encore plus fort lorsque la politique, que l'on croyait mise en sommeil à l'occasion des rencontres de football sur le continent, fait son entrée sur le terrain. Plusieurs boycotts mettent à mal une Europe qui grandit dans l'environnement très tendu de la Guerre froide. Le pire est même à craindre lorsque l'UEFA, qui a jusque-là su se préserver de prises de positions en faveur de l'un des deux blocs, accède, en août 1968, à la demande de plusieurs clubs de l'Ouest d'effectuer un nouveau tirage de la Coupe d'Europe des clubs en réponse à la répression du « Printemps de Prague ». La confédération européenne commettant l'erreur de se positionner en faveur d'un bloc au détriment de l'autre, un départ de plusieurs pays majeurs est une hypothèse qui devient un temps plausible (II).

## **I. L'UEFA, l'autre Europe des blocs**

L'UEFA s'est certes formée en 1954 en mettant de côté les différends politiques opposant les pays membres, ce n'est pas pour autant qu'aucune divergence n'apparaît en son sein. Une fois passées les premières années d'existence, il est peu probable qu'une instance de ce type périclite. Or, il est un sujet d'une grande importance qui

---

<sup>195</sup> Comme nous l'avons vu au chapitre précédent, Henri Delaunay est le seul dirigeant européen à voir dans l'organisation d'une Coupe des nations le rôle premier que doit tenir l'UEFA. À une moindre mesure, José Crahay fait également partie des promoteurs de cette compétition. Le troisième « père » de l'UEFA, Ottorino Barassi, est pour sa part défavorable à une telle initiative.

<sup>196</sup> Entretien avec Jacques Ferran, à Paris, 20/04/09.

oppose dès la naissance de l'Europe du football ses membres : la création d'une Coupe d'Europe des nations. Ce sujet est d'autant plus crucial que certaines associations y voient la raison d'être de la fondation d'une confédération européenne. L'étude de la mise en place de cette compétition est ainsi révélatrice des tensions internes qui traversent l'Union européenne de football. Il est nécessaire à ses membres de trouver un accord pour l'organiser sous peine de faire de l'Europe du football une instance aux réalisations inachevées.

Les discussions menées en vue de la mise en place cette compétition révèlent le fait que lors de ses premières années, « à l'UEFA la politique des blocs fait loi »<sup>197</sup>. Les dirigeants des différentes associations se regroupent par affinités politiques et proximité géographique pour contrecarrer les propositions d'autres associations. C'est par ce jeu qu'une opposition menée par les représentants allemand et anglais retarde la création d'une Coupe d'Europe des nations **(a)**. Celle-ci ne prend son essor que très tardivement **(b)**.

Comme pour la création de la Coupe d'Europe des clubs, l'initiative de mettre en place une Coupe d'Europe des nations répond d'une volonté de substituer à des rencontres organisées de manière anarchique, une compétition ayant lieu à intervalles réguliers, et qui opposeraient l'ensemble des nations composant le football européen. Si le premier projet semble dater de 1927, il est difficile de dire lequel de celui présenté par l'Autrichien Hugo Meisl ou le Français Henri Delaunay – secrétaire général de la Fédération française de football de 1919 à sa mort en 1955 – est antérieur à l'autre. La FIFA étudiant la possibilité, dès 1926, de créer sa propre compétition internationale qui ferait face au Tournoi olympique pour lequel le Comité international olympique s'oppose formellement au professionnalisme, les deux hommes, ainsi que l'Allemand Felix Linnemann<sup>198</sup>, proposent leur projet<sup>199</sup>. Ils le font en février 1927 devant une commission créée par la FIFA pour l'occasion<sup>200</sup>. Meisl, « au nom des fédérations de l'Europe centrale et de leur domination de la scène continentale »<sup>201</sup> propose un projet

---

<sup>197</sup> CORNU Jean, « Le congrès s'amuse », *France Football*, 24 juin 1962.

<sup>198</sup> Felix Linnemann (1882-1948) a été président de la Fédération allemande de football (DFB) de 1925 à 1945.

<sup>199</sup> DIETSCHY Paul, *op. cit.*.

<sup>200</sup> *Idem.*

<sup>201</sup> *Idem.*

de Coupe d'Europe. Henri Delaunay, quant à lui, en « champion de l'universalisme français »<sup>202</sup>, émet l'idée d'une Coupe du Monde, destinée à toutes les équipes nationales des associations membres de la FIFA. Si l'historien Paul Dietschy n'évoque que le projet de Coupe d'Europe de l'Autrichien, d'autres sources<sup>203</sup> évoquent – pour la même année – un projet similaire émanant du secrétaire général de la FFF. Quoi qu'il en soit, le principal promoteur d'une Coupe d'Europe des nations reste Henri Delaunay<sup>204</sup>. Sa croisade s'intensifie avec la création de l'Union européenne de football, croisade que poursuit son fils Pierre à partir de 1955. Mais le Français se heurte à la réticence virulente de certaines fédérations qui savent jouer de leur influence pour bloquer le projet durant plusieurs années.

*a. La coalition menée par l'Angleterre, l'Allemagne et l'Italie empêche la création d'une Coupe d'Europe des nations*

Présentée le 2 mars 1955 à Vienne, lors de la première assemblée générale de la toute jeune confédération européenne – qui semblait, pour certains, avoir été réunie dans ce but –, l'idée d'une Coupe des nations est immédiatement tuée dans l'œuf<sup>205</sup>. Le projet présenté par José Crahay, Pierre Delaunay et George Graham<sup>206</sup> n'a aucune chance face au congrès : « Lorsque le dévoué José Crahay s'avança vers le micro [...], il savait déjà à coup sûr que la partie était perdue. Ils avaient mis six mois, ces trois courageux, pour peaufiner un projet crédible. Il fut balayé en un quart d'heure »<sup>207</sup>. Pourquoi un tel refus ? Pourquoi ce consensus de la part du congrès ? Les intérêts particuliers de certaines fédérations, qui ont su obtenir au moyen de coalitions l'appui de suffisamment d'associations, n'y sont pas étrangers. Dès la création de l'UEFA existe une ligne de séparation claire entre deux camps, réunissant chacun plusieurs blocs

---

<sup>202</sup> *Idem.*

<sup>203</sup> MICHELS Julien, *L'Europe du football*, Paris, PAC Editions, 1984, p. 5 ; BREUIL Xavier, « La naissance de l'Euro », <http://www.wearefootball.org/PDF/la-naissance-de-l-euro.pdf>.

<sup>204</sup> Le trophée de la Coupe d'Europe des Nations a d'ailleurs été baptisé « Coupe Henri-Delaunay » en hommage à son père fondateur.

<sup>205</sup> FERRAN Jacques, « Comment *L'Equipe* a créé la Coupe d'Europe il y a cinquante ans... », *op. cit.*, p. 22.

<sup>206</sup> George Graham a dirigé la Fédération écossaise de football de 1928 à 1957.

<sup>207</sup> *Idem.*

de pays. L'un est profondément favorable à la création d'une compétition entre nations européennes. L'autre tout autant réticent à ce que l'UEFA la mette en place.

C'est que le système de groupements entre pays prend rapidement un caractère officiel au sein de l'UEFA. Les sept pays de l'Est qui font partie des membres fondateurs de la confédération (Albanie, Bulgarie, Tchécoslovaquie, Pologne, Roumanie, République démocratique allemande et Union soviétique) se rassemblent en effet dès 1954 sous le nom de « Groupe des pays de l'Est »<sup>208</sup>. Ce système de coalitions se prolonge jusqu'en 1994, date à laquelle elles sont officiellement dissoutes<sup>209</sup>. Dans son *Livre des 50 ans*, la confédération européenne reconnaît que « la composition du comité exécutif de l'UEFA et de ses principales commissions, ainsi que les représentations au sein de la FIFA, étaient en partie arrangées avant les votes officiels »<sup>210</sup>. Elle explique cela par des raisons « géographiques, politiques et sportives »<sup>211</sup>, en insistant particulièrement sur des motifs logistiques (transmission d'informations facilitée par ces groupements). Mais au-delà des rapprochements culturels, géographiques ou politiques des dirigeants entre eux, il est clair que les relations personnelles nouées par ses « notables »<sup>212</sup> jouaient – encore plus qu'aujourd'hui – un rôle déterminant.

Comme le supposent les nationalités des défenseurs du projet lors de l'assemblée générale de Vienne, la France – par l'intermédiaire d'Henri puis Pierre Delaunay – et la Belgique – par José Crahay – sont les pères du projet. L'Écosse – avec l'appui de George Graham – est également de la partie en 1955, de même que le Danemark et la Grèce<sup>213</sup>. L'Espagne et les pays du bloc de l'Est rejoignent cette coalition peu après. Coalition que quitte finalement l'Écosse pour s'aligner sur les positions anglaises au sein du bloc britannique puisque dès le congrès se tenant à Cologne en mars 1957, George Graham fait volte-face en s'opposant à la création d'une Coupe des nations<sup>214</sup>. Alors que Henri Delaunay et José Crahay ne semblent agir dans le seul but de

---

<sup>208</sup> UEFA, *Les 50 ans de l'UEFA*, op. cit., p. 63.

<sup>209</sup> *Idem*, p. 62.

<sup>210</sup> *Idem*.

<sup>211</sup> *Idem*.

<sup>212</sup> Entretien avec un haut dirigeant de l'UEFA.

<sup>213</sup> Archives de la FIFA, FERRAN, Jacques, « L'Allemagne fait échouer la Coupe d'Europe des Nations », *L'Equipe*, 01/03/57.

<sup>214</sup> *Idem*.

promouvoir leur sport – Henri Delaunay n’était-il pas déjà à l’origine de la Coupe du monde ?<sup>215</sup> –, Espagne et pays de l’Est se montrent favorables au projet pour des raisons véritablement politiques. Qu’il s’agisse de la dictature franquiste ou des régimes communistes de l’Est, l’équipe nationale y est considérée comme un reflet de la puissance de l’État. Ses bons résultats servent de vitrine. Cette logique est poussée à un tel point dans les pays de l’Est que les sélections nationales sont au centre de l’organisation du football. L’importance des clubs y est minorée pour promouvoir autant que possible la sélection. Le journaliste Jacques Ferran souligne ainsi en 1955, que :

« [L’équipe de France] n’inscrit que cinq ou six matches à son calendrier annuel, alors que la Hongrie joue jusqu’à douze matches par saison. Nous répugnons d’autre part aux longues concentrations de joueurs en usage dans les pays de l’Est (*qui favorise les automatismes entre les joueurs et, donc, améliore le niveau de l’équipe*). »<sup>216</sup>

Le président de la fédération de football d’URSS et vice-président de la FIFA, Valentin Granatkin, « reste un partisan farouche des compétitions réservées aux équipes nationales »<sup>217</sup>. Il l’explique en 1963 à *France Football* :

« La sélection (*que le journaliste appelle par ailleurs « club URSS »*) [...] représente [...] le football d’un pays. Je sais que les clubs prennent de plus en plus d’importance et d’influence. Mais c’est surtout vrai dans les pays de professionnalisme. Chez nous, l’équipe nationale reste le but suprême et l’objet de toutes nos attentions. Et les clubs ont compris qu’ils devaient soutenir cette politique de prestige, dans leur propre intérêt d’ailleurs. »<sup>218</sup>

De plus, pour les raisons climatiques déjà exposées précédemment, les clubs soviétiques sont peu présents sur la scène continentale : jusqu’en 1967, ils ne participent pas à la Coupe d’Europe des clubs (ils ne réalisent que des tournées de matches amicaux). Espagne, URSS et les autres pays du bloc de l’Est misent beaucoup sur leur équipe nationale, quoi de mieux qu’une compétition les mesurant à celles d’autres pays<sup>219</sup> ? Un trophée mettant aux prises des équipes nationales serait une parfaite occasion d’obtenir sur le terrain du sport une supériorité pouvant, par la suite, servir leur régime politique. Après ses promoteurs d’origine que sont la France et la Belgique, l’Espagne et le bloc

---

<sup>215</sup> DIETSCHY Paul, *op. cit.*

<sup>216</sup> FERRAN Jacques, « Les clubs et la sélection », *France Football*, 20/09/55.

<sup>217</sup> RETHACKER Jean-Philippe, « Deux millions de joueurs mais un football national qui cherche toujours sa vérité », *France Football*, 29/10/63.

<sup>218</sup> *Idem.*

<sup>219</sup> Entretien avec Jacques FERRAN, à Paris, 20/04/09.

de l'Est font donc également partie du camp des pays favorables à la création d'une Coupe d'Europe des nations.

On retrouve face à eux une coalition menée par les présidents des fédérations anglaise, italienne et d'Allemagne de l'Ouest. « L'Allemagne contre l'Europe » ose même titrer *L'Équipe* le 3 mars 1957 après qu'un nouveau projet de compétition a été repoussé par le comité exécutif de l'UEFA<sup>220</sup>. Une raison commune réunit ces trois fédérations contre la mise en place d'une compétition européenne internationale. Elle est l'inverse de celle qui pousse les Espagnols et les pays de l'Est à souhaiter sa création. Ce sont des fédérations où les clubs y sont puissants. Regroupés au sein de « groupements » (ancêtres des ligues<sup>221</sup>), ils peuvent ainsi d'autant mieux exprimer leurs intérêts qui consistent à se voir priver le moins possible de leurs joueurs qui évoluent en équipe nationale :

« Ces “groupements” de clubs sont, par principe, hostiles aux grandes compétitions internationales qui ne leur rapportent rien et les privent de leurs meilleurs joueurs. C'est pourquoi on trouve parmi les fédérations hostiles à la Coupe d'Europe des nations l'Allemagne, l'Angleterre, l'Italie, l'Autriche où les clubs sont forts et organisés. La France et la Belgique marquent, de leur côté, une certaine réserve. Quant à l'Espagne et aux pays de l'Est européen, ils sont soumis à une fédération (d'Etat) toute-puissante. Ils défendent donc le projet de compétition européenne. »<sup>222</sup>

Les dirigeants de ces fédérations où les clubs possèdent un poids important ne peuvent oublier les voix de ces derniers.

La structure du football national et l'importance accordée à la sélection par rapport aux clubs est, par conséquent, déterminante pour situer un pays dans un camp. Elle n'est cependant pas la seule raison pour expliquer que les fédérations de RFA – par la voie de son président le Dr Bauwens –, et d'Angleterre – par l'intermédiaire de son secrétaire général Sir Stanley Rous – soient « par principe, hostile à toute nouvelle compétition internationale quelle qu'elle soit [...] »<sup>223</sup>. Sinon comment expliquer, par exemple, l'hostilité farouche qu'avaient déjà manifestée l'Allemand Bauwens et l'Anglais Rous lors du débat pour la création d'une Coupe d'Europe des clubs ? Pour justifier sa position, l'Allemand avance également le refus de sa fédération de se

---

<sup>220</sup> Archives de la FIFA, FERRAN Jacques, « L'Allemagne contre l'Europe », *L'Équipe*, 03/03/57.

<sup>221</sup> Organisme autonome de la fédération gérant le football professionnel dans un pays.

<sup>222</sup> FERRAN Jacques, « Au royaume des fous », *France Football*, 05/03/57.

<sup>223</sup> CORNU Jean, *op. cit.*

soumettre à un calendrier international fixé par un organisme extérieur : « Nous ne voulons pas, a-t-il déclaré en substance, que sous prétexte de compétition, on désigne à notre place les pays que nous devons rencontrer. Chaque nation a ses obligations et ses affinités. Il n'y a pas lieu de modifier l'état actuel des choses »<sup>224</sup>. Pour Jacques Ferran, l'opposition de Stanley Rous tiendrait à la traditionnelle réticence britannique face aux projets de coopération internationale, position déjà observée à plusieurs reprises dans le domaine du football :

« Les Anglais répondent toujours présents lorsqu'il s'agit, si l'on peut dire, de faire bande à part. Ils répugnent à s'accorder à tous les projets, dans n'importe quel domaine, d'entente européenne. On sait qu'ils mirent vingt ans avant de se décider à participer à la Coupe du Monde. Quant à la Coupe d'Europe des clubs, ils l'ont boudée pendant un an avant de s'y plonger avec frénésie. »<sup>225</sup>

L'opposition d'un Peco Bauwens ou d'un Stanley Rous résulte très certainement d'un conservatisme et d'un scepticisme prononcés face aux idées pouvant détourner l'UEFA de l'objet premier qu'ils veulent lui donner : unir les associations européennes pour protéger les intérêts du continent auprès de la fédération internationale<sup>226</sup>. Mais l'opposition viscérale de Sir Stanley Rous – à la tête du football anglais pendant près de quarante ans – semble encore plus importante. Celle-ci relève d'un motif plus personnel. Au moment de la première présentation d'un projet de Coupe des nations à l'UEFA, l'Anglais souhaite déjà se porter candidat à la présidence de la Fédération internationale de football. Il devient d'ailleurs l'homme fort du football mondial en 1961. Comment aurait-il pu, dès lors, encourager la mise en place d'un trophée risquant assurément de faire de l'ombre à la compétition phare de la FIFA, la Coupe du Monde<sup>227</sup> ?

Ces deux camps constitués, pourquoi le second l'a-t-il emporté durant de nombreuses années sur le premier en parvenant à empêcher la tenue, puis à minorer la portée, de la Coupe d'Europe des nations ? La réponse tient dans l'influence de Sir Stanley Rous au sein de l'UEFA, et ce même après son départ en 1961 pour Zurich où

---

<sup>224</sup> FERRAN Jacques, « Pour une "vraie" coupe latine », *op. cit.*

<sup>225</sup> FERRAN Jacques, « L'Allemagne contre l'Europe », *op. cit.*

<sup>226</sup> Se reporter au chapitre 1.

<sup>227</sup> FERRAN Jacques, « Comment *L'Equipe* a créé la Coupe d'Europe il y a cinquante ans... », *op. cit.*, p. 21.

se trouve la FIFA. C'est lui, le dirigeant « le plus malin, intelligent, roublard »<sup>228</sup> que compte l'Europe du football dans ses premières années, que vise principalement<sup>229</sup> Jacques Ferran lorsqu'il écrit que « l'Union européenne était, depuis sa création, dirigée en sous-main par de petits groupes de personnalités qui imposaient leurs décisions à la masse des dirigeants mal informés »<sup>230</sup>. Même lorsqu'il ne se prononce pas directement, Sir Stanley Rous « [reste] dans l'ombre, maître du terrain »<sup>231</sup>. Sa voix compte plus qu'aucune autre parmi celles des dirigeants du football européen. Il connaît également de bons relais d'influence grâce aux présidents italien et allemand. « Barassi était très proche de Rous. [Lors du refus de l'assemblée générale de mars 1955 à Vienne], dans l'ombre, c'était lui qui dirigeait la manœuvre »<sup>232</sup>. Quant à Peco Bauwens, ce dernier « [partageait] les théories de Stanley Rous »<sup>233</sup>. Or, l'influence de ce dernier à l'UEFA est jugée « considérable » par Jacques Ferran<sup>234</sup>. De là à irriguer « la masse des présidents mal informés »<sup>235</sup> des autres fédérations, il n'y avait qu'un pas.

En face, le poids des Français et des Belges à l'UEFA fond comme peau de chagrin au fil des assemblées générales. L'absence d'un dirigeant français aussi charismatique qu'un Henri Delaunay – disparu en 1955 – se fait ressentir à la fin des années 1950<sup>236</sup> et au début des années 1960 : « Le football français n'occupe plus que le douzième rang ou le quatrième rang en Europe et ses dirigeants ne valent – hélas ! – guère plus que lui »<sup>237</sup>. On comprend donc aisément comment les vues d'un Stanley Rous, et plus largement du trio Rous-Bauwens-Barassi, peuvent prendre le pas sur de pâles dirigeants français et belges, principaux promoteurs d'une Coupe d'Europe des Nations.

Les divisions causées par la géopolitique interne de l'UEFA ont retardé l'éclosion d'une compétition phare de la scène européenne du football, un trophée à même de rendre effective la construction d'une Europe du football autant que la Coupe d'Europe

---

<sup>228</sup> Entretien avec Jacques FERRAN, à Paris, 20/04/09.

<sup>229</sup> *Idem.*

<sup>230</sup> FERRAN Jacques, « Création d'un "bloc" Marché commun – Méditerranée », *L'Equipe*, 26/04/62.

<sup>231</sup> FERRAN Jacques, « Comment *L'Equipe* a créé la Coupe d'Europe il y a cinquante ans... », *op. cit.*, p. 22.

<sup>232</sup> Entretien avec Jacques FERRAN, 20/04/09.

<sup>233</sup> CORNU Jean, *op. cit.*

<sup>234</sup> FERRAN Jacques, « L'Allemagne contre l'Europe », *op. cit.*

<sup>235</sup> FERRAN Jacques, « Création d'un "bloc" Marché commun – Méditerranée », *op. cit.*

<sup>236</sup> FERRAN Jacques, « L'Allemagne contre l'Europe », *op. cit.*

<sup>237</sup> CORNU Jean, *op. cit.*

des clubs avaient réussi à le faire dès sa création. L'opposition de certains dirigeants se poursuit après la création du trophée et avec elle la division de l'UEFA.

*b. Les divisions internes continuent après la naissance de la Coupe d'Europe des nations*

Même battu, le camp opposé à la création d'une Coupe d'Europe des nations tente de poursuivre son combat en fragilisant le plus possible cette coupe, en luttant pour ne pas lui donner le lustre et la portée souhaités par ses défenseurs.

L'opposition farouche menée par Anglais, Allemands et Italiens ne peut pas continuer indéfiniment à imposer ses vues à la confédération. La marche en avant du football européen suppose la création d'un trophée opposant des sélections nationales, comme cela se faisait en Amérique du Sud depuis une trentaine d'années déjà. Une action de nuisance peut-elle être éternelle ? Les sélections ont certes déjà une Coupe du Monde pour se mesurer les unes aux autres dans un cadre officiel, la naissance d'une Europe du football a bien fait naître un besoin de Coupe internationale à l'échelle du continent. Surtout, les arguments avancés par ses opposants pour la repousser – elle serait une concurrence pour la Coupe du Monde, les grands clubs sont hostiles au développement des rencontres internationales et il faut laisser aux associations nationales toute latitude dans la détermination du calendrier de leur sélection – ne sont pas assez forts et convaincants pour rejeter définitivement le projet. Sa mise en œuvre n'est que retardée : à chaque refus, l'UEFA laisse espérer les pays favorables à une coupe des nations en envoyant à correction les ébauches de compétition. Ainsi, ce n'est ni à Vienne (1955), ni à Lisbonne (1956), ni à Cologne (février 1957), ni à Copenhague (juin 1957) mais à Stockholm (1958) qu'est décidée la création d'une Coupe d'Europe<sup>238</sup>. Mais sans enthousiasme. Le projet qui y est adopté s'éloigne sensiblement

---

<sup>238</sup> Nous nous rangeons du côté de certains auteurs qui avancent la date de juin 1958, soit le congrès de l'UEFA de Stockholm, pour dater la création de la Coupe des nations<sup>238</sup>. C'est le cas de Laurent BARCELO (« L'Europe des 52... l'UEFA », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, 2007, n° 228, p. 119-133) et Xavier BREUIL (« La naissance de l'Euro », <http://www.wearefootball.org/PDF/la-naissance-de-l-euro.pdf>). Julien MICHELS quant à lui (*L'Europe du football*, PAC Editions, Paris, 1984) la situe au congrès de Cologne, le 27 février 1957. Or, plusieurs articles de Jacques FERRAN (« L'Allemagne fait échouer la Coupe d'Europe des nations », *L'Équipe*, 01/03/57) et « L'Allemagne contre l'Europe », *L'Équipe*, 03/03/57) parlent du congrès de Cologne comme d'un échec pour le projet phare de Pierre Delaunay et de José Crahay. Selon ces papiers, la décision d'organiser une coupe des

de l'idée universaliste française de voir s'opposer toutes les équipes du continent. Il se voit en effet édulcoré lors de l'assemblée générale de Stockholm : une coupe entre nations européennes peut se tenir à la condition que seize associations nationales répondent favorablement à l'invitation<sup>239</sup>. Même si « plusieurs pays essayent de torpiller le projet, notamment l'Angleterre et l'Allemagne »<sup>240</sup>, dix-sept acceptent. Une coupe à la carte voit donc le jour.

La première édition qui s'achève le 10 juillet 1960 à Paris par une finale remportée par l'URSS sur la Yougoslavie (2-1) est ainsi un échec comme le remarque l'hebdomadaire *France Football* qui en analyse « les leçons à tirer » :

« La Coupe d'Europe des nations a-t-elle un grand avenir ? Il est trop tôt pour répondre. Elle n'a pas, c'est certain, remporté, pour sa première édition, un grand succès ni sur le plan sportif (forfait de plusieurs nations), ni sur le plan populaire. Mais elle existe, et la victoire de l'URSS va peut-être inciter les pays récalcitrants à entrer dans le jeu. »<sup>241</sup>

L'échec populaire est palpable : « Le public parisien [boude la] finale »<sup>242</sup>. La compétition se déroule dans un relatif anonymat que favorise la formule<sup>243</sup> – demi-finales et finale se déroulant sur une semaine après deux tours s'échelonnant sur deux ans – et que renforce l'élimination précoce du pays hôte, la France, lors de la phase finale. L'échec populaire tient également à l'intérêt limité d'une compétition n'opposant que seize des trente pays que compte l'Europe du football. Car, et c'est là que se manifeste la bataille que poursuit le camp mené par Allemands et Anglais, seulement dix-sept des trente associations membres que compte la confédération européenne ont accepté l'invitation lancée par l'UEFA. Plusieurs nations majeures du football européen boudent cette première édition, avec en premier lieu les Anglais et les Allemands. La

---

nations n'est pas négative, mais repoussée à l'assemblée générale suivante, se tenant à Copenhague le 28 juin 1957.

Deux lettres datées du 25 juin et du 16 juillet 1957 et échangées par la FIFA et l'UEFA mettent cependant le doute sur l'échec de Cologne. Celles-ci, bien que postérieures à ce congrès, évoque la coupe des nations comme si sa création avait déjà été décidée. À tel point que la FIFA propose à l'UEFA que soit inscrit dans ses statuts que seule la confédération européenne a le droit d'organiser la compétition. Cet échange doit résulter du fait que l'idée d'une coupe internationale européenne voit le jour progressivement dans les esprits des dirigeants du football international. Avant même que sa naissance ne soit formellement approuvée par le congrès de l'Union européenne de football, il ne fait pas de doute qu'un trophée opposant des sélections nationales européennes est amené à voir le jour.

<sup>239</sup> BREUIL Xavier, « La naissance de l'Euro », *op. cit.*

<sup>240</sup> THIBERT Jacques, « La Hongrie troisième victime ? », *France Football*, 21/04/64.

<sup>241</sup> FERRAN Jacques, VERGNE Robert, SINET Victor, « La Coupe d'Europe sous tous ses aspects », *France Football*, 12/07/60.

<sup>242</sup> *Idem.*

<sup>243</sup> Entretien avec William GAILLARD, à Nyon (Suisse), 02/04/09.

deuxième édition, qui s'échelonne de 1962 à 1964, remporte davantage de succès : le nombre de participants passe de dix-sept à vingt-neuf. Mais la Finlande, l'Ecosse et surtout l'Allemagne sont toujours aux abonnés absents. La coupe n'est pas entrée dans les mœurs comme en témoigne la pédagogie dont doit faire preuve *France Football* à son sujet. Avant chaque rencontre de la France, une pleine page est en effet consacrée à « toutes les questions que [l'on se pose] »<sup>244</sup> à propos de ce nouveau trophée : « Qu'est-ce que la Coupe d'Europe des nations ? », « Comment est née [cette coupe] ? », « Quel est son règlement ? »<sup>245</sup>,...

Pendant longtemps, la Coupe d'Europe des nations ne jouit d'aucun prestige<sup>246</sup>. Il faut attendre les deux éditions de 1980 en Italie et de 1984 en France pour que la compétition prenne son essor. Une formule renouvelée avec le passage de quatre à huit équipes lors de la phase finale où se déroule désormais une phase de poule avant les demi-finales favorise une éclosion permise par la persévérance de deux hommes : l'Italien Artemio Franchi<sup>247</sup> et le Français Fernand Sastre<sup>248</sup>. À partir des deux championnats de 1980 et 1984, « on a su que l'Euro existait »<sup>249</sup>. Il aura donc fallu attendre trente ans pour que la Coupe d'Europe des nations atteigne une popularité digne de son équivalent pour les clubs, et pour que soit donnée l'occasion aux peuples européens de se figurer un peu plus l'existence d'une Europe dans le domaine du football.

Mais les effets négatifs pour la promotion du football en Europe<sup>250</sup> que provoquent les oppositions internes à l'UEFA, dépassent le cadre de la seule tenue d'une Coupe d'Europe des nations. Sans aborder de manière exhaustive toutes les luttes d'influences ayant existé lors des premières années de la confédération, il convient de souligner que l'existence de blocs au sein de l'organisation se manifeste, lors des premières années de l'UEFA, sur d'autres sujets comme la désignation des membres du

---

<sup>244</sup> THIBERT Jacques, *op. cit.*

<sup>245</sup> *Idem.*

<sup>246</sup> Entretien avec Jacques FERRAN, à Paris, 20/04/09.

<sup>247</sup> Artemio Franchi (1922-1983) a été président de la Fédération italienne de football de 1966 à 1976 et de 1978 à 1980, ainsi que de l'UEFA de 1972 à sa mort. Il a également occupé la fonction de vice-président de la FIFA dès 1974.

<sup>248</sup> Fernand Sastre (1923-1998) a été président de la FFF de 1973 à 1984, responsable de l'organisation de l'Euro 1984 et co-responsable de celle de la Coupe du Monde 1998 aux côtés de Michel Platini.

<sup>249</sup> Entretien avec Jacques FERRAN, à Paris, 20/04/09.

<sup>250</sup> But formulé à l'article 2 des statuts de l'UEFA, édition de juin 2007.

comité exécutif de la confédération – instance clé de l’organisation puisqu’elle arrête en amont des positions sur les sujets les plus essentiels de l’UEFA.

C’est par exemple le cas lors de la sixième assemblée générale de l’UEFA, tenant ses assises à Sofia en avril 1962. Comme au sujet de la création d’une Coupe d’Europe des nations, la prise de décision obéit à une logique de camps : « Les résultats du scrutin révélèrent que des blocs entiers de pays s’étaient coalisés pour se répartir les sièges à pourvoir »<sup>251</sup>. Mais ceux-là diffèrent légèrement de ceux précédemment étudiés. Mis à part les pays latins – France, Espagne, Italie – qui forment cette fois un groupe homogène, on retrouve un bloc germanique, un britannique, un scandinave et un formé des pays de l’Est. Ces quatre derniers se regroupent pour faire échouer toute candidature latine au comité exécutif et ce à une période où « le football [européen] est latin, de plus en plus latin, qu’une fois encore un club espagnol et un club portugais seront en finale de la Coupe d’Europe »<sup>252</sup>. La raison de cette coalition est obscure. Manquant de documentation suffisante, notamment au sujet des débats ayant eu lieu lors de congrès de Sofia et des précédents, nous privilégions la thèse de la « vengeance » comme le suggère à l’époque de manière un peu énigmatique – mais qui à l’époque se comprenait peut-être facilement – le journaliste Jean Cornu : « l’explication [de la non élection d’un latin] est simple, à l’UEFA, la politique des blocs fait loi. L’Est, la Scandinavie et le bloc britannique se sont unis contre les latins. Vengeance ? »<sup>253</sup>.

Cette « politique des blocs » ne fait de doute à personne puisque la personne remportant le plus de suffrages est un inconnu finlandais absent des débats, un certain T.A. Eckholm<sup>254</sup>. Dans le même temps, aucun des trois candidats provenant de pays latins – Henri Delaunay (France), Giuseppe Pasquale<sup>255</sup> (Italie) et C. Da Costa (Portugal) – ne remporte une des quatre places mis en jeu, alors que seulement huit dirigeants s’étaient présentés.

Les conséquences de cette coalition entre Scandinaves, Britanniques, pays de l’Est et bloc germanique sont fâcheuses pour le football européen. Les divisions en entraînant d’autres, les trois pays latins évincés de la plus haute instance de l’UEFA

---

<sup>251</sup> DELAUNAY Pierre, « Où va l’Union européenne ? », *France Football*, 24/04/62.

<sup>252</sup> CORNU Jean, *op. cit.*

<sup>253</sup> *Idem.*

<sup>254</sup> DELAUNAY Pierre, *op.cit.* Ce choix est d’autant plus surprenant que le président de la fédération finlandaise n’est alors pas T.A. Eckholm mais Juuso Walden (1907-1972).

<sup>255</sup> Giuseppe Pasquale fut président de la Fédération italienne de football (FIGC) de 1961 à 1966.

ripostent « tout en redoutant une scission prochaine du football européen »<sup>256</sup>. Leur vient en effet l'idée de créer « un “bloc” Marché commun-Méditerranée ». Sa mise en place effective semble avoir été décidée dès le 5 mai 1962 lors de la rencontre opposant la France à l'Italie à Florence<sup>257</sup>. Sous le nom d'« Entente de Florence », cette alliance dure jusque dans les années 1970 pour « aligner les votes des nations latines »<sup>258</sup>. Les pays latins organisent donc, eux aussi, leur coalition. De toutes parts, l'Europe du football se voit divisée en regroupements de fédérations.

Ainsi, bien que capable d'unir en son sein des pays n'entretenant parfois aucunes relations diplomatiques depuis plusieurs décennies et de faire fi de l'existence d'un « Rideau de fer » séparant le continent européen en deux, l'UEFA n'en a pas pour autant été une instance traversée par les divisions. De même que dans n'importe quelle organisation internationale classique, celles-ci l'ont affectée dès sa naissance. Fondées sur des considérations tenant aux particularismes des footbals nationaux et aux proximités géopolitiques de ses membres, elles ont aussi largement été le fruit d'affinités personnelles entre ses dirigeants. Le résultat direct de ses dissensions a été de retarder l'éclosion de la Coupe d'Europe des nations – devenue l'Euro – qui apparaît pourtant avec le recul des années comme une compétition phare donnant vie à l'Europe du football au même titre que les coupes d'Europe de clubs. Mais si ces divisions ont retardé la concrétisation de pans importants de l'Europe du football, elles n'ont jamais paru porter atteinte à son existence même. Les différents blocs évoqués ici n'étaient pas antagonistes au point de penser faire sécession de la confédération européenne, et ce malgré l'ampleur de leurs divergences<sup>259</sup>. La menace d'un déchirement de l'UEFA a pourtant existé. Les problèmes politiques inhérents à la Guerre froide ont certes su être mis de côté en 1954-1955 pour créer une Europe à trente et un, ils n'ont pas toujours pu être ignorés. L'Europe du football n'a pas réussi à être préservée d'enjeux politiques étrangers au sport. Bien davantage que les dissensions internes évoquées jusque-là, ces problèmes extérieurs au football ont constitué à plusieurs reprises une réelle menace pour l'UEFA.

---

<sup>256</sup> FERRAN Jacques, « Création d'un “bloc” Marché commun – Méditerranée », *op. cit.*

<sup>257</sup> *Idem.*

<sup>258</sup> Entretien avec Jacques FERRAN, à Paris, 20/04/09.

<sup>259</sup> *Idem.*

## II. Les crises politiques traversées par l'UEFA

Sport et politique sont indissociables. Si les différends politiques ont pu être mis sous silence pour que se mette en place une Europe du football fraternelle, l'UEFA n'a pu, au cours de ses plus de cinquante années d'existence, faire totalement abstraction de l'environnement politique sous-tendant certaines rencontres entre sélections nationales. Si les relations internationales font continuellement leur intrusion dans la politique de la confédération européenne<sup>260</sup> obligeant parfois cette dernière à annuler certaines rencontres<sup>261</sup>, on ne dénombre que de très rares cas ayant provoqué une véritable crise au sein de la famille européenne du football.

Les premiers sont les quelques exemples de boycotts qui ont émaillé l'histoire de l'UEFA. Si le refus de l'Espagne de Franco de se rendre en URSS en mai 1960 reste l'exemple le plus connu, d'autres pays, comme la Grèce et la République démocratique allemande, ont également eu recours à cette arme diplomatique (a). Remettant en cause le présupposé selon lequel tous les États européens pouvaient cohabiter au sein de l'Europe du football indépendamment de leurs différends politiques, ces boycotts ont fait craindre pour la cohésion de l'instance européenne gérant le football. N'allaient-ils pas créer des précédents favorisant la politisation croissante des rencontres organisées par l'UEFA ? La gestion très maladroite par la confédération européenne de la crise consécutive au « Printemps de Prague » en août 1968, a même, pour la première et unique fois, rendu plausible une scission de l'UEFA. Cette dernière, en perdant sa neutralité politique qui lui avait jusqu'alors permis de ne pas recréer en son sein la division Est-Ouest du continent, a alors provoqué malgré elle la plus grave crise de son histoire (b).

---

<sup>260</sup> Entretien avec William GAILLARD, à Nyon (Suisse), 02/04/09.

<sup>261</sup> Ce fut par exemple le cas des deux matches opposant l'Arménie à l'Azerbaïdjan, initialement prévus les 8 et 12 septembre 2007.

### ***a. La politique s'invite dans l'Europe du football par plusieurs actions de boycott***

Sans prétendre à l'exhaustivité, nous nous pencherons ici aux boycotts qui ont le plus fragilisé l'UEFA, c'est-à-dire ceux ayant affecté une confédération naissante, durant le contexte international tendu de la guerre froide. Cette pratique diplomatique consistant à refuser de participer à une rencontre sportive ou à une compétition afin de manifester ses divergences politiques avec son adversaire ou le pays organisateur de l'événement, a été la première marque de l'intrusion de la politique dans l'Europe du football.

Cela se produit pour la première fois en 1960. L'Espagne de Franco décide de ne pas se rendre en URSS pour y disputer son quart de finale de la toute jeune Coupe des nations. Toutes deux qualifiées après leur victoire respective face aux Allemands de l'Est et aux Hongrois, Espagnols et Soviétiques doivent se rencontrer lors d'une confrontation à match aller-retour pour accéder à la phase finale de la compétition. Tel en a décidé le tirage au sort de l'UEFA. La tenue de ces deux matches ne semblant dans un premier temps pas poser de problème, leur date est arrêtée par une décision conjointe des deux fédérations<sup>262</sup>. Que les deux pays n'entretiennent pas de relations diplomatiques ne semble être aucunement un obstacle : le Real Madrid n'a-t-il pas déjà affronté le Partizan Belgrade avec l'aide des autorités politiques espagnoles, malgré l'absence de relations nouées avec la Yougoslavie<sup>263</sup> ?

Mais alors que le match aller doit avoir lieu le dimanche 29 mai 1960 à Moscou, un doute de plus en plus persistant plane sur la tenue de la rencontre. Dans son numéro du 24 mai, *France Football* souligne qu'à une semaine du match aller, « le gouvernement espagnol [est] sur le point d'interdire le voyage à Moscou »<sup>264</sup>. Cette rumeur se confirme quelques jours plus tard. C'est par une simple brève que le journal sportif espagnol *Marca* annonce la nouvelle : « La fédération espagnole a communiqué à la FIFA que la rencontre Espagne-URSS, pour la Coupe d'Europe des nations, est suspendue »<sup>265</sup>. Aucune justification ou autre précision n'est apportée. Pour la première

---

<sup>262</sup> MICHELS Julien, *op. cit.*, p. 10.

<sup>263</sup> Se reporter au premier chapitre.

<sup>264</sup> *France Football*, « URSS-Espagne plus que compromis », 24/05/60.

<sup>265</sup> Cité dans le numéro de *France Football* du 31 mai 1960.

fois depuis la naissance de l'UEFA, des considérations politiques empêchent le déroulement d'un match de football, ce qui donne l'idée à *France Football* de titrer son article consacré à l'événement « URSS-Espagne, la première défaite du football »<sup>266</sup>.

Les motivations espagnoles de ce boycott sont obscures. Rencontrer sur le terrain du sport des pays dotés de régimes politiques opposés n'avait jusqu'alors jamais été un problème. La possibilité de « battre le communisme sur gazon vert » et de lui offrir des victoires symboliques par l'intermédiaire des compétitions européennes de football avaient, au contraire, toujours servi le régime franquiste<sup>267</sup>. De plus, l'Espagne ayant très vraisemblablement proposé la tenue de la rencontre sur un terrain neutre – l'UEFA s'étant prononcé sur une telle possibilité<sup>268</sup> –, ce n'est pas le fait de rencontrer l'URSS qui a posé problème au gouvernement espagnol, mais celui de faire déplacer son équipe sur le territoire soviétique. L'explication fournie par Moscou, par l'intermédiaire du journal soviétique *Troud*<sup>269</sup>, selon laquelle le Général Franco aurait refusé l'autorisation à sa sélection nationale de se rendre en URSS par crainte d'une défaite des siens, hypothèse rendue encore plus plausible par la récente victoire soviétique sur le voisin polonais sept buts à un, semble difficile à croire.

La position adoptée par l'UEFA est la seule tenable politiquement : rester impartial<sup>270</sup>. Abonder dans le sens espagnol en décidant de faire jouer le match aller URSS-Espagne sur terrain neutre aurait signifié une prise de position en faveur de cette dernière, ce que les Soviétiques n'auraient pu tolérer. L'instance européenne refuse ainsi, le 28 mai 1960, d'organiser la rencontre sur terrain neutre<sup>271</sup>. On peut cependant dénoter une certaine fébrilité de l'UEFA. L'Espagne se voit simplement éliminée de la compétition. Il n'aurait semblé ni injuste, ni contraire à son principe d'impartialité, d'accorder à la fédération espagnole une sanction pécuniaire ou sportive. Car en plus de manifester sa désapprobation vis-à-vis de telles pratiques, l'UEFA aurait sans doute découragé de nouveaux boycotts. L'instance européenne refuse pourtant de prendre une

---

<sup>266</sup> VERGNE Robert, « URSS-Espagne, la première défaite du football », *France Football*, 31/05/60.

<sup>267</sup> RASK MADSEN Mikael, « “Europe United”, la Ligue des champions comme construction européenne » in COHEN Antonin, DEZALAY Yves, « Esprits d'Etat, entrepreneurs d'Europe », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°166-167, Paris, Seuil, mars 2006, p. 9-11.

<sup>268</sup> *France Football*, 31/05/60.

<sup>269</sup> Cité dans « Moscou accuse : l'Espagne a eu peur de venir en URSS », *France Football*, 07/06/60.

<sup>270</sup> Entretien avec William GAILLARD, à Nyon (Suisse), 02/04/09.

<sup>271</sup> *France Football*, 31/05/60.

sanction à l'encontre de la fédération espagnole<sup>272</sup>. Le souci d'apaiser la situation, mais aussi le rôle majeur joué par l'Espagne dans les premières années de la Coupe d'Europe des clubs, via le club étendard du régime franquiste, le Real Madrid, ne sont sans doute pas étrangers à cette pusillanimité. Sans pouvoir trancher la question, on peut se demander si une diplomatie plus affirmée de l'UEFA aurait empêché les boycotts de l'Allemagne de l'Est en 1961 et de la Grèce en 1962.

Bien que de moindre ampleur puisque concernant des nations secondaires du football européen, ces deux boycotts laissent craindre un empiètement croissant des tensions internationales dans le domaine du football. Le premier se produit en 1961 à l'occasion du Tournoi international des juniors – soit l'équivalent du championnat d'Europe juniors. Organisée au Portugal, cette compétition voit le retrait de la RDA, suivie par solidarité par la Hongrie et la Tchécoslovaquie<sup>273</sup>. La raison qui semble provoquer ce retrait serait d'ordre technique :

« Dans les années 1960, certains pays [faisaient] des difficultés pour octroyer les visas désirés ou refusant les autorisations d'entrer sur leur territoire. [...] C'est surtout le Tournoi international des juniors qui posa passablement de problèmes. C'est ainsi qu'au Portugal en 1961, les obstacles furent si sérieux qu'ils entraînèrent le retrait des équipes de la RDA, de la Hongrie et de la Yougoslavie. »<sup>274</sup>

Seulement, le livre des *50 ans de l'UEFA* sous-entend un départ volontaire des Allemands de l'Est, qui apparenterait plutôt leur non participation à un boycott : « En 1961, la RDA se retira du Tournoi international des juniors [...] »<sup>275</sup>. La raison invoquée semblerait être, dans ce cas, la protestation de la RDA contre la répression du régime de Salazar menée dans les colonies portugaises, en particulier en Angola et en Guinée-Bissau, au début de l'année 1961. Difficile de trancher sur la véritable raison des non participations de la RDA, de la Hongrie et de la Tchécoslovaquie. Quoi qu'il en soit, elles sont le fruit de décisions politiques prises à une échelle gouvernementale.

Le second boycott se produit l'année suivante, à l'automne 1962, la Grèce n'ayant pas souhaité rencontrer, pour le compte du premier tour de la seconde édition de la Coupe d'Europe des nations, son voisin albanais avec lequel elle a rompu ses

---

<sup>272</sup> *Idem.*

<sup>273</sup> UEFA, *Les 50 ans de l'UEFA*, op. cit., p. 16.

<sup>274</sup> BANGERTER Hans, op. cit., p. 34.

<sup>275</sup> UEFA, *Les 50 ans de l'UEFA*, op. cit., p. 16.

relations diplomatiques depuis plus de vingt ans : « Le sport s'incline devant la raison d'État. La Grèce avait demandé à la FIFA de lui désigner un autre adversaire que l'Albanie [...]. Zurich faisant la sourde oreille, elle déclare forfait et l'Albanie est qualifiée pour les 1/8<sup>e</sup>. Dommage... »<sup>276</sup>.

Alors que l'Europe du football avait été préservée de toute intrusion politique sur ses terrains, ce sont trois boycotts qui se produisent coup sur coup en l'espace de trois ans. Ils ne menacent guère la poursuite des compétitions et encore moins la survie de la confédération européenne. On peut cependant se demander si ces précédents, aussi rares et isolés soient-ils, n'ont pas encouragé la politique à devenir un facteur de nuisance pour le football sur le continent. C'est en fait l'UEFA elle-même qui commet l'impair d'ouvrir ce qui aurait pu être une boîte de Pandore quand, à l'automne 1968, elle accède à la demande de plusieurs clubs de refaire des tirages au sort afin que ne se rencontrent pas des équipes situées de part et d'autres du « Rideau de fer ».

#### ***b. La « crise des tirages au sort » fait craindre un éclatement de l'UEFA***

La « crise des tirages au sort » a bel et bien représenté le plus grand, et le seul, risque de scission de l'UEFA. Elle a rappelé que l'équilibre qui permettait à des nations des deux blocs antagonistes d'entretenir des relations totalement pacifiques dans le domaine du football, était fragile. L'Europe du football avait, jusque-là, toujours su se préserver de l'emprise de la politique pour que celle-ci ne prenne jamais prise sur le déroulement des compétitions. C'est cette règle d'or que l'UEFA oublie à l'automne 1968, en sortant, pour la seule fois de son histoire à l'occasion d'une crise de cette ampleur, de sa neutralité politique (neutralité d'ailleurs inscrite dans les statuts actuels de la confédération<sup>277</sup>).

Tout commence en août 1968 lorsque les chars du Pacte de Varsovie répriment, sur ordre des Soviétiques, le « Printemps de Prague ». Une vague d'indignation traverse l'Europe de l'Ouest. Le football n'échappe pas à la règle. Les clubs du Milan AC, du Celtic Glasgow et du FC Zurich refusent, en guise de protestation des événements de

---

<sup>276</sup> *France Football*, 20/11/62.

<sup>277</sup> Article 1, alinéa 1 : « L'Union des associations européennes de football [...] est neutre sur le plan politique et religieux ».

Prague, de rencontrer lors du premier tour de la Coupe d'Europe des champions, respectivement les Bulgares du Levski Sofia, les Hongrois de Ferencvaros et les Soviétiques du Dynamo Kiev, comme cela était prévu par le tirage au sort de la compétition<sup>278</sup>. Les deux équipes le font savoir à l'UEFA par l'envoi d'un télégramme demandant la tenue d'un nouveau tirage au sort. Celui-ci devrait être arrangé pour « qu'aucune équipe de l'Europe occidentale ne soit opposée à une équipe du bloc oriental »<sup>279</sup>. Le champion écossais menace même de se retirer de la compétition en cas de refus<sup>280</sup>. Or, le 30 août 1968, un comité d'urgence de l'UEFA décide d'accéder à leur demande<sup>281</sup>. Un nouveau tirage au sort de la Coupe des champions et la Coupe des Coupes est effectué. Aucune équipes de blocs antagonistes ne pourront se rencontrer avant la finale. Les huit clubs des pays membres du Pacte de Varsovie qui disputent la Coupe des champions devront disputer entre eux les rencontres permettant d'accéder à la finale.

Si à l'instar des Écossais<sup>282</sup> certains se satisfont de la décision adoptée, des réactions négatives pleuvent de toute l'Europe. De l'Est du « Rideau de fer » bien sûr. Et ce d'autant plus qu'aucun des cinq membres composant le comité d'urgence de l'UEFA n'est issu de pays de l'Est (MM. Wiederkehr<sup>283</sup> et Bangarter sont suisses, et MM. Franchi, Crahay et Prawer, respectivement italien, belge et gallois). La décision adoptée ne peut donc manquer de « heurter la sensibilité de l'URSS et de ses pays satellites »<sup>284</sup>. Cela concerne la Bulgarie et la Pologne qui, comme l'écrit Jean-Philippe Rethacker<sup>285</sup> dans *France Football*, « refusent à juste titre d'être considérés comme des pestiférés »<sup>286</sup>. En Hongrie, « c'est avec une indignation profonde que l'opinion publique et la presse sportive [...] ont appris la décision de l'UEFA »<sup>287</sup>. Le Hongrois

---

<sup>278</sup> FERRAN Jacques, « Le Printemps et le football » in *L'Équipe*, 50 ans de Coupes d'Europe de football, *op. cit.*, p. 73.

<sup>279</sup> BROWN Stewart, « Le Celtic ravi de revenir en France a trouvé un buteur-miracle (Wallace) », *France Football*, 03/09/68.

<sup>280</sup> *Idem.*

<sup>281</sup> RETHACKER Jean-Philippe, « Saint-Etienne comme Nantes... », *France Football*, 03/09/68.

<sup>282</sup> BROWN Stewart, *op. cit.*

<sup>283</sup> Le Suisse Gustav Wiederkehr (1905-1972) a été le deuxième président de l'UEFA, de 1962 à 1972. Il a succédé au Danois Ebbe Schwartz qui avait occupé cette charge de 1954 à 1962 et a été remplacé par l'Italien Artemio Franchi, président de la confédération européenne de 1973 à 1983.

<sup>284</sup> FERRAN Jacques, « Le Printemps et le football », *op. cit.*

<sup>285</sup> Jean-Philippe Rethacker (1930-2003) a été journaliste à *France Football* et à *L'Équipe* et auteur de plusieurs livres sur l'histoire du football.

<sup>286</sup> RETHACKER Jean-Philippe, « Saint-Etienne comme Nantes... », *op. cit.*

<sup>287</sup> LUKACS Laszlo, « Sandor Barcs : "gare à la scission" », *France Football*, 03/09/68.

vice-président de l'UEFA, Sandor Barcs, souligne quant à lui dans le journal *Magyar Hirlap* qu'une telle décision « mène à la scission de l'UEFA ». Mais de vives protestations proviennent également de l'Ouest. Les médias et les équipes français la condamnent fermement au nom de la neutralité que doit garder le sport. *France Football* qualifie cette décision de « faute grave, presque impardonnable puisqu'elle risque d'entraîner l'éclatement de l'unité européenne »<sup>288</sup>. Le journal perçoit là immédiatement une « lourde menace sur l'avenir de ces Coupes d'Europe si populaires et si fortes »<sup>289</sup>. Le Groupement, la FFF ainsi que les deux clubs tricolores concernés par le nouveau tirage de la Coupe des champions envoient à l'UEFA des télégrammes marquant leur désapprobation et réclamant le retour au tirage antérieur. Un comité exécutif de l'UEFA est prévu le 9 septembre, lui donnant l'occasion d'infléchir sa position.

Il n'en est rien. Le comité exécutif de l'UEFA choisit de maintenir la décision adoptée quelques semaines plus tôt par son comité d'urgence. Les effets semblent dévastateurs pour l'unité européenne. Les fédérations de Pologne, Bulgarie et Hongrie sont les premières à se manifester en prononçant le forfait de leurs représentants sitôt la décision connue<sup>290</sup>. La RDA et bien sûr l'URSS leur emboîtent le pas. Ce n'est en revanche pas le cas de la Roumanie, de la Yougoslavie et de la Tchécoslovaquie. Cet incident met en effet « en évidence des fissures dans le camp soviétique »<sup>291</sup>. Que ces trois pays prennent leur liberté vis-à-vis du mot d'ordre soviétique de boycotter la compétition témoigne de leur volonté de gagner en indépendance au sein du bloc de l'Est. Le schisme entre l'URSS et la Yougoslavie de Tito date de 1948. La Roumanie cherche également depuis plusieurs années à s'émanciper du grand frère soviétique, comme en a témoigné le refus de Ceaușescu d'envoyer des troupes roumaines écraser le « Printemps de Prague ». Ces trois pays démontraient en outre lors de cet épisode mêlant le sport et la politique leur « solidarité triangulaire » décidée en janvier 1968<sup>292</sup>. C'est ainsi que parmi les huit clubs de l'Est initialement engagés lors de la Coupe des

---

<sup>288</sup> FERRAN Jacques, « devant le grand escalier », *France Football*, 17/09/68.

<sup>289</sup> RETHACKER Jean-Philippe, « Saint-Etienne comme Nantes... », *op. cit.*

<sup>290</sup> « Rupture de l'unité européenne », *France Football*, 17/09/68.

<sup>291</sup> FERRAN Jacques, « Le Printemps et le football », *op. cit.*

<sup>292</sup> BREUIL Xavier, « La Coupe d'Europe 68-69 », <http://www.wearefootball.org/PDF/la-coupe-d-europe-68-69.pdf>.

champions 1968-1969, seuls le Spartak Trnava, représentant la Tchécoslovaquie, le Steaua Bucarest et l'Etoile Rouge de Belgrade participent au premier tour. Les deux premiers s'affrontent, tandis que l'Etoile Rouge l'emporte par forfait face au club est-allemand d'Iéna.

*France Football* n'hésite pas à évoquer « la rupture de l'unité européenne ». Les principes qui avaient permis à l'UEFA de naître et de se renforcer au fil des années malgré la séparation nette du continent sur le plan politique viennent, en effet, de voler en éclat. La confédération européenne semble avoir oublié que l'impartialité était indispensable à sa survie, au lieu de quoi elle s'est permise de manifester son ancrage à l'Ouest<sup>293</sup> en accédant aux doléances de trois clubs occidentaux. En plus de cet impair, en prenant soin d'effectuer deux tirages séparés – un pour chaque bloc –, elle a réussi à recréer sur le plan du football la césure politique existant entre les deux blocs de la Guerre froide. Dans le seul but d'étouffer la crise diplomatique naissante, l'UEFA a certes statué, dans un premier temps, dans l'urgence « sans peut-être bien mesurer la portée ni le danger de sa résolution »<sup>294</sup>, elle n'a pourtant pas saisi l'opportunité qui lui était offerte de rectifier le tir lors de son comité exécutif de septembre. Ces maladresses successives auraient pu avoir des conséquences bien plus graves que le seul retrait des clubs de cinq pays pour la Coupe d'Europe des champions et la Coupe des Coupes. Car l'URSS ne compte alors pas en rester là, comme l'écrit *France Football* dans un article intitulé « L'URSS menace »<sup>295</sup>.

Le président de la fédération soviétique, et vice-président de la FIFA, Valentin Granatkine, lance clairement la menace d'un départ de sa fédération de l'instance gérant le football européen – départ qui aurait vraisemblablement entraîné par ricochet celui d'autres fédérations d'Europe de l'Est :

« Notre protestation contre les actions illégales des dirigeants de l'UEFA peut s'étendre à un retrait de l'UEFA si l'Union européenne ne change pas de politique. Légalement, la FIFA ne peut pas influencer les décisions de l'UEFA, mais c'est une

---

<sup>293</sup> On remarquera d'ailleurs qu'Artemio Franchi – membre du comité d'urgence de l'UEFA, cité dans le numéro de *France Football* du 24 septembre 1968 – « ne croit pas que le comité exécutif de l'UEFA puisse prendre d'autres mesures » que d'infliger « une amende de 500 francs suisses » aux clubs concernés, alors même que l'Espagne de Franco, clairement ancrée à l'Ouest depuis 1953 et ses accords militaires et économiques avec les Etats-Unis, n'avait eu aucune amende pour son boycott de la rencontre l'opposant à l'URSS en mai 1960.

<sup>294</sup> FERRAN Jacques, « Le Printemps et le football », *op. cit.*

<sup>295</sup> « L'URSS menace », *France Football*, 24/09/68.

organisation importante et nous espérons qu'elle exprimera sa désapprobation devant la décision illégale et honteuse de l'UEFA. »<sup>296</sup>

Sans être en mesure d'exprimer l'avis tenu par la fédération internationale sur la question, il ne fait pas de doute que celle-ci n'a joué aucun rôle dans le dénouement de cette crise diplomatique. C'est une temporisation et un apaisement des tensions de la part de la fédération soviétique et de l'UEFA qui ont finalement pu mettre un terme à cette crise. Comme l'écrit Jacques Ferran : « L'URSS eut le mérite de ne pas s'entêter dans sa mauvaise humeur et l'UEFA de reconnaître qu'elle s'était un peu précipitée. L'ensemble du grand cirque européen reprit son cours l'année suivante, comme si, à Prague et à Moscou, il ne s'était rien passé »<sup>297</sup>.

Le football européen n'aura donc jamais été affecté durablement par des crises politiques le traversant. Les quelques boycotts dont il a souffert et la pression mise par cinq pays de l'Est lors de la « crise des tirages au sort » en 1968, ont été sans lendemain. La crainte que les tensions politiques prennent progressivement le pas sur les compétitions organisées par l'UEFA aura fait long feu. La seule intrusion remarquée de la politique dans le sport se produit près de vingt-cinq ans plus tard lorsque l'UEFA et la FIFA décident, à seulement quelques jours du début de la compétition, d'exclure de l'Euro 92 en Suède l'équipe de Yougoslavie. Le vendredi 29 mai, les deux instances du football se sont pourtant entendu pour autoriser la sélection yougoslave à prendre part à la compétition<sup>298</sup>, malgré la forte pression internationale envers la Serbie et le Monténégro pour protester contre leurs bombardements en Bosnie. Mais la résolution 757 adoptée le lendemain par le conseil de sécurité de l'ONU souhaite, en plus d'un embargo total et de sanctions économiques à l'encontre de la Serbie et du Monténégro, que des sanctions sportives soient prises. Le « sport ne [pouvant] pas être complètement en dehors de la politique »<sup>299</sup> – comme l'admet alors le secrétaire général de la FIFA Sepp Blatter –, la FIFA et l'UEFA s'alignent sur les choix onusiens. Mais, cette affaire

---

<sup>296</sup> *Idem.*

<sup>297</sup> FERRAN Jacques, « Le Printemps et le football », *op. cit.*

<sup>298</sup> « La résolution 757 de l'ONU », *France Football*, 02/06/92.

<sup>299</sup> « Ce qu'ils en pensent », *France Football*, 02/06/92.

est restée isolée et ne témoigne donc, une fois de plus, que d'un dérangement ponctuel du sport par la politique.

Dans l'épisode yougoslave comme lors des boycotts espagnol et grec, l'UEFA a toujours pris soin de conserver une neutralité de bon aloi face aux tensions internationales mettant aux prises plusieurs de ses membres, consciente que pour survivre et garder sa cohésion, elle ne devait jamais choisir un camp. Son oubli de cette règle fondamentale a bien failli causer sa perte en septembre 1968 lorsqu'elle s'est permis de témoigner un certain ancrage à l'Ouest. Cette occasion a rappelé à l'UEFA qu'elle ne pouvait affirmer des penchants politiques. Là était le prix pour conserver l'unité d'une Europe longtemps traversée par les tensions internationales. Celle du football n'en était pas pour autant exempte de toutes divisions. Des camps se sont naturellement formés en son sein, mais comme dans toute organisation internationale. La force de l'UEFA a toujours été que ces camps ne recourent pas totalement ceux de la vie politique internationale.

Malgré le contexte de Guerre froide compromettant les relations entre les pays situés de part et d'autre du « Rideau de fer », une Europe des trente et un, plus large que l'actuelle Union européenne, réussit à voir le jour dès 1954. Fondée avec l'idée que ses pays membres feront mieux entendre leur voix au sein de la fédération internationale de football s'ils sont unis comme les Sud-Américains l'avaient été avant eux, la confédération européenne organise dès 1955 la Coupe d'Europe des clubs. Cette compétition dont elle ne veut pas se révéler rapidement le fer de lance de cette Europe du football. Celle qui la fait vivre au regard de ses participants, du public et, bientôt, sur le plan financier. Un temps menacée par des tensions internes et l'irruption en son sein des problèmes politiques de l'époque, l'UEFA parvient à rester soudée. La confédération a franchi des années de grande tension internationale affectant le continent européen, elle peut désormais voir plus loin et s'agrandir.

## 2<sup>ème</sup> partie

# Une Europe qui s'étend des Féroé au Kazakhstan

L'Europe du football a été créée pour faciliter la mise en commun des intérêts des fédérations de football européennes et progressivement pour organiser des compétitions. Mais de quelle Europe parle-t-on ? Où s'arrête cette Europe ? Quelles en sont les frontières ? Se rapproche-t-elle de ce que l'on a l'habitude d'appeler « l'Europe politique », c'est-à-dire l'Union européenne, composée de vingt-sept pays, ou plutôt de « l'Europe des droits de l'Homme », le Conseil de l'Europe, élargie à quarante-sept Etats ?

L'Europe du football est composée de cinquante-trois associations nationales, auxquelles on peut rajouter le football monégasque qui, bien que n'ayant pas de fédération nationale, n'en dispute pas moins les compétitions interclubs. Cette Europe des cinquante-trois plus un, est, sur le plan numérique, près de deux fois plus grande que l'Union européenne et supérieure de sept unités au Conseil de l'Europe. Cela suit une logique plus globale : le monde du football ne compte-t-il pas davantage de membres que la « communauté internationale » ? L'Organisation des Nations Unies ne recense en effet que cent quatre-vingt-douze membres quand la FIFA regroupe les associations nationales de deux cent sept pays.

Mais cette remarque n'est qu'en partie explicative de la taille de l'Europe du

football. Marque de sa puissance et fruit de son orgueil, la FIFA a, pendant de nombreuses années, fait le choix d'affilier le maximum de pays en acceptant les candidatures de territoires non indépendants. Cette politique devait donc logiquement conduire l'Europe du football à accueillir davantage de membres que son homologue politique, l'Union européenne. Mais cette pratique de la part de la fédération internationale n'a eu que peu de répercussions au niveau européen en ne concernant que quelques micro États ou archipels. Cette explication de l'élargissement de l'UEFA n'est donc que marginale.

L'objet de cette partie est d'étudier la dynamique conduisant à l'élargissement progressif de la confédération européenne de football, qui est passée de trente et un membres en 1954 à cinquante-trois depuis 2007<sup>300</sup>. Un premier chapitre reviendra sur les élargissements proprement dits. L'Europe du football n'a cessé de lorgner sur les pays situés à l'Est de ses frontières, depuis l'adhésion de la Turquie en 1962 à celle du Kazakhstan en 2002. Un second chapitre étudiera non plus les affiliations de fédérations déjà existantes et reconnues par la FIFA, mais celles des associations nationales qui ont revendiqué leur reconnaissance internationale auprès de la FIFA afin de faire partie de l'Europe du football. Ces adhésions sont le fruit de la politique libérale de reconnaissance pratiquée par l'instance zurichoise.

---

<sup>300</sup> La fédération monténégrine est la dernière à avoir été acceptée au sein de l'UEFA, en 2007.

## *Chapitre 3*

### *Une Europe qui empiète sur l'Asie*

L'Europe du football empiète sur le continent asiatique. Certains exemples peuvent prêter à débat, comme la Turquie, Chypre ou les pays du Caucase. D'autres sont moins contestables : Israël et le Kazakhstan ne semblent pas faire partie du continent européen. Pourtant, tous ces pays appartiennent bien à l'Europe du football.

Par rapport à d'autres continents, l'Europe a de particulier qu'il est impossible de lui tracer des frontières intangibles. Sa frontière orientale s'arrête-t-elle à la chaîne de l'Oural, au-delà ou en deçà ? La Mer noire ne trace-t-elle pas elle aussi une frontière naturelle ? Pour faire partie de l'UEFA, l'association candidate doit être « européenne »<sup>301</sup>. Mais comment juger de ce caractère si l'Europe possède des frontières introuvables ? L'UEFA a toujours joué de cette imprécision pour élargir ses frontières, dans le but de promouvoir le football dans de nouveaux pays, pour des motifs politiques ou tout simplement pour la rendre plus forte sur la scène du football mondial. Elle s'est très rarement montrée réticente à élargir ses frontières. On peut d'ailleurs noter que l'Europe du football s'est toujours étendue au-delà de l'Europe géographique : l'URSS, membre de la confédération européenne depuis ses débuts, n'avait-elle pas – comme la Russie d'aujourd'hui – des frontières communes avec la Chine, la Mongolie ou la Corée du Nord ?

L'augmentation du nombre de fédérations membres de l'UEFA s'est accomplie,

---

<sup>301</sup> Statuts de l'UEFA, article 5 alinéa 1, 2007. À titre exceptionnel une association appartenant à un autre continent peut être membre de l'UEFA (article 5 alinéa 2). Cette exception a été rajoutée pour permettre l'adhésion israélienne à l'UEFA.

comme cela a déjà été souligné, aux dépens de la confédération asiatique (l'*Asian Football Confederation* ou AFC) qui s'est vu réduite d'autant de territoires. Les pays déjà reconnus par la FIFA<sup>302</sup> et qui ont rejoint l'UEFA alors que leur appartenance au continent européen pouvait prêter à débat appartiennent en effet tous au continent asiatique et devrait de ce fait évoluer au sein de l'AFC puisqu'une fédération membre de la FIFA fait également partie d'une confédération.

Mais l'UEFA dispose d'une capacité d'attraction qu'aucune autre confédération ne possède. Cela concerne d'abord l'intérêt des compétitions pratiquées puisque l'UEFA est la confédération où se déroulent les rencontres rassemblant les meilleurs joueurs mondiaux. Surtout, l'intérêt financier est loin d'être secondaire. Un haut dirigeant de l'UEFA nous a en effet confié que l'organisation européenne reversait chaque année la même somme à toutes les associations nationales, au nom d'un « égalitarisme qui devient inégalitaire » selon ses propres mots<sup>303</sup>. Son affiliation à l'UEFA permet, pour ne prendre qu'un exemple, à l'association de Chypre de toucher chaque année de l'UEFA autant d'argent que la fédération allemande dont le nombre de licenciés est pourtant sans communes mesures. Les enjeux financiers étaient certes moindres à l'époque de l'affiliation de certains pays qui seront étudiés dans le présent chapitre (l'UEFA reverse actuellement après chaque Euro environ 1,5 milliard d'euros aux associations nationales<sup>304</sup>), mais ils existaient bel et bien.

L'UEFA possède en outre une grande influence au sein de la famille du football mondial qui lui permet d'attirer de nouveaux membres. Pour qu'un pays change de confédération, il faut en effet l'accord de celle qui se voit déposséder d'une association. Pour intégrer le Kazakhstan en son sein, l'UEFA a donc eu besoin de l'aval de l'AFC. Or le football européen a, pendant longtemps, constitué l'essentiel du football mondial. Même si la prépondérance européenne est allée en décroissant<sup>305</sup>, elle reste toujours déterminante.

Le premier élargissement vers l'Est se produit avec les affiliations des associations turques et chypriotes dans les années 60, pourtant jugées « appartenant au

---

<sup>302</sup> L'affiliation des associations nationales européennes dont l'existence sur la scène internationale faisait ou fait toujours débat sera étudiée au chapitre suivant.

<sup>303</sup> Entretien avec un haut dirigeant de l'UEFA.

<sup>304</sup> *Idem.*

<sup>305</sup> Se reporter au Chapitre 1.

continent asiatique » par la FIFA (I). L'éclatement de l'URSS est le deuxième moment de cette progression orientale. Cet élargissement est en fait paradoxal. L'UEFA se voit en effet amputée de plusieurs anciennes républiques soviétiques qui intègrent l'AFC – pensons aux cinq Républiques d'Asie centrale<sup>306</sup>. Mais d'une part, la dissolution de l'URSS provoque une augmentation de dix puis onze unités (avec l'affiliation du Kazakhstan en 2002) du nombre des membres de l'UEFA. D'autre part, ces adhésions permettent la naissance sur la scène internationale de nations jusque-là écrasées par la suprématie des footbals russe et ukrainien au sein de l'Union soviétique (II). Enfin, sera étudié dans un troisième temps le cas spécifique de l'admission de l'association israélienne de football qui obtient en 1994 une affiliation comme membre de plein droit de l'UEFA. Accompagnée par la FIFA, elle aura mis vingt ans à l'obtenir à la suite de son expulsion de l'AFC, pour des motifs politiques (III).

## **I. Turquie et Chypre, deux pays « appartenant au continent asiatique »<sup>307</sup> pourtant membres de l'UEFA**

À peine quelques mois après la création de ce qui s'appelle alors l'« Entente européenne », trois associations nationales font une demande à l'instance européenne pour rejoindre les trente et un membres fondateurs. Il s'agit de la Turquie, Chypre et Israël. Trois pays qui, si l'on regarde une carte de l'Europe, semblent se trouver à son extrémité, voire ne pas y être. Pourtant, les trois associations deviennent membres de plein droit de l'UEFA, dans les années 1960 pour les deux premières, en 1994 pour la fédération israélienne (dont la procédure d'adhésion, plus complexe que les deux autres, sera étudiée un peu plus loin dans ce chapitre, dans une sous partie spécifique). L'Europe repousse donc ses frontières à l'Est. Mais si la présence dans l'Europe du football de la Turquie et de Chypre paraît, avec plus de quarante ans de recul,

---

<sup>306</sup> Le Kazakhstan, après avoir été membre de l'AFC pendant une dizaine d'années, a choisi en 2000 de se porter candidat à l'affiliation à l'UEFA, ce qu'il a obtenu deux ans plus tard.

<sup>307</sup> Les archives de l'UEFA n'étant pas ouvertes aux travaux scientifiques, comme au public d'ailleurs, la documentation sur laquelle nous nous appuyons pour retracer le cheminement des adhésions est malheureusement incomplète.

évidente<sup>308</sup>, cela l'était moins lorsque les deux fédérations ont fait leur demande d'affiliation à l'UEFA.

La Turquie et Chypre deviennent membres de plein droit de l'UEFA respectivement en 1962<sup>309</sup> et 1964<sup>310</sup>. Mais contrairement à ce que laisserait penser cette proximité chronologique, le traitement par l'UEFA de leur demande d'affiliation n'a pas suivi le même déroulement. Leur date d'admission provisoire – 1955 pour la Turquie, 1962 pour Chypre – est à cet égard davantage représentatif de la situation.

En 1955, date de leur demande d'adhésion à l'UEFA, les deux associations nationales sont déjà reconnues par la FIFA – dès 1923 pour la Turquie, 1948 pour Chypre (alors non indépendante). Mais la création de l'AFC le 8 mai 1954, soit quelques semaines avant l'UEFA – née le 15 juin 1954 –, offre une alternative pour ces deux pays. Leur choix se porte sur l'UEFA, ce que cette dernière accepte avec un enthousiasme différent selon le pays, comme en témoigne l'importance variable qu'elle accorde à la FIFA dans la gestion de ces dossiers – et qui est inversement proportionnelle à sa volonté d'intégrer le pays (a). Si l'UEFA se soumet à la volonté de la fédération internationale en refusant l'adhésion chypriote – avant de se rétracter –, elle désavoue la FIFA au sujet de la demande turque en intégrant le pays dès 1955 (b).

*a. L'UEFA accorde davantage d'importance à l'affiliation turque qu'à celle de Chypre*

La demande turque a précédé, et vraisemblablement encouragé, la candidature chypriote. La question de l'affiliation de l'association nationale turque est en effet abordée dès la première assemblée générale de l'UEFA, qui se tient à Vienne le 2 mars 1955. La candidature chypriote fait quant à elle écho à la réponse positive donnée aux Turcs par l'assemblée générale de l'UEFA.

Cette requête y est soutenue par les associations grecque et yougoslave qui avancent pour argument que « l'activité sportive [de la Turquie] s'est toujours exercée

---

<sup>308</sup> Un club turc, Galatasaray, a remporté la Coupe UEFA en 2000 et l'Anorthosis Famagouste a défrayé la chronique lors de l'édition 2008-2009 de la Ligue des Champions, en devenant le premier club chypriote à se qualifier pour la phase de poules de la compétition puis en tenant en échec l'Inter de Milan, le Werder de Brême et en battant le Panathinaïkos.

<sup>309</sup> Site internet de l'UEFA : <http://www.uefa.com/>.

<sup>310</sup> UEFA, *Les 50 ans de l'UEFA*, op. cit., p. 141.

dans le cadre du continent européen »<sup>311</sup>. Ce à quoi l'assemblée leur répond que, « prenant en considération cette proposition, [elle] décide de procéder à l'affiliation de l'association nationale turque à l'union européenne »<sup>312</sup>. À cette simplicité apparente, deux corrections sont à apporter.

Premièrement, et contrairement à ce que suggère le procès-verbal de la réunion, ce n'est pas sans débats que l'affiliation a été prononcée : « La candidature de la Turquie donna lieu à un débat sans fin pour établir si ce pays appartenait à l'Europe ou à l'Asie. »<sup>313</sup>, rapporte Stanley Rous dans l'article qu'il écrivit pour le livre des 25 ans de l'UEFA. Le délégué suisse se montrait en effet réticent à l'idée d'inclure la Turquie dans l'Europe<sup>314</sup>. Mais, toujours selon Stanley Rous, une plaisanterie du délégué autrichien permit finalement de détendre l'assemblée et de « mettre fin à la controverse »<sup>315</sup>.

La seconde précision est immédiatement apportée par le même Stanley Rous dans la suite du même article : « L'affiliation de la Turquie exigea toutefois encore passablement de temps. La fédération turque devint membre de plein droit seulement à la suite d'un accord conclu entre la FIFA et l'UEFA »<sup>316</sup>. L'affiliation turque décidée par l'assemblée générale de l'UEFA est en fait provisoire. Ce n'est que sept ans plus tard, en 1962, que la Turquie devient membre de plein droit de l'instance européenne. La cause du délai est suggérée par Stanley Rous : la réticence de la FIFA, qui n'a pas été consultée par l'UEFA avant l'assemblée générale de cette dernière se tenant le 2 mars 1955.

L'UEFA n'a effectivement pas semblé nécessaire d'aviser la FIFA de la demande turque alors que, quelques mois plus tard, lorsque le comité exécutif de l'instance européenne reçoit une demande d'affiliation de la part de la fédération chypriote, c'est « tout naturellement [qu']elle conditionne son acceptation à l'avis que

---

<sup>311</sup> Archives de la FIFA, procès-verbal de l'assemblée générale de l'UEFA du 2 mars 1955.

<sup>312</sup> *Idem.*

<sup>313</sup> ROUS Stanley, *op. cit.*

<sup>314</sup> *Idem.*

<sup>315</sup> « À un moment donné, un délégué autrichien lança à son collègue suisse, dont les protestations étaient particulièrement acerbes : “Connaissez-vous l'immense cimetière qui sépare l'aéroport de la ville ?” “Certainement”, répondit le Suisse, étonné. “Eh bien !» reprit l'Autrichien, “on a coutume de dire ici à Vienne que notre cimetière est presque deux fois aussi grand que Zurich, mais qu'il est deux fois plus gai !”. L'hilarité provoquée par cette boutade fut telle qu'elle mis fin à la controverse. », dans « Quelques souvenirs », par Stanley ROUS, *op. cit.*

<sup>316</sup> ROUS Stanley, *op. cit.*

[la FIFA émettra] à ce sujet »<sup>317</sup>. Pareille différence de traitement entre les deux demandes témoigne du moindre intérêt qu'accorde l'UEFA à la candidature de l'association de football de Chypre. L'avis de l'instance européenne est cependant, comme dans le cas turc, positif, même si à un degré moins affirmé : « Notre comité serait assez favorable à l'admission de cette association à l'union des associations européennes »<sup>318</sup>. La fédération internationale l'est moins puisqu'elle considère que l'île fait partie du continent asiatique<sup>319</sup>.

L'UEFA prend note de la décision de l'organisme dirigeant le football mondial<sup>320</sup> et c'est ainsi que l'assemblée générale de l'UEFA se réunissant le 23 février 1956 décide de ne pas retenir la candidature chypriote, contrairement à la volonté d'origine de son comité exécutif. L'avis de la FIFA a eu raison de celui, peu prononcé il est vrai, de l'UEFA. En se pliant à la volonté de la FIFA – comme cela a été le cas pour la demande israélienne, également refusée conformément au souhait de l'instance mondiale – il est possible que l'UEFA ait souhaité obtenir davantage de mansuétude concernant la demande turque.

#### ***b. L'UEFA passe outre le refus de la FIFA concernant la Turquie***

La politique de l'UEFA vis-à-vis de la Turquie est résumée dans le livre des *50 ans de l'UEFA* : « [...] Quand la FIFA, consultée, estimait que la Turquie ne devrait pas être rattachée à l'Europe, mais à l'Asie, l'assemblée européenne passait outre et enregistrerait l'affiliation de l'association turque, [...] d'abord sans droit de vote, puis sans restriction »<sup>321</sup>. L'admission turque à la confédération européenne est en effet un épisode parmi d'autres dans l'histoire des relations conflictuelles entre les deux principales instances du football mondial.

---

<sup>317</sup> Archives de la FIFA, lettre du secrétaire général de l'UEFA au secrétaire général de la FIFA, 03/09/55.

<sup>318</sup> Archives de la FIFA, lettre du secrétaire général de l'UEFA au secrétaire général de la FIFA, 02/09/55.

<sup>319</sup> Archives de la FIFA, lettre du secrétaire général de la FIFA au secrétaire général de l'UEFA, 20/09/55.

<sup>320</sup> Archives de la FIFA, lettre du secrétaire général de la FIFA au secrétaire général de l'UEFA, 20/02/56.

<sup>321</sup> UEFA, *Les 50 ans de l'UEFA*, op. cit.

Par une lettre du 20 février 1956, soit un an après l'admission de la Turquie en son sein, l'UEFA s'étonne que la FIFA ne lui ait pas envoyé un avis sur la question de l'adhésion turque<sup>322</sup>. En effet, la FIFA a bien répondu à l'UEFA<sup>323</sup> lorsque celle-ci a sollicité son avis au sujet des candidatures chypriote et israélienne<sup>324</sup>, mais l'instance européenne ne l'ayant pas fait pour la Turquie, il n'existe alors aucune correspondance entre les deux organisations concernant la situation de l'association turque de football. La FIFA avait pourtant pris une décision dès le 17 septembre 1955 par le biais de son comité exécutif. Celui-ci est clairement défavorable à l'adhésion turque à l'UEFA : « L'association turque de football est sans aucun doute une association faisant partie du continent asiatique et non du continent européen. La demande de l'association turque de la considérer comme une association appartenant au continent européen a été refusée à l'unanimité par le comité exécutif »<sup>325</sup>. La FIFA apporte cependant plusieurs précisions qui permettent à l'UEFA de considérer l'association turque comme un membre provisoire de la confédération européenne. De même qu'elle l'avait fait pour la fédération chypriote quand elle s'était prononcée défavorablement à sa demande d'affiliation<sup>326</sup>, elle l'autorise à participer aux compétitions européennes. De plus, la FIFA ne semble pas considérer comme nulle l'affiliation turque à l'UEFA, puisqu'elle parle de son « affiliation à [l']union »<sup>327</sup>.

L'UEFA n'acquiesce qu'à moitié la décision de la FIFA. L'assemblée générale de l'instance européenne se tenant le 23 février 1956 s'est certes « [abstenue] de faire voter la Turquie par respect pour [la] décision [de la FIFA] »<sup>328</sup>, elle n'en a pas moins décidé à l'unanimité de remettre celle-ci en question en exprimant « très vivement le désir que

---

<sup>322</sup> Archives de la FIFA, lettre du secrétaire général de l'UEFA au secrétaire général de la FIFA, 20/02/56.

<sup>323</sup> Archives de la FIFA, lettre du secrétaire général de la FIFA au secrétaire général de l'UEFA, 20/09/55.

<sup>324</sup> Archives de la FIFA, lettre du secrétaire général de l'UEFA au secrétaire général de la FIFA, 02/09/55.

<sup>325</sup> Archives de la FIFA, lettre du secrétaire général de la FIFA au secrétaire général de l'UEFA, 23/02/56.

<sup>326</sup> Archives de la FIFA, lettre du secrétaire général de la FIFA au secrétaire général de l'UEFA, 20/09/55.

<sup>327</sup> Archives de la FIFA, lettre du secrétaire général de la FIFA au secrétaire général de l'UEFA, 23/02/56.

<sup>328</sup> Archives de la FIFA, lettre du secrétaire général de l'UEFA au secrétaire général de la FIFA, 15/01/57.

la FIFA accepte de reconsidérer la situation de la Turquie »<sup>329</sup>. La Turquie est effectivement « orientée, non seulement sportivement, mais également dans de nombreux domaines vers les activités européennes ». Elle n'a « jamais participé aux activités sportives asiatiques et son palmarès démontre que depuis sa fondation ses adversaires, à part certaines rares exceptions, étaient des fédérations européennes ». Enfin, « cette association nationale a toujours collaboré aux travaux de l'UEFA depuis sa fondation »<sup>330</sup>. La demande de l'UEFA est ainsi pour le moins appuyée : « Notre dernière assemblée générale a manifesté, à l'unanimité, le désir de la voir prendre place officiellement comme membre de l'union européenne »<sup>331</sup>.

Les négociations avec la FIFA durent encore cinq années – soit jusqu'en 1962<sup>332</sup> – au bout desquelles la fédération internationale accepte enfin que l'association turque soit considérée comme un membre de plein droit de l'UEFA. La fédération internationale a longtemps refusé officiellement l'adhésion turque à l'UEFA au motif de sa situation géographique. Mais les premières années d'existence de l'UEFA sont également les premières de la lutte d'influence que s'opposent toujours, plus de cinquante ans plus tard, les deux organisations. La fédération internationale voyait vraisemblablement d'un mauvais œil le renforcement de la confédération européenne par la venue d'un si grand pays. De plus, cette adhésion aurait pu constituer un précédent pour d'autres associations situées aux confins du continent européen. Mais le refus de la FIFA butait sur la participation dans les faits de la Turquie à l'Europe du football. Dès la saison 1956-1957, un club turc, celui de Galatasaray, prenait en effet part à la Coupe des clubs champions. Bien qu'elle ait été comme gelée dans l'attente de l'approbation de la FIFA, l'UEFA avait par ailleurs déjà procédé à l'affiliation des Turcs. La fédération internationale n'avait donc d'autre choix que de formaliser l'appartenance de la Turquie à la famille du football européen.

Le revirement de l'UEFA concernant la question chypriote est, selon toute vraisemblance, encouragé par l'affiliation turque. La confédération s'était montrée favorable à l'adhésion de Chypre avant de se plier à la volonté de la FIFA d'inclure l'île

---

<sup>329</sup> *Idem.*

<sup>330</sup> *Idem.*

<sup>331</sup> *Idem.*

<sup>332</sup> Site internet de l'UEFA :

<http://fr.uefa.com/football europe/countries/association=135/index.html>.

au continent asiatique. Le règlement de la question turque en 1962 ouvre la voie à un réexamen de la candidature chypriote. Lors de la réunion du comité exécutif de l'UEFA du 3 octobre 1962, Chypre obtient ainsi la qualité de membre provisoire<sup>333</sup>. L'île devient même le 17 juin 1964<sup>334</sup> le trente-troisième membre de l'UEFA<sup>335</sup>.

Si l'on omet l'admission de Malte comme membre de l'UEFA en 1960 et dont le caractère européen est peu discutable – ce qui n'a, selon toute vraisemblance, pas provoqué de vifs débats sur son affiliation –, les admissions successives de la fédération turque puis de l'association chypriote ont constitué la première vague d'élargissement de l'UEFA et, par la même occasion, son premier empiètement sur le continent asiatique. Il faut attendre la fin des années 1980 et le début des années 1990 pour voir une seconde vague, avec les affiliations des Féroé et de Saint-Marin en 1988<sup>336</sup> et surtout la dissolution de l'URSS à l'origine de l'intégration de onze nouveaux membres dans l'UEFA.

## **II. L'UEFA s'ouvre sur de nouveaux territoires avec la dissolution de l'URSS**

La dissolution de l'URSS a un effet paradoxal sur l'Europe du football. Elle provoque un nouveau tracé de ses contours orientaux avec le départ vers l'AFC de la plupart des Républiques d'Asie centrale. L'UEFA se rétrécit donc en superficie. Mais, dans le même temps, elle gagne de nouveaux membres. La dissolution de l'URSS permet en effet l'éclosion de nouveaux pays. Ceux-là étaient déjà membres de l'Europe du football via l'Union soviétique, mais ils étaient écrasés dans les faits par la prépondérance des footballeurs russe et ukrainien au sein de la fédération.

La fin de l'URSS pose la question du continent vers lequel les associations nationales des républiques venant d'accéder à l'indépendance choisissent de se tourner.

---

<sup>333</sup> Archives de la FIFA, ordre du jour de la 7<sup>e</sup> assemblée générale de l'UEFA, ayant lieu le 17 juin 1964.

<sup>334</sup> *Idem.*

<sup>335</sup> En plus des trente membres fondateurs (la Sarre n'est pas comptée dans ce chiffre), la Turquie et Malte étaient auparavant venus grossir les rangs de l'UEFA.

<sup>336</sup> Se reporter au chapitre suivant.

Toutes sans exceptions souhaitent rejoindre l'Europe. La grande majorité y parvient. C'est le cas de la Russie évidemment. Il en est de même pour les associations des trois républiques baltes – Estonie, Lettonie, Lituanie – qui, indépendantes plus tôt que les autres républiques, se voient affiliées à l'UEFA dès 1992. L'Ukraine, le Bélarus, la Moldavie, la Macédoine et jusqu'aux trois pays du Caucase – Arménie, Géorgie, Azerbaïdjan – obtiennent leur admission à l'Europe du football. Situés entre la Turquie, l'Iran et la Russie, l'appartenance de ces trois pays au continent européen peut prêter à débats. Leur affiliation à l'UEFA permet en tout état de cause à la confédération européenne de s'implanter un peu plus au-delà de frontières européennes restrictives et d'y promouvoir la pratique du football (a).

Des anciens membres de l'Union soviétique ayant accédé à l'indépendance, seules les républiques d'Asie centrale s'affilient à l'AFC, mais contre leur gré. Si leur positionnement géographique incline certes leur participation aux compétitions du continent asiatique, celles-ci auraient cependant préféré s'orienter vers l'Europe. Seule l'association kazakhstanaise de football peut rejoindre en 2002 l'UEFA. Cet obscur revirement répond en fait à des considérations éminemment politiques (b).

#### *a. Onze nouveaux membres issus de l'ancienne Union soviétique*

Sur un plan strictement comptable, c'est d'un tiers que la confédération européenne voit gonfler son nombre de membres avec la venue des anciennes républiques soviétiques ayant accédé à l'indépendance.

La décision des associations de pays issus de l'ex-URSS de rejoindre l'Europe du football n'est pas apparue évidente pour toutes. C'est ce que laisse supposer une phrase écrite dans le procès-verbal de la séance de coordination des secrétariats généraux de la FIFA et de l'UEFA se tenant en août 1992 : sans mentionner quelles fédérations n'ont pas été acceptées par la FIFA dans le courant de l'été 1992, l'on apprend que celles-là doivent lui « confirmer par écrit quelles confédérations elles souhaitent intégrer »<sup>337</sup>.

Si l'on excepte le cas du Kazakhstan qui rejoint l'AFC avant de se porter candidat à l'UEFA plusieurs années plus tard, la confédération européenne ne semble avoir émis aucune réserve d'ordre géographique à l'affiliation des anciennes républiques

---

<sup>337</sup> Archives de la FIFA, procès-verbal de la séance de coordination des secrétariats généraux FIFA/UEFA du 27 août 1992, septembre 1992.

soviétiques en ayant fait la demande. Le motif en est que celles-ci appartenaient *de facto* à l'UEFA avant la chute de l'URSS via la fédération. La confédération européenne a d'ailleurs mis en place un « comité spécial d'urgence pour étudier les conditions permettant à ces nouvelles associations d'entrer à l'UEFA »<sup>338</sup>.

L'instance européenne ne se montre donc aucunement réticente à l'idée d'accueillir ces nouvelles associations nationales. Elle entreprend, au contraire, une « vaste campagne d'assistance aux associations de l'Europe de l'Est »<sup>339</sup> : « Le but est d'aider ces associations à établir de solides structures dans l'organisation en leur fournissant de l'assistance matérielle et des expertises pratiques »<sup>340</sup>. Nul doute que par « établir de solides structures dans l'organisation », il faut entendre la promotion d'une autonomie accrue des instances sportives vis-à-vis de leurs autorités politiques. Un rapport d'activités de l'UEFA rédigé en 1995 pointe en effet certaines difficultés en ce domaine : « La délégation de l'UEFA a été impressionnée par les progrès effectués par ces pays dans un court laps de temps. Toutefois, il est également important pour les associations nationales d'être capables de se développer de manière autonome dans leurs Etats respectifs »<sup>341</sup>.

Les seules conditions posées par l'UEFA à l'admission de ces nouvelles associations sont exposées dans une lettre datant du 14 juillet 1992. Il faut que soit garantie leur sécurité intérieure, que l'autorité en matière de football soit autonome et qu'il y ait des infrastructures permettant la tenue de rencontres internationales<sup>342</sup>. Tous les pays d'Europe de l'Est nouvellement indépendants répondant différemment à ces trois critères, certains se voient priver l'accès aux compétitions européennes pour la saison 1992-1993. Les Pays baltes répondent favorablement aux critères précédents avec un léger bémol concernant les infrastructures, mais trop faible pour les empêcher de prendre part aux compétitions européennes<sup>343</sup>. La participation de clubs ukrainiens n'a pas non plus posé de problèmes bien que « des difficultés soient survenues pour

---

<sup>338</sup> Archives de la FIFA, rapport préparatoire de l'UEFA pour la réunion du comité exécutif de la FIFA du 4 décembre 1992, novembre 1992.

<sup>339</sup> Archives de la FIFA, rapport de l'UEFA sur ses activités depuis la dernière séance du comité exécutif de la FIFA, 04/12/92.

<sup>340</sup> *Idem.*

<sup>341</sup> Archives de la FIFA, rapport d'activités de l'UEFA depuis la dernière séance du comité exécutif de la FIFA du 31 mai 1995 à Zurich, novembre 1995.

<sup>342</sup> Archives de la FIFA, décision de la commission des compétitions entre clubs de l'UEFA du 14 juillet 1992.

<sup>343</sup> *Idem.*

plusieurs rencontres en raison des problèmes de communication que rencontre ce pays »<sup>344</sup>. La Géorgie connaît quant à elle de trop grands problèmes de sécurité intérieure et d'infrastructures pour que l'UEFA autorise ses clubs à participer à ses compétitions<sup>345</sup>. Le Bélarus se voit également refuser la participation de ses clubs aux compétitions européennes pour avoir « dépassé la date limite pour demander son affiliation provisoire à l'UEFA »<sup>346</sup>, condition nécessaire pour concourir à ces compétitions.

L'association nationale bélarusse n'obtient son affiliation provisoire, en même temps que son homologue arménienne, qu'au cours de la réunion du comité exécutif de l'UEFA se tenant à Istanbul le 30 novembre 1992. Au 1<sup>er</sup> décembre 1992, l'UEFA compte ainsi trente-sept membres de plein droit et neuf membres provisoires qui sont la Croatie – qui, comme la Slovénie, n'est alors pas encore reconnue comme un membre de plein droit –, la Géorgie, la Russie, la Slovénie, l'Ukraine et l'Arménie, le Bélarus<sup>347</sup>, la Slovaquie, la République tchèque<sup>348</sup>. Le statut de membre définitif est obtenu par ces neuf associations lors du congrès extraordinaire de l'UEFA se tenant à Genève le 17 juin 1993<sup>349</sup>. Les associations d'Azerbaïdjan et de Moldavie jusque-là membres associés à l'UEFA, se voient accorder le statut de membres provisoires de la confédération européenne à l'issue de la réunion du comité exécutif<sup>350</sup>. Comme la Macédoine et Israël, leur affiliation devient définitive l'année suivante, en 1994<sup>351</sup>.

Par ces admissions, l'UEFA entend ancrer ces associations dans le continent européen en même temps qu'elle souhaite les faire découvrir au monde du football. Le but de l'UEFA n'est-il pas « d'aider ces pays – dont quelques-uns étaient inconnus dans le monde du football avant la compétition préliminaire de l'Euro '96 [...] – à s'intégrer

---

<sup>344</sup> Archives de la FIFA, rapport préparatoire de l'UEFA de la réunion du comité exécutif de la FIFA du 4 décembre 1992, *op. cit.*

<sup>345</sup> Archives de la FIFA, décision de la commission des compétitions entre clubs de l'UEFA du 14 juillet 1992.

<sup>346</sup> Archives de la FIFA, rapport préparatoire de l'UEFA de la réunion du comité exécutif de la FIFA du 4 décembre 1992, *op. cit.*

<sup>347</sup> *Idem.*

<sup>348</sup> *Idem.*

<sup>349</sup> Archives de la FIFA, rapport d'activité de l'UEFA depuis la dernière séance du comité exécutif de la FIFA du 3 juin 1993, décembre 1993.

<sup>350</sup> *Idem.*

<sup>351</sup> UEFA, *Les 50 ans de l'UEFA*, *op. cit.*, p. 141.

entièrement dans le football européen [...] »<sup>352</sup> ?

La plupart des anciennes républiques soviétiques sont donc devenues membres de l'Europe du football. D'autres, les pays d'Asie centrale, intègrent l'AFC. Or, ceux-ci souhaitaient également intégrer l'UEFA. Seule l'association kazakhstanaise obtient ce privilège en 2002 pour des raisons politiques.

***b. Le Kazakhstan, une république d'Asie centrale membre de l'UEFA***

Toutes les anciennes républiques soviétiques devenues indépendantes deviennent entre 1992 – pour les trois Pays baltes – et 1994 – pour l'Azerbaïdjan, la Moldavie et la Macédoine – membres de la confédération européenne. Toutes à l'exception des cinq républiques d'Asie centrale qui intègrent l'AFC en 1994<sup>353</sup> (la même année que celle de leur affiliation à la FIFA<sup>354</sup>). Rien d'étonnant que ces pays, qui appartiennent au continent asiatique, participent aux compétitions organisées par l'AFC. Seulement, les associations de ces cinq États ont bien essayé de faire partie de l'Europe du football. En 2002, le Kazakhstan y est même parvenu en devenant le 52<sup>e</sup> membre de la confédération.

Au moment de l'effondrement de l'URSS, les cinq républiques d'Asie centrale – Kazakhstan, Turkménistan, Ouzbékistan, Tadjikistan et Kirghizstan – certes situées géographiquement sur le continent asiatique, sortent pourtant d'une période de trente-cinq ans passés au sein de l'UEFA par l'intermédiaire de l'Union soviétique. Si l'on prend en compte l'intérêt sportif et, comme nous l'avons détaillé en introduction de ce chapitre, l'intérêt financier que ces associations auraient à devenir membre de l'UEFA, on comprend aisément les raisons objectives que possèdent ces cinq pays d'Asie centrale à faire partie de l'Europe du football.

C'est ainsi que les présidents des associations nationales de football de ces républiques, bien que celles-ci aient été associées à la confédération asiatique dès l'indépendance de leur État, demandent leur intégration au sein de l'Europe du football (contrairement à ce qui est écrit sur le site internet de l'UEFA, qui oublie par la même

---

<sup>352</sup> Archives de la FIFA, rapport d'activité de l'UEFA depuis la dernière séance du comité exécutif de la FIFA du 31 mai 1995 à Zurich, novembre 1995.

<sup>353</sup> Site internet de l'AFC : <http://www.the-afc.com>.

<sup>354</sup> Site internet de la FIFA : <http://www.fifa.com>.

occasion le revirement de la confédération européenne sur la question de l'intégration du Kazakhstan<sup>355</sup>). C'est ce que nous apprend une lettre écrite par Gerhard Aigner<sup>356</sup>, secrétaire général et homme fort de l'UEFA, à son homologue de la FIFA, Sepp Blatter. Celui-là rapporte au secrétaire général de la FIFA l'entretien qu'il a eu lors de son voyage à Moscou entre les 27 et 29 janvier 1993 avec les présidents des associations des cinq pays d'Asie centrale<sup>357</sup> : « Ils sont conscients de leur appartenance géographique à l'Asie, mais préféreraient faire partie de la confédération européenne puisqu'ils ont appartenu à l'UEFA dans le passé, comme partie de l'URSS »<sup>358</sup>.

L'UEFA, par la voix de son président, répond aux cinq associations de s'adresser directement à la FIFA pour une telle procédure, puisqu'elle est la première instance à consulter avant d'envisager un transfert d'un continent à un autre. La fédération internationale leur répond par la négative comme l'atteste leur affiliation comme membre de plein droit à l'AFC en 1994. L'argument avancé est très vraisemblablement que les cinq associations ne remplissent pas les conditions pour devenir membres de l'UEFA eu égard à leur position géographique les rattachant au continent asiatique. Pourquoi dès lors avoir autorisé le Kazakhstan à s'affilier à l'UEFA en 2002 ?

Après six ans passés au sein de la confédération asiatique, la fédération

---

<sup>355</sup> Il convient en effet de remarquer que la lettre du 4 février 1993 adressée par le secrétaire général de la FIFA à son homologue de l'UEFA qui apporte la preuve de l'intérêt des cinq associations d'Asie centrale pour s'affilier à l'UEFA, et contredit donc la thèse relayée par le site internet de l'UEFA. Celui-ci, dans un article du 5 juillet 2004 intitulé « Du rêve à la réalité », prétend que l'UEFA aurait « invité » en son sein les « dix républiques autrefois contrôlées par l'URSS » – ce que nous a démenti Marcel Benz, l'UEFA devant recevoir une demande d'une fédération candidate – et que la fédération kazakhstanaise aurait refusé cette « invitation » avant de se rétracter plusieurs années plus tard. Et le site de l'UEFA de préciser qu'à l'heure du choix entre l'Asie et l'Europe en 1992, « la grande majorité des joueurs, épaulés par une campagne de presse et des publicités télévisées attrayantes, conseillent vivement à l'Union de football de Kazakhstan (FSK), d'accepter l'invitation de l'UEFA proposée aux dix républiques autrefois contrôlées par l'URSS. Mais la fédération du pays préfère rejoindre la Confédération asiatique de football (AFC). [...] La décision de joindre l'AFC, composée d'équipes plus faibles que l'UEFA, est considérée comme peu perspicace, et surtout comme le moyen de rompre toute relation avec Moscou, au détriment du développement du football au Kazakhstan ».

<sup>356</sup> Après avoir été l'assistant d'Hans Bangertner de 1970 à 1989, le Suisse Gerhard Aigner (né en 1943) a occupé la tête du secrétariat général de l'UEFA de 1989 à 2003.

<sup>357</sup> Gerhard Aigner parle des présidents des cinq associations asiatiques associées à la confédération asiatique » et ayant « fait partie de l'Union soviétique ». Toutes les anciennes républiques devenues indépendantes étant, en janvier 1993, membres provisoires ou associés de l'UEFA, il ne peut s'agir que des présidents des associations du Kazakhstan, du Turkménistan, de l'Ouzbékistan, du Tadjikistan et du Kirghizstan, soient des cinq républiques d'Asie centrale.

<sup>358</sup> Archives de la FIFA, lettre du secrétaire général de l'UEFA au secrétaire général de la FIFA, 04/02/93.

kazakhstanaise de football, « mécontente de la gestion du football faite par l'AFC »<sup>359</sup> décide de retenter sa chance pour devenir membre de l'UEFA. En pareille occasion, trois instances sont consultées qui sont la FIFA, la confédération dans laquelle se trouve l'association et celle qu'elle souhaite intégrer :

« La FIFA peut, à titre exceptionnel, autoriser une confédération à accepter comme membre une association appartenant géographiquement à un autre continent et non affiliée à la confédération de ce continent. L'avis de la confédération géographiquement intéressée est requis. »<sup>360</sup>

Le poids politique de la confédération asiatique n'est pas suffisant pour empêcher une telle adhésion. Dans les faits, l'association kazakhstanaise ne nécessitait donc que de l'approbation de la FIFA et de l'UEFA. Pourquoi les a-t-elle obtenues ? D'un point de vue objectif, peu de raisons pouvaient plaider en sa faveur.

Ce pays possède certes une partie de son territoire située en deçà de la limite naturelle de l'Oural retenu généralement pour tracer la frontière orientale de l'Europe, mais elle est une part infime de son territoire : 150 000 km<sup>2</sup> pour un territoire total de 2 700 000 km<sup>2</sup>, soit 5 % de son territoire global. Ce critère géographique ne paraît pas déterminant puisque la Turquie, dont seulement 3 % du territoire se trouvent sur le continent européen, fait bel et bien partie de l'Europe du football. La différence est que son « activité sportive s'est toujours exercée dans le cadre du continent européen »<sup>361</sup>. Or pour le Kazakhstan, la faiblesse des relations avec les pays européens dans le domaine du football renforce au contraire l'argument selon lequel il appartient à l'Asie. Comme le reconnaît un haut dirigeant de la confédération européenne<sup>362</sup>, l'éloignement – qui affecte beaucoup moins la Turquie ou l'île de Chypre – plaide également en défaveur d'une telle affiliation. Même si le problème ne concerne pour le moment que des équipes nationales, faire participer des clubs kazakhstanaïses aux compétitions européennes revient à déplacer des équipes jouant tous les trois jours de plusieurs milliers de kilomètres<sup>363</sup>. Le coût de tels déplacements est en outre non négligeable.

L'indépendance politique de la fédération kazakhstanaïse de football vis-à-vis du pouvoir politique peut également prêter le flanc à la critique. Le président en exercice

---

<sup>359</sup> Explication vague et peu convaincante que nous a délivrée un haut dirigeant de l'UEFA.

<sup>360</sup> Statuts de la FIFA, article 20, alinéa 2, mai 2008.

<sup>361</sup> Archives de la FIFA, procès-verbal de l'assemblée générale de l'UEFA du 2 mars 1955.

<sup>362</sup> Entretien avec un haut dirigeant de l'UEFA.

<sup>363</sup> Dans l'hypothèse où le Real Madrid rencontrait le Lokomotiv Astana, l'une des deux équipes devrait effectuer un déplacement d'environ 6 000 km.

lors de la demande d'adhésion en 2000, Rakhat Aliev, n'était autre que l'ambassadeur du Kazakhstan à Vienne, le représentant de son pays à l'OSCE et le beau-fils du président Noursoultan Nazarbaev (en poste depuis l'indépendance du pays). Tombé en disgrâce pour avoir tenté d'évincer son beau-père de la présidence, il a depuis été remplacé à la tête de la fédération de football par Adilbek Dzhaksybekov, actuel ambassadeur du Kazakhstan en Russie, et a divorcé de la fille du président, Dariga Nazarbaeva<sup>364</sup>. Ce manque d'autonomie politique ne semble pas déranger l'UEFA qui a pour seul souci que « l'élection soit indépendante »<sup>365</sup>. Comme nous le confiait Marcel Benz, « si une fédération nationale élit A ou B et que l'élection est propre, l'UEFA n'intervient pas »<sup>366</sup>. Une telle philosophie correspond-elle aux obligations faites aux associations membres de l'UEFA telles qu'elles sont mentionnées dans les statuts de la confédération : « Les associations membres doivent veiller à ce que leur organe exécutif soit désigné au moyen d'élections libres »<sup>367</sup> ? Peut-on réellement penser que présenter comme candidat une telle personnalité politique permet aux élections de se tenir librement ?<sup>368</sup>

Le niveau du football kazakhstanais ne semble pas non plus avoir fait pencher la balance en la faveur d'une affiliation à l'UEFA<sup>369</sup>. Cet argument ne pouvant être avancé que positivement – comme ce fut le cas pour l'Australie, acceptée par la confédération asiatique en partie pour le niveau de son football –, il n'aurait pas pu faire échouer une candidature d'affiliation mais seulement la favoriser.

Pour statuer sur l'affiliation du Kazakhstan, la confédération européenne a certes étudié les exemples offerts par les autres sports collectifs pour voir si ce pays

---

<sup>364</sup> Entretien avec d'un haut dirigeant de l'UEFA corroboré par un article intitulé « La chute de Rakhat Aliev », en ligne sur le site [www.bassirat.net](http://www.bassirat.net).

<sup>365</sup> Entretien avec un haut dirigeant de l'UEFA.

<sup>366</sup> Entretien avec Marcel BENZ, chef des services légaux du sport et du département de licence des clubs de l'UEFA, par téléphone, 20/04/09.

<sup>367</sup> Statuts de l'UEFA, article 7 bis, alinéa 2, juin 2007.

<sup>368</sup> On remarquera que l'autonomie politique des fédérations de football des autres pays d'Asie centrale est également discutable : le général Suhrob Qosimov, président de la fédération tadjike, a été commandant en chef des forces de réaction rapide du Ministère de l'Intérieur ; Derya Orazov est le vice-ministre à l'Energie et à la Construction de son pays en plus de présider la fédération turkmène ; Mirabrор Usmanov, le président de la fédération ouzbèke de football, a également été vice-premier ministre de l'Ouzbékistan.

<sup>369</sup> La fédération kazakhstanaise oscille depuis une dizaine d'années entre la 100<sup>ème</sup> et la 140<sup>ème</sup> place au classement mondial de la FIFA.

appartenait déjà à des confédérations européennes<sup>370</sup>. Mais l'affiliation de l'association kazakhstanaise à la confédération européenne résulte en fait largement de considérations dépassant le cadre du football ou de la géographie. Ce sont des « raisons politiques »<sup>371</sup> qui ont guidé le choix de la FIFA et l'UEFA. Même si ce sont les congrès des deux instances du football qui décident en dernier lieu d'une affiliation, certaines pressions extérieures y ont joué un rôle majeur.

En l'occurrence, le poids politique de l'Union européenne a été déterminant dans le dossier kazakhstanaise. Soucieuse de renforcer les liens existants entre ce pays et le continent européen – afin de se rapprocher par la même occasion de ses richesses naturelles –, l'Europe politique a, en effet, fortement encouragé l'adhésion du Kazakhstan à l'Europe du football<sup>372</sup>, adhésion obtenue en 2002. Comme souvent, le sport et la politique n'étaient pas étrangers l'un de l'autre.

La dissolution de l'URSS a eu deux conséquences sur l'Europe du football. Elle retire de son étendue quatre républiques d'Asie centrale, qui ont pourtant émis le vœu de faire partie de la confédération européenne plutôt qu'à la confédération asiatique, tout en augmentant le nombre de membres de la confédération. En intégrant ces onze nouveaux membres, l'UEFA a pu aider au développement de la pratique du football dans des pays aux infrastructures déficientes, mais a aussi pu étendre son influence sur de nouvelles contrées du continent asiatique, ce qui n'est pas dénué de considérations politiques. L'exemple du Kazakhstan, pays d'Asie centrale, est à cet égard le plus frappant. Son affiliation à l'Europe du football résulte du souhait de l'Union européenne d'encourager le rapprochement de ce pays, doté de nombreuses richesses naturelles, avec ses États membres. Ce sont également des questions d'ordre politique qui ont poussé l'UEFA à accepter la fédération israélienne en son sein en 1994, au terme de deux décennies de négociations.

### **III. Israël entre à l'UEFA au terme de vingt ans de négociations**

---

<sup>370</sup> Entretien avec Marcel BENZ, par téléphone, 20/04/09.

<sup>371</sup> Le caractère politique de l'affiliation nous a été confirmé par plusieurs haut dirigeants de l'UEFA.

<sup>372</sup> Entretien avec un haut dirigeant de l'UEFA.

À l'instar de l'affiliation du Kazakhstan à l'UEFA, celle d'Israël est d'ordre politique. Elle diffère cependant fondamentalement du précédent cas sur deux aspects. Le départ, en 1974, de la fédération israélienne de football (IFA) de la confédération asiatique, à laquelle elle était membre depuis 1956, résulte d'une nécessité pratique. Il était en effet devenu impossible à Israël de disputer des rencontres internationales contre ses voisins. Et ce à tel point que ces derniers décidèrent de l'expulsion de l'IFA de l'AFC. Ensuite, dans le cas israélien, l'UEFA et la FIFA reconnaissent clairement faire une exception au principe de l'appartenance à sa confédération géographique, contrairement au cas du Kazakhstan, pour lequel l'UEFA suppose une appartenance – fût-elle minime – au continent européen<sup>373</sup>. Dès les années 1970, les deux instances du football ont considéré le cas très particulier d'Israël comme une exception et ont assumé cette situation jusqu'à aménager leurs statuts pour permettre à cette irrégularité de trouver une assise juridique.

Ce n'est pas pour autant que les deux organismes ont traité les problèmes israéliens avec la même diligence. Si la FIFA a toujours soutenu les demandes de l'IFA pour permettre au football israélien de ne pas souffrir des troubles politiques auxquels était sujet son pays, l'UEFA a mis du temps à accepter la participation d'Israël à l'Europe du football.

Deux périodes peuvent être clairement distinguées dans la position qu'a tenue l'UEFA concernant la question israélienne. Du début des années 1970 – c'est-à-dire le commencement des problèmes rencontrés par l'IFA – au milieu des années 1980, la confédération européenne se montre ferme dans son refus de laisser participer des équipes israéliennes aux compétitions européennes (a). Mais dès 1986 et sa décision de laisser l'équipe israélienne participer aux éliminatoires de la coupe du monde des moins de 16 ans avec les équipes européennes, la position de l'UEFA s'assouplit progressivement. L'éclatement de l'URSS, qui était défavorable à l'adhésion israélienne, inverse définitivement le rapport de forces au sein de la confédération et permet l'affiliation de l'association israélienne de football en 1993 (b).

#### *a. Pendant longtemps, l'UEFA refuse d'inclure Israël au football européen*

---

<sup>373</sup> Entretien avec William GAILLARD, à Nyon (Suisse), 02/04/09 : celui-ci a pris soin de souligner que le Kazakhstan possédait 150 000 km<sup>2</sup> de son territoire à l'Ouest de l'Oural et donc en Europe.

L'UEFA met longtemps à accepter la participation à ses compétitions d'une fédération avec laquelle elle n'estime avoir aucun rapport puisque celle-ci appartient à un autre continent.

La volonté israélienne de rejoindre l'Europe du football précède l'irruption de ses problèmes de cohabitation avec ses voisins arabes au sein de la confédération asiatique. C'est en effet dès la création de l'UEFA que l'IFA effectue sa première demande d'affiliation, sans doute encouragée par l'acceptation de l'association turque par la première assemblée générale de l'UEFA en mars 1955. Elle le fait en même temps que son voisin chypriote. Mais alors que la confédération se dit, en septembre 1955, « assez favorable »<sup>374</sup> à la candidature chypriote, elle refuse d'emblée toute discussion concernant Israël : son comité exécutif « fait des réserves sur cette éventuelle admission, compte-tenu notamment de la position géographique du pays de cette fédération »<sup>375</sup>. L'UEFA ne manque cependant pas de s'enquérir de la position de la FIFA sur cette question. Le comité exécutif de la fédération internationale fait preuve des mêmes objections que l'instance européenne : « Israël doit être considéré comme une association faisant partie du continent asiatique »<sup>376</sup>.

À l'instar des dossiers turc et chypriote, la FIFA lui laisse toutefois une porte ouverte puisqu'elle autorise la participation des équipes de l'IFA aux compétitions de l'UEFA – tout en précisant qu'elle n'en tiendrait « aucun droit quelconque spécial » – et elle informe la confédération européenne qu'elle ne « s'opposera pas » à une affiliation de l'IFA à l'UEFA si tel était le souhait de l'instance européenne<sup>377</sup>. Celle-ci ne donne pas de suite à ces propositions.

L'IFA intègre donc logiquement l'année suivante, en 1956, la toute jeune confédération asiatique – fondée comme l'UEFA en 1954. Elle y remporte la Coupe d'Asie en 1964 et son équipe juniors brille de cette date à 1972 en soulevant cette même coupe six fois en neuf éditions<sup>378</sup>. Mais le fait d'être l'une des meilleurs nations du football asiatique ne préserve pas Israël des conséquences néfastes du climat politique

---

<sup>374</sup> Archives de la FIFA, lettre du secrétaire général de l'UEFA au secrétaire général de la FIFA, 02/09/55.

<sup>375</sup> *Idem.*

<sup>376</sup> Archives de la FIFA, lettre du secrétaire général de la FIFA au secrétaire général de l'UEFA, 20/09/55.

<sup>377</sup> *Idem.*

<sup>378</sup> Site internet de l'UEFA ([www.uefa.com](http://www.uefa.com)), « Israël laisse son empreinte », 21 juin 2004.

régnant au Moyen-Orient au tournant des années 1970. Dès la guerre des Six-Jours, en juin 1967, les équipes israéliennes rencontrent des difficultés croissantes pour prendre part aux compétitions internationales auxquelles participent ses voisins arabes<sup>379</sup>. Ces troubles persistent. Le 14 septembre 1974, la confédération asiatique exclut la fédération israélienne de football malgré l'interdiction de discrimination faite à ses membres par les confédérations, consignée dans les statuts de la FIFA<sup>380</sup>.

Celle-ci ne réagit pas et semble même s'accommoder de cette exclusion par soucis de préserver « l'équilibre » au sein de l'AFC<sup>381</sup>. Cet « équilibre » dont parle le secrétaire général de la FIFA dans une lettre destinée à l'UEFA, le 14 avril 1988, semble arranger certaines parties, dont la FIFA, au détriment d'Israël. Les pays arabes refusant de jouer les rencontres les opposant à des équipes israéliennes, le maintien de l'IFA dans la confédération asiatique aurait entraîné la multiplication des boycotts. La FIFA redoutant l'intrusion de la politique sur les terrains sportifs – celle-ci étant susceptible de nuire au bon déroulement des compétitions – la fédération internationale avait tout intérêt à se débarrasser du problème israélien en restant muette au sujet de l'exclusion de l'IFA. Accepter cette expulsion permettait d'éviter une paralysie des compétitions asiatiques. Le football sortait donc gagnant du silence de la FIFA. Mais pas Israël, puisque cette absence de réaction donnait implicitement raison aux pays arabes dans leur décision de l'exclure de la confédération asiatique.

Cette expulsion pose un problème de taille pour la fédération israélienne et la FIFA. Si Israël reste affilié à la fédération internationale, le pays n'est désormais membre d'aucune confédération. À quelles compétitions régionales les équipes israéliennes peuvent-elles donc postuler ? Aucune. Dans quelle zone géographique peuvent-elles disputer les éliminatoires de la Coupe du monde ? Aucune également. Ce fait unique échappant à la logique de maillage des confédérations sur laquelle était organisé le football mondial, la FIFA devait trouver une solution. Son rôle étant de promouvoir la pratique du football, elle ne peut se satisfaire qu'un pays – un de ses membres – soit privé de l'accès à des compétitions internationales. Ainsi, alors qu'elle ne réagit pas à l'expulsion prononcée à l'encontre d'Israël afin de préserver la tenue des compétitions du continent asiatique, la fédération internationale va être, jusqu'à son

---

<sup>379</sup> Collectif, *FIFA 1904-2004, Le siècle du football*, Paris, Le Cherche-midi, 2004, p. 291.

<sup>380</sup> *Idem*.

<sup>381</sup> *Idem* ; archives de la FIFA, lettre du secrétaire général de la FIFA à l'UEFA, 14/04/88.

admission au sein de l'UEFA en 1993, le premier soutien de l'IFA pour retrouver une confédération.

En accord avec l'IFA, qui a déjà formulé une demande d'affiliation à l'UEFA une quinzaine d'années plus tôt, la fédération internationale décide de se tourner vers l'Europe. Non pour qu'elle affilie l'IFA comme un membre de plein droit. Mais simplement pour lui permettre de continuer à participer à des compétitions internationales, sans lui demander de clarifier la situation formelle qu'elle entretiendrait avec la fédération israélienne.

Très certainement consciente des réticences de l'UEFA pour accéder à ses demandes, la FIFA ne propose pas à celle-là de faire participer à ses compétitions l'équipe A<sup>382</sup> d'Israël, mais, en février 1970, son équipe juniors<sup>383</sup>. Moins chargée symboliquement, cette autorisation permettrait uniquement à des jeunes de ne pas pâtir de conflits politiques les dépassant. La réponse de l'UEFA est quand même négative<sup>384</sup>. L'UEFA refusant « pour des raisons de principe »<sup>385</sup>, donc insusceptibles d'être discutées, d'intégrer les juniors à ses compétitions, peut-être acceptera-t-elle de les faire arbitrer par des arbitres israéliens ? Ces derniers n'ayant plus l'occasion d'exercer lors de rencontres internationales, la FIFA suggère à la confédération européenne de les autoriser à arbitrer certains de ses matches<sup>386</sup>. Mais l'UEFA est toujours aussi résolue dans son opposant de voir Israël participer au football européen. Elle avance trois raisons à la FIFA pour refuser de faire arbitrer ses matches internationaux par des Israéliens<sup>387</sup>. Tout d'abord, le nombre d'arbitres qu'elle peut mobiliser pour des compétitions internationales dépasse largement la quantité de rencontres qu'elle organise. Ensuite, les frais de voyage des arbitres, déjà trop élevés, augmenteraient encore avec la mobilisation d'arbitres israéliens. Le troisième et dernier argument est aussi laconique que rédhibitoire pour les hommes en noir israéliens : « Pour des

---

<sup>382</sup> « L'équipe A » est la sélection nationale, c'est-à-dire réunissant les meilleurs joueurs du pays, sans limitations d'âge.

<sup>383</sup> Archives de la FIFA, lettre du secrétaire général de la FIFA au secrétaire général de l'UEFA, 02/03/70.

<sup>384</sup> *Idem*. Cette lettre mentionne une réponse à la proposition de la fédération internationale faite par l'UEFA et datée du 20 février 1970. Cette réponse est négative.

<sup>385</sup> Archives de la FIFA, lettre du secrétaire général de la FIFA au secrétaire général de l'UEFA, 02/03/70.

<sup>386</sup> Archives de la FIFA, lettre du secrétaire général de la FIFA au secrétaire général de l'UEFA, 07/01/77.

<sup>387</sup> Archives de la FIFA, lettre du secrétaire général de l'UEFA au secrétaire général de la FIFA, 21/03/77.

compétitions européennes, il faut avoir des arbitres européens »<sup>388</sup>.

L'UEFA ne semble donc pas prête à accueillir la fédération israélienne en son sein. Une solution temporaire – et qui paraît curieuse – est trouvée par la FIFA : Israël doit jouer les éliminatoires de la Coupe du monde avec la confédération océanienne. C'est ce que fait l'équipe israélienne de la fin des années 1970 à la fin des années 1980. Pour les éliminatoires de la Coupe du Monde 1990, elle est ainsi aux portes de la qualification en accédant à un ultime barrage face à la Colombie – qu'elle perd – après avoir éliminé l'Australie et la Nouvelle-Zélande en phase de poules<sup>389</sup>.

Il faut attendre 1991 pour que l'équipe A d'Israël participe aux éliminatoires d'une compétition internationale dans une poule européenne et 1994 pour qu'elle soit affiliée définitivement à l'UEFA. Un tel mouvement avait été amorcé dès 1986.

#### ***b. L'UEFA ouvre progressivement ses portes à Israël dès 1986***

Le milieu des années 1980 marque la fin d'un refus de l'UEFA « pour des raisons de principe »<sup>390</sup> d'accueillir la fédération de football israélienne. La raison qui retient la confédération d'affilier l'IFA n'est plus que politique : elle découle du refus soviétique d'accéder à la demande israélienne pour protéger ses intérêts vis-à-vis des pays arabes de la région. L'éclatement de l'URSS en 1991 inverse le rapport de forces et permet l'adhésion à titre provisoire en 1993.

C'est en effet lors du 18<sup>e</sup> congrès de l'UEFA, se tenant à Cascais (Portugal) au printemps 1986, que l'UEFA entrouvre ses portes aux sélections israéliennes. Il décide d'approuver « le principe selon lequel la FIFA peut placer dans une poule qualificative de la confédération continentale de son choix l'équipe d'Israël des moins de 16 ans pour les éliminatoires de la Coupe du monde des moins de 16 ans »<sup>391</sup>. En d'autres termes, l'équipe israélienne des moins de 16 ans peut désormais participer aux éliminatoires de la Coupe du monde de cette tranche d'âge avec les nations européennes. Le congrès ouvre donc ses portes, mais prend soin de les refermer immédiatement en

---

<sup>388</sup> *Idem.*

<sup>389</sup> Site internet de la FIFA ([www.fifa.com](http://www.fifa.com)), « Coupe du monde de la FIFA, Italie 1990 qualifications ».

<sup>390</sup> Archives de la FIFA, lettre du secrétaire général de la FIFA au secrétaire général de l'UEFA, 02/03/70.

<sup>391</sup> Archives de la FIFA, lettre du secrétaire général de l'UEFA à l'IFA, 05/05/86.

« [n'approuvant] pas la proposition de la République d'Irlande<sup>392</sup> de modifier la première phrase de l'article 1, paragraphe 2 des statuts [de l'UEFA]<sup>393</sup>, ce qui ouvrirait la porte aux associations non européennes pour devenir membres de l'UEFA »<sup>394</sup>. La participation de toute autre sélection nationale israélienne que celle des moins de 16 ans à une compétition ou à des éliminatoires organisés par l'UEFA est également écartée<sup>395</sup>.

L'insistance de la FIFA est déterminante pour faire progresser le dossier israélien. Par une lettre du 14 avril 1988 adressée au président et au secrétaire général de la confédération européenne, Sepp Blatter tente de sensibiliser de nouveau les Européens à la difficulté à laquelle se trouve confronté Israël, dont l'association est « totalement isolée et [n'appartient] à aucune des confédérations »<sup>396</sup>. Le secrétaire général de la FIFA suggère ainsi à l'UEFA de passer au cran supérieur en permettant également à l'équipe juniors israélienne – c'est-à-dire moins de 18 ans – de participer aux éliminatoires de la Coupe du monde dans la zone Europe<sup>397</sup>.

L'UEFA répond favorablement à cette requête lors du Congrès du 24 juin 1988<sup>398</sup>. Après les moins de 16 ans, ce sont donc les juniors qui sont autorisés à participer aux qualifications de la Coupe du monde avec les sélections européennes. Ces derniers doivent cependant attendre les éliminatoires pour la Coupe du monde juniors 1993, les rencontres qualificatives pour la Coupe du monde 1991 ayant déjà débuté au moment où l'UEFA donnait son accord pour la participation de l'équipe israélienne<sup>399</sup>. L'insistance de la FIFA pour modifier cette situation<sup>400</sup> n'y change rien<sup>401</sup>. Ne pouvant se satisfaire qu'un de ses membres ne puisse envoyer aucune équipe pour des compétitions

---

<sup>392</sup> L'impossibilité d'accéder aux archives de l'UEFA et donc de consulter les procès-verbaux des congrès ainsi que les propositions que lui font ses membres – qui doivent être motivées comme le rappelle l'article 15 des statuts actuels de l'UEFA – nous empêchent de nous prononcer sur la raison de la demande formulée par la République d'Irlande.

<sup>393</sup> Cet article disait : « L'UEFA est ouverte à toutes les associations nationales d'Europe affiliées à la FIFA et reconnues par celle-ci comme contrôlant le football dans leur pays respectif [...] ». ».

<sup>394</sup> Archives de la FIFA, lettre du secrétaire général de l'UEFA à l'IFA, 05/05/86.

<sup>395</sup> *Idem*.

<sup>396</sup> Archives de la FIFA, lettre du secrétaire général de la FIFA à l'UEFA, 14/04/88. Sepp Blatter y fait d'ailleurs mention que des « corrections géographiques » ont déjà été apportées dans d'autres confédérations, comme c'était le cas à l'époque pour la Chine-Taïpei évoluant non en Asie mais en Océanie, vraisemblablement pour satisfaire des demandes de la République populaire de Chine.

<sup>397</sup> Archives de la FIFA, lettre du secrétaire général de la FIFA à l'UEFA, 14/04/88.

<sup>398</sup> Archives de la FIFA, lettre du secrétaire général de la FIFA à l'IFA, 06/07/88.

<sup>399</sup> Archives de la FIFA, lettre du secrétaire général de l'UEFA au Secrétaire général de la FIFA, 18/07/88.

<sup>400</sup> Archives de la FIFA, lettre du président et du secrétaire général de la FIFA au Président et au Secrétaire général de l'UEFA, 08/08/88.

<sup>401</sup> Archives de la FIFA, lettre de Suzanne Otth, au nom du secrétaire général de l'UEFA, au secrétaire général de la FIFA, 16/08/88.

continentales – internationale ou interclubs –, la fédération internationale continue son travail de pression auprès de l'UEFA.

Dernier stade avant l'équipe nationale A, la FIFA tente de faire évoluer les espoirs, ou moins de 21 ans, et les équipes féminines de l'IFA avec les autres sélections européennes, « aussi longtemps que cette fédération ne peut pas jouer dans la confédération à laquelle elle appartient géographiquement. La FIFA n'attend cependant pas de l'UEFA qu'Israël soit affilié à l'Union européenne »<sup>402</sup>. En soulignant le caractère temporaire de ces participations – qui, avec le recul, semble définitives –, la fédération internationale avance ses pions avec tact face à une confédération qu'elle sait réticente à se rapprocher d'Israël. L'UEFA accepte : Israël peut désormais « participer à toutes les compétitions européennes comportant une limite d'âge »<sup>403</sup>.

Toujours pour forcer la main à l'UEFA, la FIFA lui rappelle qu'avec l'article 8, paragraphe 2, alinéa h des statuts de la fédération internationale, elle dispose d'une base légale suffisante pour intégrer les sélections israéliennes aux compétitions européennes : « Les devoirs assignés aux confédérations [...] concernant les associations nationales sont : (h) autoriser, dans des circonstances exceptionnelles, une association d'une confédération (ou l'un de ses clubs membres) à participer à une compétition organisée par une autre confédération »<sup>404</sup>.

L'année 1991 est décisive. Un document interne de la confédération européenne écrit en novembre souligne en effet qu'« en été 1991, le comité exécutif de l'UEFA s'est déclaré d'accord pour inviter Israël à participer avec son équipe nationale A au Championnat d'Europe de football. Au début de décembre, le comité exécutif [examine] une proposition de la commission des compétitions de clubs de l'UEFA consistant à autoriser les équipes d'Israël à participer à la Coupe européenne des clubs champions et à la Coupe européenne des vainqueurs de coupe »<sup>405</sup>. L'avant-dernière étape dans l'incorporation de la fédération israélienne à l'Europe du football est franchie en 1991

---

<sup>402</sup> Archives de la FIFA, aide-mémoire (réalisé par l'UEFA) concernant l'entretien du [20 janvier 1989] du président de l'UEFA, Monsieur Jacques Georges, en compagnie de Monsieur G. Aigner, secrétaire général de l'UEFA et du secrétaire général de la FIFA, Monsieur S. Blatter », 25/01/89.

<sup>403</sup> Archives de la FIFA, rapport sur les activités de l'UEFA depuis la dernière séance du comité exécutif de la FIFA à Lisbonne le 12 juin 1991, 24/11/91.

<sup>404</sup> Archives de la FIFA, lettre du Secrétaire général de la FIFA au Secrétaire général de l'UEFA, 07/02/90.

<sup>405</sup> Archives de la FIFA, rapport sur les activités de l'UEFA depuis la dernière séance du comité exécutif de la FIFA à Lisbonne le 12 juin 1991, 24/11/91.

en autorisant sa sélection A à participer au Championnat d'Europe de football. L'IFA quitte ainsi la confédération océanienne pour l'UEFA afin de disputer les éliminatoires de la Coupe du monde 1994 aux Etats-Unis face aux pays européens. Tout aussi important dans le rapprochement de l'UEFA et de l'IFA, les clubs israéliens peuvent désormais faire partie du concert européen.

L'autre fait marquant de cette année 1991 pour l'affiliation israélienne à l'Europe du football est la dissolution de l'Union soviétique. Avec la fin, au milieu des années 1980, d'un refus par principe de l'UEFA de discuter d'un rapprochement avec la fédération israélienne, un débat s'organise autour de l'admission de ce pays situé au Proche-Orient. L'URSS, par solidarité avec les États arabes de la région, mène le camp des opposants à cette affiliation. Sa chute en 1991, et plus généralement la chute du bloc de l'Est, a donc pour effet de changer les rapports de forces et de les inverser en faveur des partisans de la venue d'Israël<sup>406</sup>.

Toutes les sélections et clubs israéliens participant aux compétitions européennes, l'intégration totale d'Israël à l'Europe du football ne requiert plus qu'une chose : l'affiliation formelle de l'IFA à l'UEFA. Ce dernier verrou saute avec la dissolution de l'URSS à la fin de l'année 1991. Pour cela, les statuts de la FIFA, comme ceux de l'UEFA, doivent être modifiés. C'est chose faite pour ceux de la FIFA à la suite du congrès de 1992 qui change l'article 8, paragraphe 2, des statuts de l'organisation (devenu l'article 20, paragraphe 2, dans les derniers statuts de mai 2008) en devenant : « La FIFA peut, à titre exceptionnel, autoriser une confédération à accepter comme membre une association appartenant géographiquement à un autre continent et non affiliée à la confédération de ce continent. L'avis de la confédération géographiquement intéressée est requis »<sup>407</sup>.

L'IFA n'étant pas « une association européenne », condition nécessaire pour devenir membre de la confédération, il existe « un blocage statutaire »<sup>408</sup> à son affiliation à l'UEFA. Ce déblocage et cette affiliation remportant « peu de soutien au sein de l'UEFA »<sup>409</sup>, celle-ci ne considère pas la demande israélienne comme urgente. La confédération européenne décide ainsi de reporter cette décision au congrès ordinaire

---

<sup>406</sup> Collectif, *FIFA 1904-2004, Le siècle du football, op. cit.*, p. 291.

<sup>407</sup> Archives de la FIFA, lettre du président de la FIFA au président de l'UEFA, 15/04/93.

<sup>408</sup> Archives de la FIFA, procès-verbal de la séance de coordination des secrétariats généraux FIFA/UEFA du 27 août 1992, septembre 1992.

<sup>409</sup> *Idem.*

de janvier 1994, plutôt que de la prendre au congrès extraordinaire de juin 1993, dans un premier temps « convoqué exclusivement pour les questions relatives avec la CE »<sup>410</sup>.

L'IFA, qui souhaite que son affiliation soit prononcée dans les plus brefs délais, s'en remet, par la voix de son secrétaire général, à son homologue de la FIFA pour accélérer le dossier<sup>411</sup>. Celui-ci remarquant que l'affiliation d'autres fédérations se trouvent à l'ordre du jour du congrès<sup>412</sup>, propose également à l'UEFA d'y inclure celle d'Israël<sup>413</sup>. Ce à quoi Gerhard Aigner répond que l'UEFA préférerait que la modification statutaire nécessaire à l'affiliation d'Israël se fasse dans « le cadre d'une révision générale des statuts », qui ne peut s'effectuer dans un congrès aussi chargé que celui de juin 1993<sup>414</sup>.

L'affiliation d'Israël à l'UEFA est proche. Une ultime pression de la FIFA accélère la procédure. Preuve de son importance, c'est le président de la fédération internationale, João Havelange<sup>415</sup>, qui se charge d'écrire une lettre à son homologue de l'UEFA le 15 avril 1993<sup>416</sup>. On peut y voir un signe fort étant donné que la correspondance entre les deux organisations s'effectue habituellement entre secrétaires généraux. En effet, les présidents de la FIFA et de l'UEFA jouaient alors avant tout un rôle de représentation et ne géraient que très rarement les dossiers chauds de leur organisation<sup>417</sup>. Comme nous l'a confié un haut dirigeant de l'UEFA, le véritable patron à cette époque n'était pas le président Lennart Johansson<sup>418</sup> mais le secrétaire général,

---

<sup>410</sup> Archives de la FIFA, notes d'une discussion avec le secrétaire de l'UEFA, Gerhard Aigner, le 7 janvier 1993 à FIFA-House, 14/01/93.

<sup>411</sup> Archives de la FIFA, lettre du secrétaire général de l'IFA au secrétaire général de la FIFA, 11/01/93.

<sup>412</sup> Ce sont les affiliations définitives de l'Arménie, le Bélarus, la Croatie, la Géorgie, la République tchèque, la Russie, la Slovaquie, la Slovénie et l'Ukraine.

<sup>413</sup> Archives de la FIFA, lettre du secrétaire général de la FIFA au secrétaire général de l'UEFA, 22/01/93.

<sup>414</sup> Archives de la FIFA, lettre du secrétaire général de l'UEFA au secrétaire général de la FIFA, 02/02/93.

<sup>415</sup> Le Brésilien João Havelange (né en 1916) a été le premier président de la FIFA non européen, poste qu'il a occupé de 1974 à 1998, remplacé par Sepp Blatter. Il est également membre du Comité international olympique depuis 1963. Cet avocat de formation avait pratiqué la natation et le water-polo dans sa jeunesse, ce qui lui avait permis de participer à deux Jeux olympiques, en 1936 et 1952.

<sup>416</sup> Archives de la FIFA, lettre du président de la FIFA au président de l'UEFA, 15/04/93.

<sup>417</sup> Entretien avec un haut dirigeant de l'UEFA. Cette personne a pris le soin de préciser que la venue de Michel Platini en 2007 avait inversé cette répartition des rôles. Il a d'ailleurs comparé cette modification de la fonction présidentielle à celle qui se produisit entre la présidence de René Coty et celle du Général de Gaulle. Concernant la FIFA, le passage de Sepp Blatter du poste de secrétaire général à celui de président a eu le même effet en faisant du président de la FIFA le réel patron de l'organisation zurichoise.

<sup>418</sup> Suédois né en 1929, Lennart Johansson fut président de l'UEFA de 1990 à 2007. Il occupait auparavant le poste de président de la fédération suédoise de football (de 1984 à 1991).

Gerhard Aigner<sup>419</sup>. Il en était de même à la FIFA où Sepp Blatter, occupant à cette époque le poste de secrétaire général, dirigeait l'organisation bien davantage que João Havelange. Mais les actes de ce dernier comportaient une puissance symbolique émanant de la fonction de président. Ceci explique l'impact de sa lettre envoyée à Lennart Johansson. Cette dernière est en effet à l'origine du changement de position de l'UEFA décidé par le comité exécutif de la confédération lors de sa réunion des 22 et 23 avril<sup>420</sup>. La mise en conformité des statuts de la confédération avec l'article 8, paragraphe 2 de ceux de la FIFA, est finalement inscrite à l'ordre du jour du congrès extraordinaire du mois de juin 1993<sup>421</sup>, comme le souhaitait l'IFA et la fédération internationale.

Un paragraphe spécialement consacré à l'association israélienne apparaît ainsi dans les statuts de l'UEFA à l'issue de celui-ci : « Exceptionnellement et avec l'accord de la FIFA, une association nationale appartenant géographiquement à un autre continent et qui n'est pas membre d'une autre confédération peut devenir membre de l'UEFA »<sup>422</sup>. Cette modification autorisant l'admission d'Israël au sein de l'UEFA, le comité exécutif des 18 et 19 septembre 1993<sup>423</sup> se prononce favorablement à l'affiliation provisoire du pays à l'Europe du football. Le congrès ordinaire de 1994 décide de l'affiliation définitive d'Israël à la confédération européenne.

Le récit du processus ayant conduit à l'adhésion israélienne à l'UEFA est complexe, long et éminemment politique. Avant de le refermer, nous aimerions y apporter une dernière précision qui pourra s'apparenter à une hypothèse. L'affiliation de l'IFA à la confédération européenne est très particulière. L'UEFA ne prétend pas accueillir un nouveau pays européen en son sein. Il est clairement sous-entendu dans les statuts de la confédération qu'Israël fait partie du continent asiatique et ne représente donc qu'une exception dans le paysage de l'Europe du football. Les Israéliens et la FIFA, qui ont fortement œuvré pour cette affiliation, ne contestent pas cette réalité. Cependant, voir l'entrée de l'IFA dans l'UEFA comme le seul fruit du destin politique

---

<sup>419</sup> Entretien avec un haut dirigeant de l'UEFA.

<sup>420</sup> Archives de la FIFA, lettre du secrétaire général de l'UEFA au président de la FIFA, 27/04/93.

<sup>421</sup> *Idem*.

<sup>422</sup> Modification de l'article 1, paragraphe 3 des statuts de l'UEFA devenu l'article 5, paragraphe 2 des statuts de juin 2007.

<sup>423</sup> Archives de la FIFA, lettre du secrétaire général de l'UEFA au secrétaire général de l'IFA, 16/09/93.

du Proche-Orient n'est peut-être pas complètement satisfaisant. La demande formulée par la fédération israélienne de football dès 1955 montre au contraire qu'il préexistait à son exclusion de la confédération asiatique une volonté de l'IFA de jouer en Europe. Sans prétendre réécrire l'histoire, au vu de cette demande précoce d'affiliation et de l'élargissement continu de l'UEFA vers les limites occidentales du continent asiatique, on peut se demander si la fédération israélienne n'aurait pas, de toute façon, demandé une nouvelle fois de devenir membre de l'UEFA, et si cette dernière ne lui aurait pas accordé ce droit comme elle l'a fait à un pays comme le Kazakhstan.

Les affiliations successives de pays comme la Turquie, Chypre, les trois républiques du Caucase, le Kazakhstan ou encore Israël montrent que dans le domaine du football plus qu'ailleurs l'Europe ne connaît pas de frontières. L'Union européenne de football joue sur les ambiguïtés de certaines limites tracées artificiellement au continent européen pour lui permettre de développer son sport dans de nouveaux territoires ou de rapprocher un pays du continent européen pour des raisons qui dépassent le cadre du sport.

Cette ouverture de l'Europe du football sur des États situés à la limite de son continent ne manque évidemment pas d'avoir des conséquences politiques. Les exemples turc et chypriote en fournissent une bonne illustration. Cinquante ans ont passé depuis les affiliations de ces deux pays au sein de l'UEFA. Le football n'est sans doute pas étranger au fait que l'appartenance au continent européen de Chypre ne pose plus de doutes. Le 1<sup>er</sup> mai 2004, l'île fait même son entrée au sein de l'Europe politique. Pourtant, à bien regarder une carte, Chypre se situe bien plus à l'Est et au Sud que la limite artificielle entre l'Europe et l'Asie tracée par les détroits du Bosphore et des Dardanelles, qui marque la césure habituelle entre la partie du territoire turc considéré comme faisant partie du continent européen et celle relevant de l'Asie. La reconnaissance du caractère européen de ce dernier pays est, en revanche, toujours mis en doute malgré cinquante ans de participation aux compétitions européennes de football. Mais n'y peut-il pas en tirer un argument supplémentaire à sa demande d'intégration à l'Europe politique ?

Politique et sport sont ici, comme souvent, infiniment liés. Les choix effectués par

les instances sportives européenne et internationale ont des répercussions dépassant largement le cadre du sport. Comme l'association d'un pays à un continent, leur décision de reconnaître l'existence d'une fédération nationale comporte des enjeux extra-sportifs non négligeables.

## *Chapitre 4*

### *Intégrer les micro-États à l'Europe du football ?*

Le 2 juillet 1988, parmi les huit fédérations nouvellement admises à la FIFA, deux étaient appelées à élargir l'Europe du football : celles des Îles Féroé et de Saint-Marin<sup>424</sup>. Leur affiliation respective ne s'est pas faite sans heurts. Les deux longs processus dont elles sont issues révèlent toute la difficulté à laquelle les instances gérant le football au niveau mondial et européen se trouvent confrontées dans la gestion de l'adhésion de leurs membres.

FIFA et UEFA regroupent des associations nationales et non des pays comme une organisation internationale. Mais les enjeux politiques qui sous-tendent certaines décisions ne peuvent cantonner à un objet uniquement sportif l'adhésion de nouveaux membres. A fortiori lorsque la demande émane d'une fédération d'un pays non indépendant, comme les Féroé. Une association nationale qui souhaite faire partie de la famille du football européen doit-elle être celle d'un État au sens strict du terme, c'est-à-dire d'un pouvoir politique exerçant son autorité sur un territoire et disposant d'une population ? Faut-il également la reconnaissance explicite de la part de l'Organisation des Nations Unies pour qu'une nation soit considérée comme un État par la communauté internationale ? Des micro-États à la population et au territoire réduits, sont-ils susceptibles de remplir ces critères ?

---

<sup>424</sup> Archives de la FIFA, procès-verbal du 46<sup>e</sup> congrès ordinaire de la FIFA, 1988.

La reconnaissance internationale d'une nation par le monde du football se fait par l'intermédiaire de la FIFA, seul organisme habilité à accueillir ou refuser un membre au sein du football mondial. C'est seulement une fois qu'une fédération sera admise à titre définitif par la FIFA qu'elle pourra l'être par une confédération. Depuis le début des années 2000, avant d'adhérer à la FIFA, une association doit obligatoirement avoir été membre provisoire d'une confédération pendant deux ans<sup>425</sup>. La procédure d'admission provisoire est la suivante : lorsqu'un État effectue une demande d'adhésion à la FIFA ou à une confédération, la fédération internationale est la première à étudier le dossier. Une fois que le dossier a été reconnu complet par l'organisation zurichoise, celui-ci est transmis à la confédération à laquelle le candidat souhaite s'affilier. Concernant l'UEFA, la décision finale d'admission provisoire est rendue par le congrès après avis du comité exécutif. La possibilité laissée aux confédérations d'admettre provisoirement un membre sans que celui-ci ne soit membre de la fédération internationale ne date que de décembre 1984<sup>426</sup>. L'UEFA n'a donc, pendant longtemps, pas eu de prise directe sur la question de l'acceptation de micro-États dans l'Europe du football. La FIFA se trouvant, de plus, toujours en amont de la procédure d'admission puisque c'est elle qui autorise la transmission d'un dossier d'affiliation provisoire aux confédérations, la fédération internationale est bien l'acteur principal des questions relatives à l'admission de nouvelles associations au sein du football international. Ce chapitre consacré à ce que nous appellerons les micro-États traitera donc plus largement de l'action de la FIFA que de celle de l'UEFA.

La procédure et les critères d'admission d'un pays au sein de la FIFA sont régis par les articles 9 et 10 des statuts dudit organisme. Le congrès, c'est-à-dire l'organisme législatif de la FIFA, « décide de l'admission, de la suspension et de l'exclusion des membres » énonce l'article 9. Les conditions à remplir sont mentionnées à l'article 10. Certaines n'ont pas évolué depuis l'après-guerre. Une fédération qui fait une demande d'admission à la FIFA doit être « responsable de l'organisation et du contrôle du

---

<sup>425</sup> Statuts de la FIFA, article 10, alinéa 2, 2008 : « Une association ne peut être admise comme membre qu'à la condition d'avoir été préalablement affiliée à titre provisoire à une confédération pendant au moins deux ans ».

<sup>426</sup> Archives de la FIFA, lettre d'E Schmid, au nom du secrétaire général de la FIFA, au secrétaire général de l'UEFA, 08/05/85.

football dans un pays »<sup>427</sup>. Il ne saurait ainsi être admis une fédération à l'autorité contestable. L'existence à Malte de deux associations concurrentes à la fin des années 1950 repoussa ainsi l'admission de ce pays à la FIFA et, partant, à l'UEFA<sup>428</sup>. De même, l'établissement d'un championnat, d'une coupe et la mise en place d'équipements sportifs capables d'accueillir des rencontres internationales sont indispensables pour postuler à une affiliation. La question la plus importante reste cependant celle de l'indépendance politique du pays. Celle-ci a évolué au cours des décennies. C'est d'ailleurs de son traitement par la FIFA qu'a dépendu l'admission des micro-États que nous allons évoquer qui, pour plusieurs d'entre eux, ne sont pas indépendants.

De l'après-guerre à la fin des années 1950, l'indépendance des associations émettant le souhait de devenir membre de la FIFA ne semble pas être le souci d'une organisation qui a une politique d'admission que l'on pourrait qualifier de permissive **(I)**. Mais face à la multiplication des demandes d'affiliation, l'organisation basée à Zurich opère un revirement dans sa politique **(II)**. Ce durcissement est par la suite adouci avec l'obligation pour une association quémandeuse de faire une période probatoire de deux ans au sein d'une confédération avant d'être admise comme membre de la FIFA **(III)**. L'ajout effectué en 2001 à l'article 10 des statuts de la FIFA de la nécessité de représenter un pays « reconnu par la communauté internationale », c'est-à-dire par l'ONU comme l'écrit l'article 5 des statuts de l'UEFA, répond à l'opposition des instances du football à reconnaître sur le plan international comme indépendante la fédération de football de Gibraltar **(IV)**. Les pressions politiques entourant cette question ainsi que la réponse trouvée par la FIFA semblent caractéristiques des enjeux géopolitiques liés à l'admission de micro-États, fussent-ils marginaux dans la famille du football européen<sup>429</sup>.

---

<sup>427</sup> Statuts de la FIFA, article 10, alinéa 1, 2008

<sup>428</sup> Archives de la FIFA, rapport du comité exécutif de la FIFA, 1958.

<sup>429</sup> Les Îles Féroé et Saint-Marin occupent respectivement, au mois de juin 2009, les 166<sup>e</sup> et 202<sup>e</sup> places sur 207 nations au classement FIFA.

## I. Une FIFA accueillante dans les années 1950

La politique relative aux demandes d'adhésion de petits États pratiquée par la FIFA dans les années d'après-guerre contraste de manière saisissante avec celle en vigueur depuis une trentaine d'années. Fière de compter davantage d'États membres que l'ONU, il fut un temps où la FIFA admettait en son sein sans compter. Deux études de cas illustreront notre propos : la gestion des demandes d'admission de Guernesey (a) et de Saint-Marin (b).

### *a. Guernesey membre de la FIFA à dix livres près*

Bien que possédant un championnat et une coupe propres, l'idée que le bailliage de Guernesey puisse être un membre de l'Europe du football au même titre que la France, l'Allemagne ou l'Espagne peut paraître saugrenu. Si Guernesey dispose d'un statut particulier et d'une autonomie assez poussée au sein de la Couronne britannique<sup>430</sup>, elle ne jouit d'aucune reconnaissance internationale. Sa représentation diplomatique est assurée par le gouvernement britannique<sup>431</sup>. Sur le plan du football, le bailliage est contraint de disputer des rencontres informelles face à d'autres sélections placées dans la même situation, comme celle de Jersey. Et pourtant, Guernesey a bien failli être membre à part entière de la FIFA et donc de l'Europe du football. La correspondance entretenue entre la fédération de football de Guernesey (la Guernesey Football Association) et la FIFA est en effet surprenante.

Loin de considérer avec dédain la demande d'affiliation formulée par la GFA dans le courant de l'année 1947, la FIFA semble au contraire avoir encouragé avec force la requête. Longtemps, en effet, la politique de la FIFA a consisté à s'enorgueillir du nombre important de ses membres d'autant plus qu'il a toujours été supérieur à celui

---

<sup>430</sup> Site officiel du gouvernement de Guernesey : <http://www.gov.gg/ccm/navigation/about-guernsey/constitution/>.

<sup>431</sup> *Idem.*

de l'ONU<sup>432</sup>. L'attitude favorable et même insistante de la part de la fédération internationale se manifeste en relançant au mois de juillet 1947 l'association de Guernesey, de laquelle elle n'avait reçu aucune réponse à une demande formulée trois mois auparavant<sup>433</sup>. Mais aussi dérisoire que semble la somme demandée à Guernesey pour faire partie de la FIFA – celle-ci n'est que de deux cent soixante francs suisses – la GFA se rétracte ne pouvant pas la payer à la fédération internationale<sup>434</sup>. Preuve de sa volonté de voir Guernesey faire partie de ses membres – volonté qui soixante ans plus tard serait inimaginable –, le secrétaire général de la FIFA propose un rabais de cotisation : « Le comité souhaite que des considérations de nature financière ne privent jamais<sup>435</sup> une association de rejoindre notre organisation internationale. Puis-je vous suggérer de réduire votre souscription, comme cela a déjà été fait à de nombreuses reprises, à dix livres sterling (soit cent francs suisses de l'époque). Je serais très heureux de votre consentement »<sup>436</sup>.

Mais le montant réclamé par la FIFA reste trop élevé pour « les ressources financières limitées » de la fédération de Guernesey<sup>437</sup>. Celle-ci se voit contrainte de « [décliner] l'invitation d'être affiliée directement à la FIFA »<sup>438</sup>, par une lettre du 11 septembre 1947. Dans les quelques lettres envoyées par la fédération internationale à l'association nationale de Guernesey, aucune ne fait mention d'un quelconque obstacle à l'admission de la fédération anglo-normande à la famille du football mondial. Le début de la correspondance entre Guernesey et la FIFA étant indisponible, il est difficile d'établir si la FIFA s'est préoccupée de la dépendance politique du bailliage vis-à-vis du Royaume-Uni. Dans les lettres que nous avons pu consulter, la FIFA n'oppose à aucun moment au bailliage sa non indépendance politique pour lui refuser son affiliation. La fédération internationale apparaît, au contraire, dans sa correspondance avec la GFA comme la principale demandeuse.

---

<sup>432</sup> Entretien avec Richard PORRET, journaliste au quotidien *L'Équipe* en charge de la couverture des organisations gérant le football (FIFA, UEFA et FFF), à Paris, 04/03/09.

<sup>433</sup> Archives de la FIFA, lettre du secrétaire général de la FIFA au secrétaire honoraire de la Guernesey Football Association, 27/07/47.

<sup>434</sup> Archives de la FIFA, lettre du secrétaire honoraire de la Guernesey Football Association au secrétaire général de la FIFA, 06/08/47.

<sup>435</sup> Le mot « jamais » est souligné dans le texte original.

<sup>436</sup> Archives de la FIFA, lettre du secrétaire général de la FIFA au secrétaire honoraire de la Guernesey Football Association, 11/08/47.

<sup>437</sup> Archives de la FIFA, lettre du secrétaire honoraire de la Guernesey Football Association au secrétaire général de la FIFA, 11/09/47.

<sup>438</sup> *Idem*.

Aucun obstacle autre que le montant trop élevé de la souscription à la fédération internationale n'empêchait l'affiliation de Guernesey à celle-ci. Et, aussi incroyable que cela puisse paraître, ce ne sont que dix livres sterling qui sont la cause de l'échec de la candidature de Guernesey à la FIFA. Difficile de montrer de manière plus saisissante la politique très favorable à l'adhésion de nouveaux membres menée par la FIFA dans les années d'après-guerre. Le début de la gestion du dossier saint-marinais en fournit un autre exemple.

### ***b. Saint-Marin laisse passer sa chance à la fin des années 1940***

C'est par une lettre datée du 4 juin 1947 que la République de Saint-Marin devait faire sa première demande d'admission au sein de la FIFA<sup>439</sup>. Au vu des premières correspondances entretenues entre la fédération de football de Saint-Marin et la FIFA, les autorités saint-marinaises pouvaient se montrer confiantes pour faire admettre leur petite République, comptant 30 000 habitants répartis sur les 60,6 km du territoire, au sein de l'organisme à la tête du football mondial.

Bien que l'indépendance politique de la République soit beaucoup moins contestable que dans l'exemple précédent – la France entretenant par exemple avec Saint-Marin des relations officielles depuis le Directoire<sup>440</sup> – le premier souci de l'organisme zurichois a été de lever ce doute en s'assurant de l'absence d'objection de la part de la fédération italienne de football relative à cette affiliation<sup>441</sup>.

Mais une fois cette vérification effectuée<sup>442</sup>, point de réponse de la part de Saint-Marin. Le comportement de la FIFA est alors le même que dans le cas de Guernesey, avec la même technique que précédemment. Sans réponse après sa lettre du 25 juin 1947<sup>443</sup>, la FIFA relance une première fois le ministère des sports saint-marinais le 14 août<sup>444</sup>, une seconde le 10 novembre<sup>445</sup> et enfin une troisième le 20 janvier 1948<sup>446</sup>.

---

<sup>439</sup> Archives de la FIFA, lettre du secrétaire du Ministère des sports de Saint-Marin à la FIFA, 04/06/47.

<sup>440</sup> Site du Ministère français des Affaires étrangères : <http://www.diplomatie.gouv.fr>.

<sup>441</sup> Archives de la FIFA, lettre du secrétaire général de la FIFA au Président de la fédération italienne de football (FIGC), 09/06/47.

<sup>442</sup> Archives de la FIFA, lettre du président de la FIGC au secrétaire général de la FIFA, 20/06/47.

<sup>443</sup> Archives de la FIFA, lettre du secrétaire général de la FIFA au secrétaire du Ministère des sports de Saint-Marin à la FIFA, 25/06/47.

<sup>444</sup> Archives de la FIFA, lettre du secrétaire général de la FIFA au secrétaire du Ministère des sports de Saint-Marin à la FIFA, 14/08/47.

Il est intéressant de noter que la lettre du 14 août est envoyée huit jours après que l'UEFA a reçu la rétractation de Guernesey pour des motifs financiers. De peur de voir apparaître le même motif de refus, l'organisme zurichois prend cette fois les devants en proposant d'elle-même de « diminuer [la cotisation], comme [le] comité désire qu'aucune association ne s'abstienne de demander son affiliation par des raisons d'ordre financier »<sup>447</sup>.

La réaction de la commission chargée des sports du ministère saint-marinais de l'Instruction<sup>448</sup>, qui est en charge du dossier, tarde<sup>449</sup>. Ce n'est que le 17 novembre 1949 que la demande est claire et officielle. Mais, brusquement, les discussions pour l'admission de Saint-Marin à la FIFA s'arrêtent presque totalement. Pour la période 1949-1977, on ne dénombre que trois lettres de la FIFA – datées de 1949<sup>450</sup>, 1953<sup>451</sup> et 1959<sup>452</sup> – dans le carton des archives de celle-ci consacré à la procédure d'affiliation de Saint-Marin. Il est donc probable que la correspondance que nous avons consultée est, pour cette période, incomplète. Quoi qu'il en soit, le dialogue entre les deux semble avoir été rompu pour ne reprendre qu'en 1977. Si l'on pense que l'admission à la FIFA de la République ne se fait qu'en 1988, il est permis de parler d'occasion manquée par Saint-Marin à la fin des années 1940, la FIFA se montrant beaucoup plus accueillante lors de l'immédiat après-guerre que par la suite.

---

<sup>445</sup> Archives de la FIFA, lettre du secrétaire général de la FIFA au secrétaire du Ministère des sports de Saint-Marin à la FIFA, 10/11/47.

<sup>446</sup> Archives de la FIFA, lettre du secrétaire général de la FIFA au secrétaire du Ministère des sports de Saint-Marin à la FIFA, 20/01/48.

<sup>447</sup> Archives de la FIFA, lettre du secrétaire général de la FIFA au secrétaire du Ministère des sports de Saint-Marin à la FIFA, 14/08/47.

<sup>448</sup> La commission gouvernementale pour le sport est passé entre 1948 et 1949 du Ministère des sports au Ministère de l'Instruction de Saint-Marin.

<sup>449</sup> Archives de la FIFA, lettre du président de la commission gouvernementale pour le sport de Saint-Marin à la FIFA, 17/11/49.

<sup>450</sup> Archives de la FIFA, lettre du secrétaire général de la FIFA au président de la commission gouvernementale pour le sport de Saint-Marin, 26/11/49.

<sup>451</sup> Archives de la FIFA, lettre du secrétaire général de la FIFA à l'instance gouvernementale pour le tourisme de la République de Saint-Marin, 13/05/53.

<sup>452</sup> Archives de la FIFA, lettre du secrétaire général de la FIFA à l'instance gouvernementale pour le tourisme, le sport et le spectacle de la République de Saint-Marin, 12/01/59.

## II. Un durcissement de la FIFA dans les années 1970

La question de l'affiliation de micro-États européens à la FIFA ne rebondit que dans les années 1970 avec la poursuite des discussions concernant Saint-Marin (a) et la demande d'adhésion formulée par les Îles Féroé (b) qui butent sur de nombreux obstacles (c). Dans les deux cas, un durcissement de la position de la FIFA afin d'éviter les écueils du passé est perceptible.

### *a. La candidature de Saint-Marin est victime du changement de politique de la FIFA*

Malgré une première demande d'admission datant de 1947 à laquelle la FIFA ne semblait pas réticente, et une relance saint-marinaise du dossier en 1959, les négociations sont rompues. Ce n'est qu'en 1977, soit dix-huit ans plus tard, qu'elles reprennent. Mais la politique de l'instance zurichoise, jusque-là conciliante vis-à-vis des petites fédérations, a entre-temps changé, ce que la République italophone peut aisément constater.

Les discussions rebondissent en effet le 28 janvier 1977 par une lettre<sup>453</sup> accompagnée du questionnaire officiel d'adhésion rempli par la fédération saint-marinaise de football (la *Federazione sammarinese giuoco calcio*, soit la FSGC). Seulement, la réponse de la FIFA n'a pas la même teneur que celle émise une quinzaine d'années plus tôt : « Nous ne manquerons pas de soumettre le dossier à notre comité compétent en la matière, mais nous aimerions vous faire remarquer que du fait d'un changement dans la politique de la FIFA, l'affiliation de petites organisations nationales de football ne peut pas être garantie »<sup>454</sup>. Cette réponse en date du 18 février 1977 témoigne de la permissivité passée de la FIFA et de son inflexion en vue d'un

---

<sup>453</sup> Archives de la FIFA, lettre du secrétaire général de la fédération saint-marinaise de football (FSGC) au secrétaire général de la FIFA, 28/01/77.

<sup>454</sup> Archives de la FIFA, lettre d'A. Rauber, chef de Bureau à la FIFA, au nom du secrétaire général de la FIFA, au secrétaire général de la FSGC, 18/02/77.

renforcement les conditions d'adhésion. Elle semble ici ajouter à celles énumérées en présentation de ce chapitre une condition tenant à la taille du pays demandeur.

Dans une lettre envoyée trois jours plus tard par Helmut Käser<sup>455</sup>, secrétaire général de la FIFA à Artemio Franchi, alors président de l'UEFA et vice-président de la FIFA, cette réticence s'exprime non moins clairement :

« Vous m'aviez dit en son temps que, selon vous, il serait très difficile d'accepter une association nationale comme celle de San Marino. Je pense qu'effectivement l'organisation se trouve au-delà des limites que la FIFA devait s'imposer. »<sup>456</sup>

Helmut Käser ne précise pas quelles sont ces limites, mais cette correspondance révèle le poids essentiel de l'avis du président de l'UEFA dans le rejet de la demande saint-marinaise. Seul président charismatique qu'a connu l'UEFA avant l'arrivée de l'ancienne étoile du ballon rond Michel Platini, le rôle que joue celui qui a été, et qui redevient quelques années plus tard, président de la fédération italienne est aussi essentiel qu'ambigu. Parle-t-il au nom de l'Europe du football, qu'il dirige, de la fédération italienne ou même du gouvernement italien (à l'instar de l'actuel président de la fédération espagnole Angel María Villar<sup>457</sup> qui n'hésite pas depuis une dizaine d'années à relayer le refus du gouvernement espagnol de voir Gibraltar reconnu par les instances du football<sup>458</sup>) ? L'enjeu politique moindre que représente la reconnaissance de Saint-Marin pour l'Italie par rapport à celle de Gibraltar pour l'Espagne semble écarter cette dernière thèse. Il apparaît plutôt, à la lecture du procès-verbal du comité exécutif de la FIFA datant de mai 1977, que c'est en qualité de fin connaisseur du football italien et saint-marinais qu'Artemio Franchi a été écouté : « le Docteur Franchi a dit que Saint-Marin possédait une équipe jouant en sixième division du championnat italien et il a été convenu qu'une si petite association ne pouvait être admise »<sup>459</sup>.

Le dossier saint-marinais est par conséquent, pour la première et seule fois, rejeté en mai 1977. Les temps sont à un durcissement de la position de la FIFA vis-à-vis

---

<sup>455</sup> Le Suisse Helmut Käser fut le secrétaire général de la FIFA de 1961 à 1981, date à laquelle Sepp Blatter prit sa succession.

<sup>456</sup> Archives de la FIFA, lettre de Hans Käser, secrétaire général de la FIFA, à Artemio Franchi, président de l'UEFA et vice-président de la FIFA, 21/02/77.

<sup>457</sup> Né en 1950, Angel María Villar est le président de la fédération espagnole de football depuis 1988. Son influence dans le monde du football se mesure également au fait qu'il est en outre vice-président de l'UEFA depuis 1992 et de la FIFA depuis 2000.

<sup>458</sup> HERMEL Frédéric, « Espagne 1 – Gibraltar 0 », *L'Equipe*, 08/09/01.

<sup>459</sup> Archives de la FIFA, procès-verbal du comité exécutif de la FIFA, mai 1977.

des petites fédérations. C'est pourtant dans ce contexte que les Îles Féroé, qui de surcroît ne disposent pas de l'indépendance politique, font leur demande de reconnaissance dans le monde du football.

### *b. L'embarrassante demande d'affiliation des Féroé*

Rattaché au territoire du Danemark, malgré son autonomie obtenue en 1948, l'archipel des Féroé formule une demande d'admission à la FIFA par une lettre du 16 janvier 1974<sup>460</sup>. Dans une période de changement de politique de la part de la FIFA, ce souhait émis par une entité non indépendante peut paraître voué à l'échec. C'était sans compter sur l'insistance féroïenne à laquelle la FIFA, embarrassée d'une telle demande et de l'aval de la fédération danoise, répond dans un premier temps par une certaine temporisation du dossier.

La stratégie mise en place par les Féroé est en effet l'opposé de celle menée par Saint-Marin : relancer la FIFA autant que possible et lui apporter immédiatement un maximum de renseignements pour accélérer une procédure susceptible de durer. Une présentation de l'archipel, une description de la situation politique – l'autonomie au sein du territoire danois –, du développement du football féroïen – cinquante-cinq équipes malgré les quelque 40 000 Féroïens qui peuplent alors l'archipel – ainsi qu'une mention de l'admission provisoire depuis 1970 à la Fédération internationale de handball sont mentionnés dans leur première lettre<sup>461</sup>. La balle est donc immédiatement dans le camp de la FIFA.

Le souci de la fédération internationale est alors d'obtenir des clarifications sur les liens politiques existant entre les Féroé et le Danemark<sup>462</sup>. La réponse de la fédération danoise en date du 1<sup>er</sup> mars 1974 est claire :

« Les Îles Féroé sont une communauté autonome. [...] Sur le plan du football, elles sont isolées, ne participent pas à nos compétitions et nous ne nous occupons pas

---

<sup>460</sup> Archives de la FIFA, lettre du président de l'organisation de football, dépendant de l'Ítróttasamband Føroya (ISF) gérant l'ensemble des sports sur l'archipel, à la FIFA, 16/01/74.

<sup>461</sup> Archives de la FIFA, lettre du président de l'organisation de football, dépendant de l'ISF, à la FIFA, 16/01/74.

<sup>462</sup> Archives de la FIFA, lettre du secrétaire général de la FIFA au secrétaire général de la Dansk Boldspil-Union (BDU, Fédération danoise de football), 30/01/74.

d'elles. La conclusion décidée par notre bureau est que la fédération danoise n'a aucune objection à ce que les Féroé deviennent membre de la FIFA. »<sup>463</sup>

Cette réponse permet de mieux comprendre la motivation des Féroé de s'affilier à la FIFA et à l'UEFA : leur isolement leur confère au niveau sportif un besoin de reconnaissance pour exister étant donné que cet isolement rend difficile la convocation de ses meilleurs joueurs par la sélection danoise – en raison de la difficulté de les observer mais aussi du faible niveau du football pratiqué sur l'archipel.

La FIFA ne se satisfait pas de la réponse danoise. C'est qu'aucun article similaire à l'alinéa 6 de l'article 10 des statuts actuels de la FIFA – qui dit qu'« avec l'autorisation de l'association du pays dont elle dépend, une association d'une région n'ayant pas encore obtenu l'indépendance peut également demander l'admission à la FIFA »<sup>464</sup> – ne se trouvaient dans les statuts de l'époque<sup>465</sup>.

Contrairement au cas déjà étudié de l'admission de Saint-Marin, l'insistance se trouve du côté des Féroé. Elle est même virulente. Onze mois après avoir envoyé leur demande d'affiliation, la fédération gérant l'ensemble des sports de l'archipel, trouvant le silence de la FIFA trop long, relance l'instance zurichoise. Le ton est sévère. Tout en faisant mention de leur récente reconnaissance comme un membre à part entière de la Fédération internationale de handball, et en rappelant qu'ils n'entretiennent que des relations ténues avec la fédération danoise et qu'ils possèdent une indépendance économique vis-à-vis de cette dernière, l'archipel dit « ne pas vraiment comprendre » le silence de la FIFA : « Même si nous sommes un petit pays, nous avons le droit d'avoir une réponse à propos de [notre demande d'affiliation], qui est pour nous si importante »<sup>466</sup>. La FIFA répond quelques jours plus tard en bottant en touche : son silence n'était pas de son ressort, son comité exécutif a bien été informé de la demande, mais de l'UEFA qui n'a pas encore arrêté une position sur la question, ce qu'attend la FIFA avant d'avancer dans les discussions<sup>467</sup>. Seulement, une fois relancée par la

---

<sup>463</sup> Archives de la FIFA, lettre du secrétaire général de la BDU au Secrétaire général de la FIFA, 01/03/74.

<sup>464</sup> Article 10, alinéa 6 des statuts de la FIFA, 2008.

<sup>465</sup> Archives de la FFF, statuts de la FIFA, octobre 1968 : les articles 4 et 5 relatifs aux demandes d'admission n'en font pas mention.

<sup>466</sup> Archives de la FIFA, lettre du président de l'ISF à la FIFA, 05/12/74.

<sup>467</sup> Archives de la FIFA, lettre du secrétaire général de la FIFA à l'ISF, 06/01/75.

FIFA<sup>468</sup>, l'UEFA adopte la même position que l'instance suprême du football mondial et remet la balle au centre : « Notre comité exécutif a décidé d'attendre l'opinion de la FIFA concernant la demande d'affiliation à la fédération mondiale formulé par l'association des sports de Féroé »<sup>469</sup>.

La FIFA décide de faire examiner la question par son comité exécutif. La taille des Féroé ne semble pas poser de problème – contrairement au cas saint-marinais, postérieur de deux ans – puisqu'« il y a déjà un certain nombre de fédérations nationales qui sont membres de la FIFA sans être plus grandes que les Féroé »<sup>470</sup>. La différence notable est que ces dernières « sont politiquement indépendantes »<sup>471</sup>. Cette question est donc le principal point d'achoppement de l'affiliation féroïenne. L'aval donné par la fédération danoise n'est pas suffisant<sup>472</sup> : la FIFA craint sûrement de créer un précédent malheureux qui encouragerait des candidatures politiques de régions voyant dans le football une occasion de trouver une première reconnaissance internationale.

La position adoptée par la FIFA semble de n'affilier les Féroé qu'à la condition que l'autonomie de l'archipel soit assez poussée. La FIFA formule donc au département politique fédéral suisse (l'actuel département fédéral des Affaires étrangères) de la renseigner sur les liens entretenus entre l'archipel et le Danemark<sup>473</sup>. Le département politique fédéral rappelle la position de la fédération danoise qui clame l'autonomie des Féroé au niveau sportif. Mais il juge différente la situation politique malgré la relative autonomie accordée depuis 1948<sup>474</sup>. La réponse en date du 4 février 1975 de la part du secrétaire général de la FIFA, Helmut Käser, est sans appel : « Les Îles Féroé jouissent d'une certaine autonomie, mais ne peuvent être considérées comme un pays à part entière. [...] C'est mon sentiment personnel »<sup>475</sup>.

Véritablement réticente à admettre les Féroé du fait de ses liens politiques avec le Danemark qu'elle juge trop prononcés pour en faire un membre à part entière, la

---

<sup>468</sup> Archives de la FIFA, lettre du secrétaire général de la FIFA au secrétaire général de l'UEFA, 06/01/75.

<sup>469</sup> Archives de la FIFA, lettre du secrétaire général de l'UEFA au secrétaire général de la FIFA, 21/01/75.

<sup>470</sup> Archives de la FIFA, lettre du secrétaire général de la FIFA à l'UEFA, 21/01/75.

<sup>471</sup> *Idem.*

<sup>472</sup> Archives de la FIFA, lettre du secrétaire général de la FIFA au Département politique fédéral, équivalent du Ministère suisse des Affaires étrangères, 21/01/75.

<sup>473</sup> *Idem.*

<sup>474</sup> Archives de la FIFA, lettre du Département politique fédéral à la FIFA, 31/01/75.

<sup>475</sup> Archives de la FIFA, lettre du secrétaire général de la FIFA au Département politique fédéral, 04/02/75.

FIFA décide de faire traîner le dossier féroïen. Elle continue cependant à se renseigner sur l'opinion des différentes fédérations, comme elle le fait auprès des associations nordiques, lors du 7<sup>e</sup> Congrès du football nordique en août 1975<sup>476</sup>. Les dirigeants féroïens, toujours aussi entreprenants, décident d'inviter le secrétaire général de la FIFA à Torshavn pour relancer le dossier<sup>477</sup>. Seulement, les obstacles auxquels doit faire face l'archipel sont plus nombreux que prévus.

### *c. Une demande féroïenne qui souffre de nombreux obstacles*

Le problème de l'indépendance politique des Féroé dérange la FIFA, mais celle-ci n'enterre pas pour autant le dossier. La question féroïenne est en effet abordée à la réunion du comité exécutif de Rio de Janeiro, en avril 1976<sup>478</sup>. Mais les discussions avancent peu. La fédération danoise s'interroge sur les avancés de la candidature de leur archipel et suggère d'en discuter lors de la réunion prévue à Prague le 3 octobre 1976<sup>479</sup>. Les Féroïens espèrent même qu'une réponse soit prise à cette même date<sup>480</sup>.

Le critère de l'indépendance politique, chère à la FIFA dans une période d'afflux important de candidatures, ne constitue pas un obstacle insurmontable. À tel point que ce problème, étudié depuis maintenant plus de deux ans, semble finalement ne plus être l'obstacle majeur à l'intégration féroïenne. Le 23 septembre 1976, la réponse du secrétaire général de la FIFA à la fédération danoise dévoile la nouvelle politique suivie par la fédération mondiale :

« Notre comité exécutif a eu affaire à de nombreuses demandes pour devenir membre [de la FIFA] lors de ses trois dernières réunions, et la décision a été prise que pour les petites fédérations, une affiliation temporaire ne pourrait seulement être accordée après qu'un membre du comité exécutif a examiné l'activité footballistique dans le pays, après l'avoir visité. »<sup>481</sup>

C'est le président de la fédération suédoise Tore Brodd qui se charge de cette tâche<sup>482</sup>. Son rapport, daté du 31 mai 1977, est favorable à l'admission de l'archipel puisqu'il conclut : « Je conseillerais le comité exécutif de recommander au congrès de 1978

---

<sup>476</sup> Archives de la FIFA, lettre de l'ISF à la FIFA, 10/09/75.

<sup>477</sup> *Idem.*

<sup>478</sup> Archives de la FIFA, lettre du secrétaire général de la FIFA au secrétaire général de l'ISF, 30/01/76.

<sup>479</sup> Archives de la FIFA, lettre du secrétaire général de la DBU à la FIFA, 20/09/76.

<sup>480</sup> Archives de la FIFA, lettre du secrétaire général de l'ISF à la FIFA, 23/09/76.

<sup>481</sup> Archives de la FIFA, lettre du secrétaire général de la FIFA à la DBU, 23/09/76.

<sup>482</sup> *Idem.*

d'accepter la fédération des Îles Féroé comme un membre de plein droit »<sup>483</sup>. Parmi les remarques figurant dans son rapport, il souligne l'indépendance économique de la fédération vis-à-vis de son homologue danoise. Lorsque l'on sait la manne économique que représente une admission à l'UEFA<sup>484</sup>, on comprend aisément le gain éventuel que représenterait une affiliation. Mais Tore Brodd pointe également dans son rapport le caractère sommaire des équipements de l'archipel, ce qui devient le nouvel obstacle à son affiliation à la FIFA. En effet, « il n'y a pas de terrains en herbe. [...] Ils étudient actuellement ce problème de l'herbe avec beaucoup d'attention à Torshavn. Je pense que dans le futur, le stade le plus important devrait avoir une pelouse artificielle »<sup>485</sup>. Il semble difficile dans ses conditions d'organiser des rencontres internationales. La réunion du comité exécutif de mai 1977 marque un coup d'arrêt dans le dossier féroïen puisqu'« il a été décidé que trop de petites associations nationales ont été admises au cours des vingt dernières années et que leur acceptation comme membre provisoire devait être repoussée jusqu'à ce que de plus grandes avancées en terme d'équipements soient réalisées »<sup>486</sup>. Malgré l'avis favorable de l'inspecteur mandaté par le comité exécutif, ce dernier ne juge pas les Féroé capables de faire partie de la famille du football mondial. Le critère de l'indépendance politique n'est plus évoqué.

C'est par la même réunion que le comité exécutif décide de rejeter les candidatures féroïenne et saint-marinaise. Si les raisons invoquées diffèrent – niveau trop faible du football saint-marinaise, équipements sommaires concernant les Féroé –, le changement de politique de la part de la FIFA concernant les candidatures d'admission est l'obstacle majeur aux deux affiliations. Les négociations ne sont pas pour autant définitivement stoppées. Il faut attendre une nouvelle inflexion de la FIFA pour voir la réouverture des dossiers. Celle-ci intervient au milieu des années 1980.

---

<sup>483</sup> Archives de la FIFA, rapport de la visite de Tore Brodd aux Îles Féroé du 25 au 28 avril 1977, 31/05/77.

<sup>484</sup> Se reporter à l'introduction du chapitre 3.

<sup>485</sup> Archives de la FIFA, rapport de la visite de Tore Brodd aux Îles Féroé du 25 au 28 avril 1977, *op. cit.*

<sup>486</sup> Archives de la FIFA, procès-verbal du comité exécutif de la FIFA, mai 1977.

### **III. Des adhésions en douceur de Saint-Marin et des Féroé, avec l'aide de la FIFA**

Au tournant des années 1970-1980, les deux petites entités géographiques que sont la République de Saint-Marin et l'archipel danois des Féroé ne trouvent pas en la FIFA l'allié qu'elles auraient pu avoir une vingtaine d'années plus tôt, lorsque la fédération mondiale se montraient beaucoup moins regardantes sur les critères à remplir pour grossir ses effectifs. Mais si ce changement de politique apparaît à la fin des années 1970, une nouvelle inflexion voit le jour au milieu des années 1980. L'arrivée au secrétariat général de la FIFA de Sepp Blatter en 1981 n'est pas étrangère à ce changement. L'actuel président de la fédération internationale est en effet « particulièrement fier que la FIFA compte plus de membres que l'ONU »<sup>487</sup>.

Sous son impulsion – rappelons que les véritables patrons de la FIFA comme de l'UEFA, ne sont à cette époque pas les présidents mais les secrétaires généraux<sup>488</sup> –, la fédération internationale décide de laisser aux confédérations le soin d'accueillir à titre provisoire, pendant deux ans, l'association ayant fait une demande d'affiliation avant de décider de son admission définitive<sup>489</sup>. Cette période probatoire permet de rentrer dans une sorte d'antichambre de la FIFA, ce qui provoque la relance des candidatures de Saint-Marin et des Féroé et, partant, facilite leur intégration à la FIFA, définitive en 1988. L'Europe du football s'agrandit de deux membres qu'un rapide coup d'œil sur la carte du continent n'aurait pas permis d'apercevoir.

#### ***a. Quarante ans après sa première demande d'affiliation, Saint-Marin entre enfin dans l'Europe du football***

---

<sup>487</sup> Entretien avec un journaliste.

<sup>488</sup> Se reporter au chapitre précédent.

<sup>489</sup> Statuts de la FIFA, article 10, alinéa 2, mai 2008.

La taille de Saint-Marin autant que le niveau du football pratiqué dans cette république étaient avancés par le comité exécutif de la FIFA pour rejeter la demande de candidature saint-marinaise en mai 1977<sup>490</sup>, mettant un terme provisoire à trente ans de négociations. Le dossier rebondit en 1985 grâce à l'abnégation de la fédération de Saint-Marin de football et à la période probatoire de deux ans accordée par la FIFA aux associations désirant devenir membre de la fédération mondiale.

Par une lettre du 25 octobre 1985, la FSGC – qui souligne le fait qu'elle est membre du comité olympique saint-marinais, lui-même reconnu par le CIO – fait connaître à la FIFA son intention de demander de nouveau l'affiliation à la fédération internationale<sup>491</sup>. Celle-ci lui fait part de son changement d'attitude vis-à-vis des demandes de candidature :

« À sa séance du 19 mai 1984, le comité exécutif de la FIFA a décidé que les associations nationales désireuses de s'affilier à la FIFA devaient d'abord prendre contact avec la confédération continentale respective, dans votre cas l'UEFA. [...] Dès que vous aurez obtenu ce statut et l'aurez exercé pendant deux ans, la FIFA établira une étude technique sur les conditions existant dans votre pays [...]. De son côté, l'UEFA fera rapport à la FIFA au sujet des activités et de l'organisation de votre association. Enfin, se fondant sur les indications ainsi recueillies, le comité exécutif de la FIFA verra s'il convient de vous accorder, le cas échéant, la qualité de membre provisoire qui sera transformé ultérieurement en celle de membre de plein droit par le congrès de la FIFA. »<sup>492</sup>

Par cette procédure, la FIFA garde la main sur le choix d'intégrer une nouvelle association tout en sollicitant la confédération concernée, au sein de laquelle est effectuée la période probatoire. Les associations intéressées ne peuvent que se réjouir de se voir donner la possibilité de faire leurs preuves.

Dès lors, la procédure d'adhésion de la FGSC s'accélère. Plus rien ne peut faire obstacle à l'admission saint-marinaise dans les instances du football. Le 13 février 1986, celle-ci porte à la connaissance de la FIFA sa volonté d'organiser dans le courant du mois de mars deux rencontres internationales, face au club danois de l'Odense et à la sélection canadienne. La FGSC en profite pour se dire prête à organiser de tels événements, tant par la qualité de ses arbitres que par la capacité de son stade de

---

<sup>490</sup> Archives de la FIFA, procès-verbal du comité exécutif de la FIFA, mai 1977.

<sup>491</sup> Archives de la FIFA, lettre du président de la FSGC au secrétaire général de la FIFA, 25/10/85.

<sup>492</sup> Archives de la FIFA, lettre du secrétaire général de la FIFA à la FSGC, 07/11/85.

Serravalle<sup>493</sup>. La FIFA autorise la tenue de ces deux rencontres<sup>494</sup>. Les admissions à l'UEFA et à la FIFA ne semblent plus être que des formalités.

Le 23 avril 1986, l'UEFA accorde à titre provisoire l'affiliation de la FSGC, avant qu'elle ne soit « soumise au congrès de l'UEFA de 1988 pour ratification » et lui souhaite, par sa lettre du 11 juin 1986, « une cordiale bienvenue au sein de la famille européenne du football »<sup>495</sup>. L'admission définitive à l'UEFA est votée au congrès de 1988. Il est intéressant de noter que l'instance en charge du football européen s'est renseignée auprès du département fédéral des affaires étrangères de Berne pour se voir confirmer que Saint-Marin était bien un État indépendant<sup>496</sup>. La tenue d'un championnat national, d'une coupe et de compétitions juniors a également été jugé favorablement par l'instance européenne.

Après avoir soumis la demande d'affiliation à son comité exécutif du 11 décembre 1987, la FIFA s'enquiert auprès de l'UEFA de son opinion sur la candidature saint-marinaise<sup>497</sup>. Celle-ci répond sans ambiguïté qu'elle « soutient la demande d'affiliation de l'association nationale de Saint-Marin à la FIFA »<sup>498</sup>. Le problème de la conformité des statuts de la fédération saint-marinaise de football avec ceux de la FIFA étant réglé<sup>499</sup>, le 46<sup>e</sup> congrès de la FIFA se tenant le 1<sup>er</sup> juillet 1988 décide, quarante et un ans après la première demande d'affiliation de Saint-Marin à l'organisme zurichois, d'admettre dans ses rangs la FSGC<sup>500</sup>. Le même jour que l'admission des Îles Féroé<sup>501</sup>.

### ***b. L'incompréhension des Féroé face au refus de la FIFA***

Comme la candidature saint-marinaise, celle des Féroé à la FIFA est rejetée par son comité exécutif de mai 1977. Les raisons sont explicitées à la fédération de

---

<sup>493</sup> Archives de la FIFA, lettre du président de la FSGC au secrétaire général de la FIFA, 13/02/86.

<sup>494</sup> Archives de la FIFA, lettre d'E. Schmid, chef de Département, au nom du secrétaire général de la FIFA, au président de la FSGC, 20/02/86.

<sup>495</sup> Archives de la FIFA, lettre du secrétaire général de l'UEFA au président de la FSGC, 11/06/86.

<sup>496</sup> Archives de la FIFA, lettre du secrétaire général de l'UEFA à la FIFA, 06/01/88.

<sup>497</sup> Archives de la FIFA, lettre du secrétaire général de la FIFA à l'UEFA, 18/12/87.

<sup>498</sup> Archives de la FIFA, lettre du secrétaire général de l'UEFA à la FIFA, 06/01/88.

<sup>499</sup> Archives de la FIFA, lettre du secrétaire général de la FIFA au président de la FSGC, 10/05/88. Sepp Blatter y demande à la fédération saint-marinaise d'inclure dans ses statuts un article correspondant à l'article 48 des statuts de la FIFA ainsi que les dispositions des articles 8, 9 et 10 du règlement de la fédération internationale.

<sup>500</sup> Archives de la FIFA, procès-verbal du 46<sup>e</sup> Congrès ordinaire de la FIFA, 1988.

<sup>501</sup> *Idem*.

l'archipel par une lettre en date du 3 novembre de 1978. Tout en rappelant que le rapport de Tore Brodd, observateur pour le comité exécutif, « avait été très positif », la FIFA expose les motifs de refus suivants :

1. « Votre fédération [...] ne possède pas encore les équipements adéquats comme que des pelouses recouvertes de gazon.

2. Alors que la demande officielle a été soumise par l'organisation nationale des sports (Itrottasanband Føroya), le rapport mentionne qu'il y a désormais une association nationale séparée et autonome. [...] Ces statuts devraient être soumis à la FIFA.

3. En outre, il y a un problème qui est autrement plus important : sur le plan politique, il semble que les Îles Féroé soient pratiquement autonomes mais sans être totalement indépendantes [...]. Nous serions heureux d'avoir davantage de détails à propos de cette situation afin de n'avoir aucun conflit avec nos statuts. »<sup>502</sup>

La faiblesse des équipements, évoquée lors du comité exécutif de mai 1977, est ici pointée du doigt. Concernant la récente création d'une fédération autonome, cet obstacle apparaît avant tout formel et peut être facilement levé. Plus surprenant, alors que la question de l'indépendance politique de l'archipel n'avait pas été abordée lors du même comité exécutif, celle-ci réapparaît dans cette lettre. Il est difficile cependant d'y voir une entrave rédhibitoire. Le nouvel examen demandé par la FIFA semble au contraire ouvrir la porte aux Féroé. Il suggère que toute situation de non indépendance politique n'entraîne pas *de facto* un rejet de la part de l'organisme gouvernant le football mondial, sans quoi il n'aurait pas recherché de nouveaux renseignements concernant l'archipel. Cette ambiguïté est définitivement levée, après déjà six ans de pourparlers, lors d'une lettre adressée à la fédération féroïenne datant du 15 avril 1980.

Après avoir reproché aux Féroé l'absence de signes tangibles d'amélioration de leurs équipements, la FIFA lève, en effet, l'obstacle politique par les termes suivants :

« [...] Comme nous le mentionnions dans notre lettre du 3 novembre 1978, vous êtes toujours d'une façon ou d'une autre en relation avec la fédération danoise de football, vous avez donc une chance de faire partie du football international comme une entité dépendante de la fédération danoise. Nous vous suggérons donc de contacter une nouvelle fois la fédération danoise, pour lui demander d'étudier votre situation et de donner à la FIFA un rapport détaillé. »<sup>503</sup>

La dépendance politique de l'archipel n'est pas évoquée et ne semble plus pouvoir entraver la candidature féroïenne. C'est la dépendance au niveau du football qui pose problème ici. Mais la fédération danoise s'étant toujours montrée favorable à l'adhésion

---

<sup>502</sup> Archives de la FIFA, lettre du secrétaire général de la FIFA au président de la Fédération féroïenne de Football (FSF, organisme indépendant de l'ISF venant d'être créé), 03/11/78.

<sup>503</sup> Archives de la FIFA, lettre du secrétaire général de la FIFA à la FSF, 15/04/80.

féroïenne, le point d'achoppement du dossier féroïen est bien obscur. La fédération de l'archipel ne cache pas son incompréhension et en oublie d'adopter un ton diplomatique pour s'adresser à l'instance suprême du football :

« Nous ne comprenons toujours pas pourquoi vous ne pouvez pas accepter notre demande de devenir membre de la FIFA. Voulez-vous une déclaration provenant du gouvernement danois, de la CEE (dont les Îles Féroé ne sont pas membres) ou alors de la Cour internationale de justice de La Haye, à propos de nos relations avec le Danemark ? Pour parler franchement, nous avons le sentiment d'une ignorance de votre côté. Cette discrimination est pour nous intolérable. »<sup>504</sup>

La FIFA se contente de répondre en demandant « une déclaration du gouvernement danois » ainsi que « des informations sur les progrès réalisés en matière d'équipements depuis 1977 »<sup>505</sup>. Ainsi, bien que le dossier féroïen traîne, les points d'achoppements semblent de moins en moins importants.

### ***c. Malgré leur manque d'indépendance politique, les Féroé deviennent en 1988 membre de l'Europe du football***

Le problème de leur indépendance politique levé, les Féroé ne voient plus ce qui pourrait les empêcher d'obtenir leur reconnaissance par les instances du football. Le dossier avance de manière décisive avec la nomination de Sepp Blatter à la tête du secrétariat général de la FIFA. La fédération de l'archipel remplit ainsi le questionnaire officiel de demande d'adhésion le 30 avril 1982<sup>506</sup>. Bien qu'ayant réexaminé la candidature féroïenne lors de sa réunion du 8 décembre 1983, le comité exécutif de la FIFA décide de transmettre le dossier au secrétariat général de l'organisation pour « une étude plus approfondie »<sup>507</sup>. Dans sa lettre du 22 décembre 1983, Sepp Blatter – depuis deux ans à la tête du secrétariat général de la FIFA – mentionne le fait que son organisation « [étudie] la possibilité d'accorder aux associations nationales ayant sollicité l'affiliation à la FIFA de participer aux compétitions de leur confédération respective sans avoir besoin d'être un membre officiel de [la FIFA] »<sup>508</sup>. Comme nous

---

<sup>504</sup> Archives de la FIFA, lettre du président de la FSF au secrétaire général de la FIFA, 02/09/80.

<sup>505</sup> Archives de la FIFA, lettre du secrétaire général de la FIFA au président de la FSF, 17/09/80.

<sup>506</sup> Archives de la FIFA, *application for membership – Official questionnaire*, Faroe Islands, 30/04/82.

<sup>507</sup> Archives de la FIFA, lettre du secrétaire général de la FIFA au secrétaire général de la FSF, 22/12/83.

<sup>508</sup> *Idem*.

l'avons vu dans le cas saint-marinais, cette décision, très favorable aux associations concernées, est prise par le comité exécutif en mai 1984.

Le comité exécutif de la FIFA se tenant à Mexico City en décembre 1985 ne parvient pas à arrêter une position concernant la candidature féroïenne. Par une lettre du 17 décembre 1987, l'organisme basé à Zurich fait même un retour en arrière en demandant une nouvelle fois à la fédération danoise le statut politique de l'archipel et sa position sur sa possible adhésion à la FIFA<sup>509</sup>. Celle-là lui répond qu'elle avait déjà manifesté son approbation onze ans plus tôt, motivant cette décision par l'autonomie politique de l'archipel et son éloignement : les Îles Féroé « sont si éloignées du Danemark qu'il leur est impossible de prendre part aux compétitions danoises »<sup>510</sup>. La FIFA s'assure ensuite de l'aval de l'UEFA pour une telle adhésion<sup>511</sup>. L'UEFA confirme en janvier 1988 la position qu'elle dit avoir déjà tenue en avril 1985, c'est-à-dire que son « comité exécutif approuve la demande »<sup>512</sup>.

L'approbation de la FIFA devient enfin définitive avec la réunion du comité exécutif de l'organisation se tenant vraisemblablement au mois de mars 1988, à Riyad : celui-là prend la décision de recommander l'adhésion féroïenne au congrès de juillet 1988<sup>513</sup>. Une fois informée, la fédération de football féroïenne ne manque d'ailleurs pas de remercier personnellement le secrétaire général de la FIFA, Sepp Blatter, pour son « énorme travail » en faveur des Féroé, et de souligner que cette position du comité exécutif n'aurait pas été possible sans son soutien<sup>514</sup>.

L'adhésion des Féroé comme membre de plein droit de la FIFA est entérinée le 2 juillet 1988, le même jour que celle de Saint-Marin. L'UEFA met deux ans à affilier les Féroé – qui n'entre dans la confédération européenne que le 18 avril 1990<sup>515</sup> – alors que l'admission saint-marinaise dans l'Europe du football intervient dès 1988. C'est la mise à l'écart de l'UEFA du dossier d'adhésion de l'archipel qui paraît expliquer le fait que l'admission définitive des Féroé au sein de l'Europe du football (1990) accuse un

---

<sup>509</sup> Archives de la FIFA, lettre du secrétaire général de la FIFA à la DBU, 17/12/87.

<sup>510</sup> Archives de la FIFA, lettre de la DBU à la FIFA, 29/12/87.

<sup>511</sup> Archives de la FIFA, lettre de M. Galan, chef de Département, pour le secrétaire général de la FIFA, à l'UEFA, 20/01/88.

<sup>512</sup> Archives de la FIFA, lettre du secrétaire général de l'UEFA au secrétaire général de la FIFA, 27/01/88.

<sup>513</sup> Archives de la FIFA, lettre du secrétaire général de la FSF au secrétaire général de la FIFA, 30/03/88.

<sup>514</sup> *Idem*.

<sup>515</sup> Site de la Fédération féroïenne de football : <http://www.football.fo>.

retard de deux ans par rapport à son affiliation à la FIFA (alors que dans le cas saint-marinais, l'admission comme membre de plein droit aux deux instances intervient la même année).

Lorsque l'UEFA prend note en 1984 de la possibilité accordée par la FIFA d'accueillir à titre provisoire une association n'appartenant pas à l'instance mondiale, elle décide de solliciter un éclaircissement sur les liens politiques entretenus par l'archipel avec le Danemark<sup>516</sup>. La FIFA en avait fait de même, mais sept ans plus tôt. La lettre du 14 septembre 1984 du secrétaire général de l'UEFA, Hans Bangerter, à son homologue de la FIFA, témoigne de cette mise à l'écart de l'UEFA. L'union européenne de football n'a alors en sa possession que la demande de l'archipel remontant au 16 janvier 1974<sup>517</sup>. La confédération européenne demande donc à la FIFA de lui transmettre l'ensemble de sa correspondance avec les Féroé<sup>518</sup>. Le retard pris au départ du dossier est progressivement rattrapé par l'UEFA. L'adhésion provisoire de l'archipel à l'instance européenne est validée par le comité exécutif se réunissant le 20 juillet 1989. L'affiliation définitive n'intervient qu'au congrès de l'UEFA de 1990.

L'admission de Saint-Marin et des Féroé à la FIFA puis à l'Europe du football a nécessité de longues années de négociations : quarante et un ans se sont écoulés entre la première demande d'affiliation de Saint-Marin et son adhésion à la FIFA, quatorze pour l'archipel danois. Ce qui est remarquable ici est que l'Europe du football compte avec les Îles Féroé un membre qui ne possède pas son indépendance politique. Ce n'est certes pas une nouveauté puisqu'elle comptait déjà en pareille situation les quatre associations britanniques. Mais il existe une différence majeure entre les deux cas. Dans l'exemple britannique, les statuts de la FIFA réservent un alinéa spécial permettant leur admission – « Chacune des quatre associations britanniques est reconnue comme membre individuel de la FIFA »<sup>519</sup>. Consciente du risque de créer un précédent qu'un tel exemple aurait pu engendrer, la fédération internationale a clairement voulu signifier qu'elle fait en l'espèce une exception. L'exemple de ces quatre associations ne permet donc pas de constituer un précédent encourageant l'affiliation d'autres pays non

---

<sup>516</sup> Archives de la FIFA, lettre du secrétaire général de l'UEFA au secrétaire général de la FIFA, 14/09/84.

<sup>517</sup> *Idem.*

<sup>518</sup> *Idem.*

<sup>519</sup> Statuts de la FIFA, article 10, alinéa 5, mai 2008.

indépendants. Il en va tout autrement de l'adhésion féroïenne qui ne relève pas d'une exception spécialement notifiée dans les statuts.

Le fait que l'organisation du football dans l'archipel en question est totalement indépendante du Danemark paraît indiscutable et justifie son affiliation. Mais un tel choix fait par les instances du football ne pouvait rester sans répercussions politiques. Le précédent créé par les Féroé a bel et bien ouvert la voix à des candidatures d'autres régions non indépendantes, parmi lesquelles le cas de Gibraltar est celui qui a posé le plus de problème à la confédération européenne, un haut dirigeant de cette dernière reconnaissant même « l'erreur » commise par l'UEFA en acceptant la candidature féroïenne<sup>520</sup>.

#### **IV. La question de Gibraltar au centre de la politique d'affiliation actuelle de la FIFA et de l'UEFA**

La politique d'affiliation de la FIFA a connu un nouveau tournant depuis quelques années et l'émergence du dossier de Gibraltar. S'appuyant sur le précédent des Féroé, ce territoire de 6,5 km<sup>2</sup> comptant en 2001 pas moins de vingt-trois équipes de football pour seulement de 30 000 habitants<sup>521</sup> revendique depuis de longues années, et ce malgré leur manque d'indépendance politique, une place de membre au sein de la FIFA et de l'UEFA.

Gibraltar appartient juridiquement au Royaume-Uni depuis 1713 et le traité d'Utrecht. L'éloignement de celui-ci rapproche le rocher du cas féroïen. La différence se situe ici au niveau de la position d'un autre membre de l'UEFA, farouche opposant à la reconnaissance de Gibraltar par les instances du football comme de toute organisation internationale : l'Espagne. Revendiquant la souveraineté sur Gibraltar malgré le traité mentionné ci-dessus, le gouvernement espagnol s'oppose catégoriquement à une telle admission<sup>522</sup>. Des communautés autonomes risqueraient de s'engouffrer dans une brèche que les instances du football ont par ailleurs entrouverte avec l'affiliation des

---

<sup>520</sup> Entretien avec un haut dirigeant de l'UEFA.

<sup>521</sup> HERMEL Frédéric, *op. cit.*

<sup>522</sup> *Idem.*

Îles Féroé. L'embarras né de ce précédent conjugué à l'importance géopolitique de la candidature de Gibraltar a ainsi contraint les instances du football à revoir leurs statuts. Toute nouvelle admission est désormais conditionnée par la reconnaissance du demandeur par « la communauté internationale » selon la FIFA<sup>523</sup>, « l'ONU » pour l'UEFA<sup>524</sup>. Cette précision facilite la politique menée par les instances du football vis-à-vis de nouvelles demandes tout en laissant un certain flou dont profite la candidature de Gibraltar<sup>525</sup>.

*a. La FIFA ne semble dans un premier temps pas réticente à affilier la fédération de football de Gibraltar*

La première demande d'adhésion de la *Gibraltar Football Association* (GFA) remonte au 22 septembre 1954<sup>526</sup>. Comme nous l'avons vu avec l'étude des demandes faites par Guernesey et Saint-Marin, l'instance zurichoise témoigne à cette période d'une certaine bienveillance vis-à-vis des requêtes des associations de « petits » pays. Il ne semble pas en être autrement avec Gibraltar.

L'argument avancé par la GFA dans sa demande d'affiliation est la présence au sein de la FIFA d'autres fédérations britanniques (les associations anglaise, écossaise, galloise et nord-irlandaise) ayant, comme elle, autorité sur des territoires non indépendants<sup>527</sup>. La réponse de la FIFA ne témoigne d'aucune réticence. Elle rappelle que les statuts de la GFA doivent « [...] s'accorder avec les principes de [la FIFA] ». Dans une telle hypothèse, « un comité d'urgence sera prêt à accepter [l']association comme membre provisoire, ce qui devra ensuite être confirmé par le congrès de 1956 »<sup>528</sup>.

Comme dans le cas de Guernesey, la dépendance politique de Gibraltar vis-à-vis de la Couronne britannique ne semble pas poser de problème à la FIFA qui ne l'aborde pas dans sa correspondance de l'époque avec la GFA. L'aval anglais est cependant

---

<sup>523</sup> Statuts de la FIFA, article 10, alinéa 1.

<sup>524</sup> Statuts de l'UEFA, article 5, alinéa 1.

<sup>525</sup> Entretien avec Marcel BENZ, par téléphone, 20/04/09.

<sup>526</sup> Archives de la FIFA, lettre du président de la GFA au secrétaire général de la FIFA, 22/09/54.

<sup>527</sup> *Idem*.

<sup>528</sup> Archives de la FIFA, lettre du secrétaire général de la FIFA au président de la GFA, 27/09/54.

sollicité par la fédération internationale<sup>529</sup>. La réponse formulée par son président, Sir Stanley Rous, est sans ambiguïté : « Nous n'avons aucune objection à la demande formulée par la Gibraltar FA à la FIFA »<sup>530</sup>. L'accord anglais acquis, la FIFA s'en va obtenir des informations plus précises sur Gibraltar concernant l'étendue du territoire sur lequel s'exerce l'autorité de la GFA et si celle-ci est bien l'unique association à y organiser le football. Aucune précision sur les liens politiques entretenus avec la Grande-Bretagne n'est demandée directement à la GFA<sup>531</sup>. Cette demande est formulée à la fédération anglaise<sup>532</sup> qui répond que « Gibraltar a un statut colonial au sein du Commonwealth britannique »<sup>533</sup>.

Mais alors que la procédure d'admission de la GFA semblait en bonne voie, eu égard à l'importance apparemment mineure qu'accorde alors la FIFA à la dépendance politique de Gibraltar et à l'aval de la fédération anglaise pour l'admission de la GFA au sein de la FIFA, le dossier connaît un brusque coup d'arrêt par une lettre de l'instance zurichoise datée du 25 février 1958, adressée à la fédération de Gibraltar : « Nous confirmons notre lettre du 12 novembre 1957. Comme aucune réponse n'a été envoyée de votre part, le comité exécutif a décidé à sa réunion des 12 et 13 février 1958 de ne plus traiter votre demande d'admission »<sup>534</sup>. L'absence de réponse de la GFA n'a toutefois pas été le seul facteur motivant ce refus comme en témoigne le rapport de la réunion du comité exécutif mentionnée ci-dessus : « Nous n'avons toujours pas reçu les informations requises, mais nous pensons que cette association, comme d'autres, n'a pas le *standing* pour devenir membre de la FIFA »<sup>535</sup>. Un premier durcissement de la politique d'affiliation de la FIFA, déjà perceptible dans le cas saint-marinais pendant les années 1950, est sans aucun doute à l'origine de ce changement de politique de la part de la FIFA. La montée de la question de Gibraltar dans l'Espagne franquiste – dont les revendications sur le rocher seront particulièrement vives dans les années 1960 – n'a pas non plus favorisé le dossier de l'affiliation de Gibraltar à la fédération internationale.

---

<sup>529</sup> Archives de la FIFA, lettre du secrétaire général de la FIFA au secrétaire de la fédération anglaise de football (FA), 04/11/57.

<sup>530</sup> Archives de la FIFA, lettre du secrétaire de la FA au secrétaire général de la FIFA, 07/11/57.

<sup>531</sup> Archives de la FIFA, lettre du secrétaire général de la FIFA à la GFA, 12/11/57.

<sup>532</sup> Archives de la FIFA, lettre du secrétaire général de la FIFA au secrétaire de la FA, 12/11/57.

<sup>533</sup> Archives de la FIFA, lettre du secrétaire de la FA au secrétaire général de la FIFA, 14/11/57.

<sup>534</sup> Archives de la FIFA, lettre du secrétaire général de la FIFA à la GFA, 25/02/58.

<sup>535</sup> Archives de la FIFA, rapport du comité exécutif de la FIFA, 1958.

Les négociations entre la FIFA et Gibraltar concernant l'adhésion de la GFA à la première sont au point mort dès 1958. Ce n'est que trente ans plus tard que la question de l'adhésion de Gibraltar aux instances gérant le football au niveau mondial et européen réapparaît.

***b. La question de Gibraltar resurgit aux débuts des années 1990 au grand dam des Espagnols***

La GFA retente sa chance trente ans après la fin de non recevoir adressée par la FIFA. Mais la candidature de ladite fédération échoue à deux reprises, en 1991 puis en 1997<sup>536</sup>. Une troisième tentative semble la bonne : l'UEFA apparaît prête à admettre la GFA comme membre provisoire en septembre 2001. En effet, comme le souligne alors Frédéric Hermel, correspondant en Espagne du quotidien *L'Équipe*, « une commission de juristes de l'UEFA avait rédigé un rapport extrêmement favorable pour que Gibraltar soit reconnue comme fédération affiliée et que ses sélections juniors et féminines soient admises dans les compétitions internationales »<sup>537</sup>.

Mais par leur vigueur, les protestations espagnoles en décident autrement. Peu importe que le président de la GFA prenne la peine de « préciser que les amateurs de Gibraltar ne souhaitent en aucun cas [...] faire le match avec l'Espagne, mais veulent simplement une aide pour la promotion du football »<sup>538</sup>. Guillermo Jimenez, le directeur général de l'équivalent du Ministère des sports espagnol, n'avait-il pas déclaré le 23 août, que le gouvernement de son pays « interdirait la participation de footballeurs espagnols à toute compétition ayant une représentation de sportifs de Gibraltar »<sup>539</sup>. Et le journaliste de *L'Équipe* de préciser qu'« Angel María Villar, président de la fédération espagnole de football (RFEF) et vice-président du comité exécutif de l'UEFA, conduit depuis des années une efficace opération de “lobbying” destinée à défendre la position espagnole »<sup>540</sup>. Même privé de son droit de vote au sein du comité exécutif pour être « juge et partie », son influence n'en a pas moins été déterminante :

---

<sup>536</sup> HERMEL Frédéric, *op. cit.*

<sup>537</sup> *Idem.*

<sup>538</sup> *Idem.*

<sup>539</sup> *Idem.*

<sup>540</sup> *Idem.*

« Le travail de l'ombre a payé et la décision sur Gibraltar a été renvoyée aux calendes grecques »<sup>541</sup> écrit le journaliste de *L'Équipe*.

Même si l'Angleterre ne s'était pas montrée particulièrement enthousiaste à la demande de Gibraltar<sup>542</sup>, c'est bien l'intransigeance espagnole accompagnée de menaces qui ont emporté la décision du comité exécutif de l'UEFA pourtant enclin à accéder à la demande de Gibraltar. L'UEFA, à travers son secrétaire général de l'époque, préfère se réfugier derrière la position attentiste de la FIFA plutôt que de s'attirer les foudres de la RFEF :

« Nous avons eu des contacts avec la FIFA [...] qui nous a fait savoir que jusqu'à 2003, date de la révision de ses statuts, elle n'accueillerait pas en son sein de nouvelle association. Comme nous devons nous-mêmes modifier nos statuts, nous nous sommes alignés sur cette position et avons reporté la demande de Gibraltar. »<sup>543</sup>

Le sens de cette révision est encore un peu plus influencée par une décision rendue par le Tribunal arbitral du sport (TAS) en 2003<sup>544</sup>. Pour le TAS, Gibraltar a en effet le droit de s'affilier à l'UEFA<sup>545</sup>. Le résultat direct de la candidature de Gibraltar se traduit quelques mois plus tard par un renforcement des conditions d'accès à la FIFA et de l'UEFA et une modification de la procédure d'admission des États au sein des instances du football<sup>546</sup>. Une disposition mentionnant l'obligation pour pouvoir adhérer d'être un « État indépendant reconnu par la communauté internationale » dans les statuts de la FIFA<sup>547</sup>, et un « État indépendant reconnu par l'ONU » pour l'UEFA<sup>548</sup> ont en effet été rajoutés en 2001 à la suite de l'affaire de Gibraltar. L'objectif direct d'empêcher au rocher de retenter sa chance est ici clair, comme l'est celui, indirect, de décourager toute tentative d'adhésion que le précédent des Féroé motiverait.

Par cette modification de leurs statuts, les instances internationales acceptent purement et simplement de lier leurs décisions d'admission à celles de l'ONU. Mais sont-elles pour autant débarrassées du problème épineux des demandes d'associations de pays non indépendants ? Le rebondissement rencontré par la candidature de Gibraltar

---

<sup>541</sup> *Idem*.

<sup>542</sup> PORRET Richard, « Johansson attend encore », *L'Équipe*, 08/09/01.

<sup>543</sup> *Idem*.

<sup>544</sup> Le TAS est une juridiction à laquelle l'UEFA doit se soumettre en conformité avec l'article 62 de ses statuts.

<sup>545</sup> BARCELO Laurent, *op. cit.*, p. 126.

<sup>546</sup> Se référer à l'introduction du présent chapitre.

<sup>547</sup> Statuts de la FIFA, article 10, alinéa 1.

<sup>548</sup> Statuts de l'UEFA, article 5, alinéa 1.

incite à répondre par la négative. Le rapport du comité exécutif de la FIFA se tenant à Zurich les 5 et 6 décembre 2006 indique en effet :

« Bien que la Gibraltar Football Association n'ait pas remplie les exigences pour devenir membre de la FIFA comme l'expose l'article 10 des statuts de la FIFA, le Tribunal arbitral du sport a récemment admis l'appel de la GFA, disant qu'il lui était permis de rejoindre l'UEFA comme membre provisoire »<sup>549</sup>. Et de poursuivre : « alors que le comité exécutif de l'UEFA a ainsi été forcé d'accepter la décision du TAS, la demande d'adhésion comme membre de la GFA nécessitait en dernier ressort l'approbation du congrès de l'UEFA. »<sup>550</sup>

La lutte d'influence au sein du comité exécutif de la FIFA est ensuite exposée par ce même rapport. Angel María Villar<sup>551</sup> avait conseillé à la fédération internationale de rendre un avis négatif sur l'adhésion de Gibraltar à l'UEFA en raison du non-respect de l'article 10 de ses statuts. Ce contre quoi David Will<sup>552</sup> et Issa Hayatou<sup>553</sup> avaient répondu qu'« il n'était pas du rôle de la FIFA de faire une telle recommandation et que la FIFA pouvait seulement indiquer que la GFA ne remplissait pas les critères pour devenir membre de la FIFA »<sup>554</sup>. Chuck Blazer<sup>555</sup> avançait également son avis sur la question en précisant que « la CONCACAF possédait cinq membres qui ne répondaient pas aux critères de l'article 10, mais qu'ils avaient néanmoins leur place au sein de la confédération » avant de préciser qu'une décision négative de la FIFA à la demande de la GFA serait « un mauvais message à ces associations »<sup>556</sup>. L'argumentation développée par ces trois derniers l'emportait finalement sur celle de l'Espagnol, le président de la FIFA choisissant de n'indiquer à l'UEFA que « la GFA ne remplissait pas les conditions d'affiliation à la FIFA mais sans faire aucune recommandation au congrès de l'UEFA »<sup>557</sup>.

Ne remplissant pas les critères d'adhésion à la FIFA – puisque Gibraltar n'est pas reconnu par la communauté internationale –, la GFA n'a aucune chance de se voir affilier à ladite organisation tant que les statuts de la fédération internationale,

---

<sup>549</sup> Archives de la FIFA, *Minutes of the no. 21 of the FIFA executive committee*, 2006.

<sup>550</sup> *Idem*.

<sup>551</sup> Vice-président de la FIFA et président de la fédération espagnole.

<sup>552</sup> À cette époque, vice-président de la FIFA.

<sup>553</sup> Vice-président de la FIFA et président de la confédération africaine.

<sup>554</sup> Archives de la FIFA, *Minutes of the no. 21 of the FIFA executive committee*, 2006.

<sup>555</sup> Vice-président de la FIFA et secrétaire général de la CONCACAF (confédération regroupant les associations d'Amérique du Nord, du Mexique et des Caraïbes).

<sup>556</sup> Archives de la FIFA, *Minutes of the no. 21 of the FIFA executive committee*, 2006.

<sup>557</sup> *Idem*.

particulièrement son article 10, ne sont pas révisés. L'UEFA a quant à elle une position légèrement moins confortable. Malgré l'aménagement de ses statuts en même temps que ceux de la FIFA afin d'empêcher l'admission en son sein de la GFA, le TAS a décidé en 2006, ainsi qu'il l'a été mentionné dans le rapport du comité exécutif de la FIFA présenté ci-dessus, qu'une affiliation provisoire de l'association à la confédération européenne était néanmoins possible<sup>558</sup>.

L'assemblée générale de l'UEFA – l'instance souveraine pour décider de l'affiliation d'un pays dans l'Europe du football, sur les recommandations du comité exécutif – a décidé, lors de sa séance de janvier 2007 à Düsseldorf de ne pas accepter Gibraltar en son sein<sup>559</sup>. La GFA a décidé de faire appel de cette décision devant le TAS. Mais nul doute que l'influence et le poids politiques de l'Espagne sauront rester déterminants encore de nombreuses années pour faire échouer la candidature de Gibraltar. Cela n'empêche cependant pas l'UEFA de se trouver confrontée à certaines difficultés.

La décision de 2006 prononcée par le TAS l'oblige en effet à trancher des questions de reconnaissance éminemment politiques, et donc très délicates, sur lesquelles l'instance européenne souhaitait au contraire éviter de se prononcer. Lier ses décisions à celles de l'ONU ne lui permet donc pas d'éviter totalement de répondre aux questions d'élargissement de l'Europe du football par l'admission de pays non indépendants.

### *c. L'UEFA se repose sur les choix onusiens pour prononcer de nouvelles affiliations*

L'UEFA et la FIFA ont fait le choix au début des années 2000 de lier leurs décisions concernant l'admission de nouveaux États à celles prononcées par l'ONU. Ce dessaisissement volontaire de compétences semble être un moyen commode d'éviter de se prononcer sur des questions sujettes à la controverse. Il en est ainsi allé du traitement de la candidature de la fédération du Monténégro, 53<sup>e</sup> et dernière admise au sein de l'Europe du football en janvier 2007 et de la fédération internationale en juin de la même année, et de celle de l'association nationale du Kosovo. L'UEFA a attendu que

---

<sup>558</sup> *Idem.*

<sup>559</sup> Entretien avec Marcel BENZ, par téléphone, 20/04/09.

l'ONU reconnaisse le Monténégro comme un État indépendant – chose faite le 28 juin 2006 par la résolution 60/264<sup>560</sup> – pour prononcer son affiliation. Pour le cas du Kosovo, l'UEFA n'a pas non plus besoin de trancher sur l'existence du Kosovo comme pays indépendant – ce que refusent de reconnaître plusieurs pays dont la fédération nationale est membre de la confédération européenne, comme l'Espagne. À l'instar de la candidature de la fédération de Monténégro, la demande du Kosovo sera écartée par l'UEFA tant que l'ONU ne se sera pas prononcée positivement sur la reconnaissance d'un Etat du Kosovo<sup>561</sup>.

En calquant l'Europe du football sur celle dessinée par l'Organisation des Nations Unies, l'UEFA s'est *de facto* dessaisie d'une compétence qui lui était propre depuis sa création. On peut se demander si cette perte de compétences acceptée ne traduit pas un échec dans la gestion des demandes d'adhésion ? L'absence de critères clairs pour pouvoir revendiquer son admission aux deux instances pouvait-elle aboutir autrement que par la candidature de « pays » non souhaités par les mêmes organisations ?

Un bref regard sur cette Europe onusienne conduit à se poser une autre question : pourquoi Monaco et le Vatican, pourtant reconnus par l'ONU et dont la position géographique ne laisse pas de doute sur leur caractère européen, ne sont pas représentés dans l'Europe du football ? La réponse est simple : aucun des deux pays n'en a fait la demande aux instances du football et ce pour des raisons différentes.

Concernant la principauté de Monaco, aucune association représentant le football monégasque n'est membre de l'UEFA. Mais cela ne suffit pas pour écarter le rocher de l'Europe du football. Si aucune fédération monégasque n'est reconnue par les instances du football, le club de l'Association sportive de Monaco, finaliste à deux reprises d'une coupe d'Europe<sup>562</sup>, permet à la principauté de participer effectivement à l'Europe du football.

Le club de l'A.S. Monaco est très lié à la FFF de même que les clubs du Liechtenstein sont associés à la fédération suisse. L'A.S. Monaco comme les clubs du

---

<sup>560</sup> Site internet de l'ONU : <http://www.un.org/>.

<sup>561</sup> Entretien avec William GAILLARD, à Nyon (Suisse), 02/04/09.

<sup>562</sup> L'A.S. Monaco a été finaliste de la Coupe d'Europe des vainqueurs de coupe en 1992 et de la Ligue des champions en 2004.

Liechtenstein sont autorisés à participer aux compétitions organisées par la fédération d'un pays voisin : la France dans le cas de Monaco, la Suisse dans le cas du Liechtenstein. Ce traitement n'empêche cependant pas le Liechtenstein d'organiser sa propre coupe nationale<sup>563</sup>. L'absence de représentation de Monaco à l'UEFA et la FIFA, et donc dans les compétitions internationales, résulterait non d'une volonté de ces dernières, mais de celle du Palais princier qui ne souhaiterait pas voir une sélection de faible niveau faire de l'ombre à son club<sup>564</sup>.

Concernant le Vatican, la taille réduite de cette cité-État ne semble pas permettre l'organisation de compétitions nationales, dont la tenue est obligatoire pour être reconnu par les instances du football. Comme pour Monaco, une sélection nationale, composée de membres du personnel administratif de la cité papale, se réunit toutefois de manière informelle pour rencontrer d'autres sélections non reconnues sur le plan international.

Ainsi, si des sélections nationales représentent une entité qui n'est pas reconnue sur le plan international, comme celles des quatre associations britanniques membres des instances du football, ainsi que celle des Féroé et de Saint-Marin (jusqu'à sa reconnaissance par l'ONU en 1992), d'autres qui le sont ne participent pas aux compétitions internationales de football.

Si l'on regarde sur le long terme la politique menée par la FIFA vis-à-vis des candidatures formulées par des micro-États, il ne résulte pas de ligne fermement établie. Après une phase de laxisme au tournant des années 1940 et 1950, un net durcissement a pu être perceptible à la fin des années 1970. La possibilité d'admettre temporairement une association dans une confédération sans que celle-là ne fasse partie de la FIFA a facilité la conclusion de plusieurs dossiers. Mais le manque de règles fermement établies s'est fait ressentir en même temps que l'accession à une reconnaissance par le football devenait un moyen politique de se montrer sur la scène internationale.

Les difficultés actuelles qu'ont entendu écarter la FIFA et l'UEFA par la révision de leurs statuts au début des années 2000, sont ainsi le fruit d'enjeux politiques qui dépassent largement le sport, enjeux que les deux instances n'ont pas toujours appréciés à leur juste valeur comme en témoigne l'embarras que leur cause avec le recul l'admission des Îles Féroé.

---

<sup>563</sup> Entretien avec Marcel BENZ, par téléphone, 20/04/09.

<sup>564</sup> *Onze Mondial*, mars 2005.

Il résulte des acceptations et des refus d'adhésions formulés par les instances du football que si, comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, les frontières de l'Europe du football empiètent très largement sur le continent asiatique, ses contours intérieurs diffèrent également de ceux établis par l'ONU. Bien que reconnus par cette dernière, ni Monaco, ni le Vatican ne font partie de l'UEFA. L'Angleterre, l'Écosse, l'Irlande du Nord, le Pays de Galles et les Îles Féroé font en revanche partie de l'Europe du football sans être reconnus comme un État indépendant. Il en était de même de Saint-Marin pendant plusieurs années. Si l'on ajoute le cas de Guernesey qui semble avoir été très proche de s'affilier à la FIFA, on ne peut que conclure à une grande autonomie de décision des instances du football sur les instances politiques. Leur décharge de responsabilité envers l'ONU au début des années 2000 semble toutefois mettre un glas à cette autonomie autant qu'elle témoigne de son échec.

# Conclusion

Cinquante-cinq ans après sa formation dans une période tendue pour le continent européen sur le plan politique, mais qui voit aussi les instances du football mondial et leurs compétitions se structurer progressivement, l'Europe du football regroupe désormais cinquante-trois pays. Dans l'histoire de sa construction que nous avons retracée, nous avons souhaité séparer deux phases, qui ne se distinguent pas toujours nettement sur le plan chronologique, mais qui ont suivi des dynamiques bien spécifiques.

La première est la naissance de cette Europe et son épanouissement dans les années 1950-1960, malgré la Guerre froide. Alors que le souffle de la paix et des projets paneuropéens traversent le continent au milieu des années 1950, aucun ne parvient à réunir les pays séparés par le Rideau de fer. Seules l'UEFA et la Coupe des clubs champions réussissent cette prouesse. Leur idée commune d'englober les associations nationales des deux blocs est acceptée sans résistance voire naturellement par les États concernés. La question se pose alors des objectifs et des ambitions de cette Europe. Au sujet de l'UEFA, d'abord pour mettre en commun les intérêts des fédérations de football des pays européens. Pour posséder une arène de discussions sur des problèmes transnationaux en train d'émerger, comme celui posé par les retransmissions télévisuelles. Et surtout pour harmoniser les vues des dirigeants européens afin de faire parler le continent d'une seule voix au sein de la fédération internationale, comme les

Sud-Américains ont su le faire avec brio en 1952. La position de supériorité des pays européens dans le football mondial étant menacée, il faut logiquement contre-attaquer en unissant ses forces. Le projet d'organiser une compétition est alors loin d'être la priorité de dirigeants pourtant conscients de l'importance de leur action au-delà du seul domaine sportif. Le projet porté essentiellement par les journalistes de *L'Équipe* ne les séduit pas. Soit parce que son organisation ne doit pas constituer la tâche de la confédération, soit parce qu'il pourrait faire de l'ombre à un autre projet, celui de Coupe d'Europe des nations. Obstins, les journalistes font plier les instances gérant le football international, dont le soutien est indispensable à la réalisation de cette compétition novatrice. Mettant en avant le soutien massif des présidents des grands clubs du continent, le quotidien sportif réussit à faire prendre conscience à la FIFA de l'inéluctabilité de la mise en route de la Coupe des champions. La fédération internationale doit ainsi suggérer à l'UEFA d'en prendre la charge. En septembre 1955, le premier match officiel d'une compétition vraiment européenne a lieu à Lisbonne, où le Sporting Portugal rencontre le Partizan Belgrade. L'UEFA a finalement permis, malgré elle, à la Coupe des champions de voir le jour.

Mais l'Europe du football peut-elle rester à l'écart des conflits internes et externes ? Dans ce commencement plutôt idyllique d'un projet tel que le rassemblement de pays si différents sur les plans diplomatiques et politiques, des dissensions menacent rapidement l'édifice européen. Celles-ci sont d'abord d'ordre interne. Comme le montrent les débats au sujet de la création d'une Coupe d'Europe des nations, qui peut pourtant apparaître comme la raison d'être première d'une union paneuropéenne, des camps voient le jour au sein de ses membres. Inhérente à toute organisation internationale, une telle division interne n'en reste pas moins nuisible à la marche en avant du football européen. Les conflits externes sur lesquels bute l'UEFA sont quant à eux d'ordre politique. Alors que la force de la confédération a été, jusque-là, de pouvoir dissocier son devenir des conflits diplomatiques et de forger une Europe dont les divisions ne reprennent pas celles de la politique internationale, l'UEFA n'est pas épargnée par une intrusion redoutable des questions politiques dans ses compétitions. D'abord par des actions de boycott de la part de l'Espagne franquiste, de la Grèce ou de la RDA. Ensuite, et surtout, avec la « crise des tirages au sort » de l'automne 1968 qui jette le trouble sur le futur de la confédération. En prenant clairement position – pour la

seule fois de son histoire, et sûrement par maladresse – pour l'un des deux camps de la Guerre froide, l'UEFA doit affronter la plus grave crise de sa jeune histoire : plusieurs pays se retirant des compétitions de clubs et l'URSS menaçant même de se retirer de la confédération. La sagesse des différentes parties l'emportant, le sport peut reprendre ses droits dès la saison 1968-1969 et l'Europe continuer à être un puissant vecteur pour forger une identité commune autant qu'un indéniable facteur d'unité et de concorde entre les peuples.

Mais une fois lancée, la construction de l'Europe du football n'arrête pas sa croissance. Ses succès autant que les bouleversements politiques du continent ont pour conséquence d'attirer de nouveaux pays souhaitant en faire partie. C'est le cas de pays situés aux confins du continent européen, pour ne pas dire complètement en Asie. Cela concerne la Turquie et Chypre qui font très tôt leur demande d'adhésion à l'Union européenne de football. La première l'obtient sans difficulté du fait de ses relations déjà intenses avec les autres associations membres de l'UEFA. Chypre met plus de temps, mais se voit quand même affiliée au milieu des années 1960. Les anciennes républiques composant l'Union soviétique demandent également à faire partie de cette Europe. Elles obtiennent ce droit à l'exception des pays situés en Asie centrale. Et encore, le Kazakhstan parvient en 2002 à intégrer l'Europe du football. Les relations entre sport et politique sont dans ce cas évidentes puisque les enjeux énergétiques européens ont grandement facilité ce rapprochement de l'Europe avec ce pays que l'on situerait instinctivement en Asie. Enfin, l'affiliation d'Israël à l'UEFA suit une logique très particulière, là encore influencée par la politique internationale. Malgré l'opposition franche de la confédération européenne lors de ses premières demandes, la fédération de ce pays, expulsée de l'AFC en 1974, doit attendre une vingtaine d'année pour que, grâce à l'appui déterminant fourni par la FIFA, elle fasse enfin partie de l'Europe du football.

Cette Europe ne semble ainsi pas connaître de frontières. Fraternelle, elle réunit les peuples plutôt qu'elle ne les exclut. Mais à partir de quel moment un peuple ne possédant pas d'État peut-il y avoir droit de citer ? Cette question est peut-être le dernier grand chantier auquel doit répondre l'UEFA au sujet de la détermination de ses frontières. Le problème se pose pour les territoires non indépendants mais aussi pour les

micro-États. Un besoin de reconnaissance internationale, mais aussi un enjeu financier motivent ces demandes. L'attitude des instances internationales à ce sujet a fluctué durant les cinquante dernières années. D'abord conciliante et désireuse d'intégrer le plus grand nombre de membres possibles, avec très peu de restrictions, la FIFA commence à fermer la porte à ces candidatures dès le début des années 1970. Ce n'est que dans la seconde moitié des années 1980 que certains dossiers peuvent se débloquent, comme ceux de Saint-Marin et des Îles Féroé, qui se voient accepter leur affiliation auprès de la FIFA et de l'UEFA. Seulement, la venue de cet archipel danois, non indépendant, met rapidement l'UEFA dans l'embarras. N'a-t-elle ouvert la boîte de Pandore ? Certains territoires ne seraient-ils pas tentés d'utiliser le précédent féroïen pour obtenir une reconnaissance internationale ? Le règlement de la question de l'adhésion de Gibraltar tente de mettre un terme à ces interrogations. Le refus catégorique du gouvernement espagnol de laisser Gibraltar devenir un membre à part entière de l'Europe du football amène l'UEFA à modifier ses statuts et à aligner ses actes de reconnaissance sur ceux adoptés par l'Organisation des Nations Unies.

Ce dessaisissement traduit à lui seul ce qui, nous l'espérons, aura été le fil conducteur de ce mémoire : sport et politique étrangère sont, à un certain niveau, indissociables. Les enjeux sportifs sont toujours susceptibles de se convertir en enjeux politiques et inversement. C'est parce que l'UEFA admet l'importance des adhésions qu'elle prononce et qu'elle sait qu'elle peut se trouver dépassée par leurs implications, qu'elle a accepté de transférer au politique ce qui lui revient de droit. Si dans ce cas la politique prend le relais de considérations dépassant le terrain sportif, il en est aussi d'autres pour lesquels l'usage du sport comme instrument diplomatique peut faire dire, pour paraphraser Carl von Clausewitz, que le sport est la continuité de la politique par d'autres moyens.

# Sources

## Archives de la FIFA

Sont indiqués ici le nom des cartons consultés au centre de documentation de la FIFA situé au siège de la fédération internationale, à Zurich (Suisse).

- La correspondance de la FIFA avec l'UEFA :

. « *Correspondence with confederations, UEFA, 1955-1958* »

. *Idem*, 1959-1961

. *Idem*, 1962-1967

. *Idem*, 1968-1976

. *Idem*, 1977-1980

. *Idem*, 1981-1983

. *Idem*, 1984-1986

. *Idem*, 1987-1991

. *Idem*, 1992-1993

. *Idem*, 1994-1997

. *Idem*, 1998-

. *Idem*, 2000-

- La correspondance de la FIFA avec des associations nationales refusées :

. « *Correspondence with national associations, various refused, 1947-1977* »

. *Idem*, 1981-1982

. « *46th Congress Zurich, 1988, Activity Report, Financial Report, Minutes, EFSG* »

- La correspondance de la FIFA avec Saint-Marin en vue de l'affiliation de association nationale :

. « *Correspondence with National associations, SMR affiliation* »

- La correspondance de la FIFA avec les Îles Féroé en vue de l'affiliation de association nationale :

. « *Correspondence with National associations, FRO affiliation, 1974-1988* »

## Documents de la FIFA et de l'UEFA

- Statuts de l'UEFA, juin 2007.

- Statuts de la FIFA, mai 2008.

- Rapport de l'UEFA intitulé « Vision Europe, l'orientation et le développement du football européen au cours de la prochaine décennie », 2005.

## Entretiens

- Entretien avec Marcel BENZ, chef des services légaux du sport et du département de licence des clubs de l'UEFA, par téléphone, 20/04/09.
- Entretien avec Jérôme CHAMPAGNE, directeur des relations internationales de la FIFA, par téléphone, 03/03/09.
- Entretien avec Jacques FERRAN, journaliste puis rédacteur en chef à *L'Équipe* et *France Football* de 1948 à 1985, à Paris, 20/04/09.
- Entretien avec William GAILLARD, conseiller du président et responsable des relations avec à l'Union européenne à l'UEFA, à Nyon (Suisse), 02/04/09.
- Entretien avec Jonathan HILL, chef du bureau de l'UEFA auprès de l'Union européenne à Bruxelles, à Nyon (Suisse), 02/04/09.
- Entretien avec Alex PHILLIPS, responsable du football professionnel à l'UEFA, à Nyon (Suisse), 02/04/09.
- Entretien avec Richard PORRET, journaliste au quotidien *L'Équipe* en charge de la couverture des organisations gérant le football (FIFA, UEFA et FFF), à Paris, 04/03/09.
- Entretien avec Jean-Louis VALENTIN, directeur général délégué et responsable des relations internationales de la FFF, à Paris, 13/01/09.

## Presse

- De nombreux numéros de *France Football* publiés de 1950 à nos jours – qui ont été consultés au siège de la FFF – et en particulier les éditoriaux écrits par Jacques FERRAN.
- Quelques articles de *L'Équipe*, consultés au centre de documentation de la FIFA :
  - . FERRAN, Jacques, « L'Allemagne fait échouer la Coupe d'Europe des Nations », *L'Équipe*, 01/03/57.
  - . FERRAN Jacques, « L'Allemagne contre l'Europe », *L'Équipe*, 03/03/57.
  - . FERRAN Jacques, « Création d'un "bloc" Marché commun – Méditerranée », *L'Équipe*, 26/04/62.
  - . HERMEL Frédéric, « Espagne 1 – Gibraltar 0 », *L'Équipe*, 8 septembre 2001.
  - . PORRET Richard, « Johansson attend encore », *L'Équipe*, 8 septembre 2001.
- *Onze Mondial*, mars 2005.
- Suppléments :
  - . Collectif, *France Football 57* (livre résumé de l'année du football 1957), 1957.
  - . *L'Équipe*, supplément « Oui, l'Europe a 50 ans », 15/12/04.

## Sites internet consultés

- Site de l' UEFA : [www.uefa.com](http://www.uefa.com).
- Site de la FIFA : [www.fifa.com](http://www.fifa.com).

- Site de l'AFC : [www.the-afc.com](http://www.the-afc.com).
- Site de la Fédération féroïenne de football : [www.football.fo](http://www.football.fo).
- Site de la FFF : [www.fff.fr](http://www.fff.fr).
- Site du Ministère français des Affaires étrangères : [www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr).
- Site officiel du gouvernement de Guernesey :  
[www.gov.gg/ccm/navigation/about-guernsey/constitution/](http://www.gov.gg/ccm/navigation/about-guernsey/constitution/).
- Site de l'ONU : [www.un.org](http://www.un.org).

# Bibliographie

## Ouvrages généraux sur les liens entre football et politique

- BONIFACE Pascal, *Football et mondialisation*, Armand Colin, Paris, 2006.
- BONIFACE Pascal, *La Terre est ronde comme un ballon : géopolitique du football*, Paris, Seuil, 2002.

## Ouvrages sur l'histoire de l'UEFA et de la FIFA

- Collectif, *FIFA 1904-2004, Le siècle du football*, Paris, Le Cherche-midi, 2004
- UEFA, *Les 25 ans de l'UEFA*, Berne, UEFA, 1979.
- UEFA, *Les 50 ans de l'UEFA*, Nyon, UEFA, 2004

## Ouvrages sur les compétitions européennes

- MICHELS Julien, *L'Europe du football*, Paris, PAC Editions, 1984.
- Collectif, *50 ans de Coupes d'Europe*, Paris, L'Équipe Editions, 2005.
- Collectif, *50 ans d'Euro*, Paris, L'Équipe Éditions, 2008.

## Articles universitaires

- BARCELO Laurent, « L'Europe des 52... l'UEFA », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, 2007, n° 228, p. 119-133.
- BREUIL, Xavier, « La Coupe d'Europe 68-69 », <http://www.wearefootball.org/PDF/la-coupe-d-europe-68-69.pdf>.
- BREUIL Xavier, « La naissance de l'Euro », <http://www.wearefootball.org/PDF/la-naissance-de-l-euro.pdf>.
- DIETSCHY Paul, portrait de Henri Delaunay, <http://www.wearefootball.org/PDF/henri-delaunay.pdf>.
- LANFRANCHI Pierre, « Le football sarrois de 1947 à 1952, un contre-pied aux actions diplomatiques », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 1990, n°26, p. 59-66.
- MISSIROLI Antonio, « *European football cultures and their integration : the "short" twentieth century* », *Culture Sport and Society*, 2002, n°1, p. 1-20.
- RASK MADSEN Mikael, « "Europe United", la Ligue des champions comme construction européenne » in COHEN Antonin, DEZALAY Yves, « Esprits d'Etat, entrepreneurs d'Europe », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°166-167, Paris, Seuil, mars 2006, p. 9-11.
- WAHL Alfred, « Entretien avec Jérôme Champagne », *Revue Outre-Terre*, n°8, 2004, p. 21-25.
- WAHL Alfred, « Sport et politique, toute une histoire ! », *Revue Outre-Terre*, n°8, 2004, p. 13-20.

## Articles de presse

- BONIFACE Pascal, « Le foot, un espace européen », *Libération*, 07/06/04.
- CHARRIER Pascal, « “Le football a permis la construction d’un champ commun européen” » (interview de Pascal Boniface), *La Croix*, 06/06/08.
- CONSTANT Alain et HOPQUIN Benoît, « “Il faut donner plus de libertés aux confédérations” » (interview de Lennart Johansson), *Le Monde*, 05/02/98.
- POTET Frédéric, « La seconde mi-temps de Michel Platini », *Le Monde* 2, 28/03/08.
- « Blatter pour un onze 100 % anglais », [www.lequipe.fr](http://www.lequipe.fr), 09/03/08.
- « Une poignée de main historique récompensée » (au sujet de la rencontre entre l’Arménie et la Turquie ayant eu lieu le 06/09/08), [www.uefa.com](http://www.uefa.com), 05/12/08.

# Tables des matières

<b>Avertissement</b> .....	p. 2
<b>Remerciements</b> .....	p. 3
<b>Sommaire</b> .....	p. 4
<b>Introduction</b> .....	p. 5
<b><u>1<sup>ère</sup> Partie – Le Rideau de fer s’efface devant le football</u></b> .....	p. 12
<i>Chapitre 1 – La création d’une Europe du football</i> .....	p. 15
<b>I. La naissance d’un groupe de pression européen en matière de football : l’UEFA</b> .....	p. 16
<b>a. Un constat alarmiste d’une perte d’influence de l’Europe au niveau du football mondial</b> .....	p. 17
<b>b. Un « Groupe des associations européennes » voit le jour en juin 1954</b> .....	p. 21
<b>II. L’Europe devient une réalité avec la création de la Coupe des clubs champions européens</b> .....	p. 23
<b>a. Une idée du journal L’Équipe qui succède à beaucoup d’autres</b> .....	p. 24
<b>b. Le projet de Coupe d’Europe naît au terme de neuf mois de gestation</b> .....	p. 30
<b>III. Une Europe unie qui met sur la touche ses différends politiques</b> .....	p. 37
<b>a. Le succès diplomatique immédiat rencontré par la Coupe d’Europe</b> .....	p. 37
<b>b. Une Europe à trente et un naturellement ouverte à l’Est</b> .....	p. 41
<i>Chapitre 2 – Une Europe vraiment unie ?</i> .....	p. 50
<b>I. L’UEFA, l’autre Europe des blocs</b> .....	p. 51
<b>a. La coalition menée par l’Angleterre, l’Allemagne et l’Italie empêche la création d’une Coupe d’Europe des nations</b> .....	p. 53
<b>b. Les divisions internes continuent après la naissance de la Coupe d’Europe des nations</b> .....	p. 59

II. Les crises politiques traversées par l'UEFA.....	p. 64
a. La politique s'invite dans l'Europe du football par plusieurs actions de boycott.....	p. 65
b. La « crise des tirages au sort » fait craindre un éclatement de l'UEFA.....	p. 68

**2<sup>e</sup> partie – Une Europe qui s'étend des Féroé au Kazakhstan**.....p. 74

*Chapitre 3 – Une Europe qui empiète sur l'Asie*.....p. 76

I. Turquie et Chypre, deux pays « appartenant au continent asiatique », pourtant membres de l'UEFA.....	p. 78
a. L'UEFA accorde davantage d'importance à l'affiliation turque qu'à celle de Chypre.....	p. 79
b. L'UEFA passe outre le refus de la FIFA concernant la Turquie.....	p. 81

II. L'UEFA s'ouvre sur de nouveaux territoires avec la dissolution de l'URSS.....	p. 84
a. Onze nouveaux membres issus de l'ancienne Union soviétique.....	p. 85
b. Le Kazakhstan, une république d'Asie centrale membre de l'UEFA.....	p. 88

III. Israël entre à l'UEFA au terme de vingt ans de négociations.....	p. 92
a. Pendant longtemps, l'UEFA refuse d'inclure Israël au football européen.....	p. 93
b. L'UEFA ouvre progressivement ses portes à Israël dès 1986.....	p. 97

*Chapitre 4 – Intégrer les micro-États à l'Europe du football ?*.....p. 104

I. Une FIFA accueillante dans les années 1950.....	p. 107
a. Guernesey membre de la FIFA à dix livres près.....	p. 107
b. Saint-Marin laisse passer sa chance à la fin des années 1940.....	p. 109

II. Un durcissement de la FIFA dans les années 1970.....	p. 111
a. La candidature de Saint-Marin est victime du changement de politique de la FIFA.....	p. 111
b. L'embarrassante demande d'affiliation des Féroé.....	p. 113
c. Une demande féroïenne qui souffre de nombreux obstacles.....	p. 116

<b>III. Des adhésions en douceur de Saint-Marin et des Féroé, avec l'aide de la FIFA.....</b>	<b>p. 118</b>
<b>a. Quarante ans après sa première demande d'affiliation, Saint-Marin entre enfin dans l'Europe du football.....</b>	<b>p. 118</b>
<b>b. L'incompréhension des Féroé face au refus de la FIFA.....</b>	<b>p. 120</b>
<b>c. Malgré leur manque d'indépendance politique, les Féroé deviennent en 1988 membre de l'Europe du football.....</b>	<b>p. 122</b>
<b>IV. La question de Gibraltar au centre de la politique d'affiliation actuelle de la FIFA et de l'UEFA.....</b>	<b>p. 125</b>
<b>a. La FIFA ne semble dans un premier temps pas réticente à affilier la fédération de football de Gibraltar.....</b>	<b>p. 126</b>
<b>b. La question de Gibraltar resurgit aux débuts des années 1990 au grand dam des Espagnols.....</b>	<b>p. 128</b>
<b>c. L'UEFA se repose sur les choix onusiens pour prononcer de nouvelles affiliations.....</b>	<b>p. 131</b>
<b>Conclusion.....</b>	<b>p. 135</b>
<b>Sources.....</b>	<b>p. 139</b>
<b>Bibliographie.....</b>	<b>p. 142</b>
<b>Table des matières.....</b>	<b>p. 144</b>